

L'étude des besoins et de l'intérêt à l'égard de la création d'une  
**université de langue française**  
dans le Centre-Sud-Ouest de l'Ontario



Rapport final  
Le 26 mai 2017

Rapport préparé pour : Ministère de l'Enseignement supérieur  
et de la Formation professionnelle  
de l'Ontario

Rapport préparé par : R. A. Malatest & Associates Ltd.

## TABLE DES MATIÈRES

Termes, définitions et acronymes.....	i
Résumé	ii
<b>SECTION 1: Contexte .....</b>	<b>1</b>
<b>1.1 Aperçu des différents points de vue sur la façon d'améliorer l'accès aux programmes universitaires de langue française dans la région du CSO de l'Ontario.....</b>	<b>1</b>
<b>1.2 Études sur les besoins et l'intérêt à l'égard d'une université de langue française dans la région du CSO .....</b>	<b>2</b>
<b>SECTION 2: Méthodologie .....</b>	<b>4</b>
<b>2.1 Examen des documents.....</b>	<b>6</b>
<b>2.2 Entrevues avec les informateurs clés .....</b>	<b>6</b>
<b>2.3 Entrevues auprès d'étudiants de niveau postsecondaire .....</b>	<b>7</b>
<b>2.4 Groupes de discussion.....</b>	<b>8</b>
<b>2.5 Sondage auprès des employeurs .....</b>	<b>8</b>
<b>2.6 Sondage auprès des élèves.....</b>	<b>12</b>
<b>2.7 Analyse du marché.....</b>	<b>14</b>
<b>2.8 Synthétisation des sources de données .....</b>	<b>15</b>
<b>SECTION 3: Points forts et limites de la recherche .....</b>	<b>17</b>
<b>SECTION 4: Résultats.....</b>	<b>20</b>
<b>4.1 Niveau d'intérêt à l'égard de la création d'une université de langue française dans la région du CSO .....</b>	<b>20</b>
4.1.1 Facteurs les plus déterminants pris en compte par les élèves du secondaire lorsqu'ils décident de poursuivre ou non des études postsecondaires.....	21
4.1.2 Langue d'enseignement préférée pour les études postsecondaires.....	22
4.1.3 Facteurs influant sur la langue d'enseignement préférée par les élèves.....	25
4.1.4 Intention des élèves du secondaire de poursuivre des études postsecondaires en français	28
4.1.5 Facteurs influant sur la décision des élèves de poursuivre des EPS en français .....	29
4.1.6 Cheminements postsecondaires préférés .....	32
4.1.7 Options préférées de programmes postsecondaires .....	34
4.1.8 Conclusions.....	35
<b>4.2 Niveau de demande pour les diplômés francophones d'études postsecondaires (DFEPS)</b>	<b>36</b>
4.2.1 Demande des employeurs pour des DFEPS dans la région du CSO de l'Ontario.....	37
4.2.2 Prévisions de la demande pour des diplômés francophones d'études postsecondaires sur le marché du travail d'ici 2020 et 2030.....	41
4.2.3 Manque de DFEPS dans le marché du travail de la région CSO de l'Ontario.....	44
4.2.4 Degré de difficulté relativement au recrutement des DFEPS dans la région du CSO de l'Ontario .....	46
4.2.5 Intention des employeurs d'établir des partenariats avec une université de langue française.....	48
4.2.6 Conclusions.....	49

<b>4.3</b>	<b>Attentes et aspirations à l'égard d'une université de langue française dans la région du CSO de l'Ontario .....</b>	<b>50</b>
4.3.1	Éléments essentiels d'une université de langue française (dont les programmes et les services offerts).....	50
4.3.2	Partenariats souhaitables en vue de la création d'une université de langue française, selon les étudiants et les membres de la communauté francophone.....	54
4.3.3	Rôle perçu d'une université de langue française dans le but de préserver la vitalité de la communauté francophone en Ontario.....	55
4.3.4	Les attentes envers le gouvernement pour générer la demande en vue d'une université de langue française.....	56
4.3.5	Les moyens préférés pour lancer l'université de langue française et lui permettre de se démarquer .....	57
4.3.6	Endroits préférés pour la création d'une université de langue française dans la région du CSO de l'Ontario.....	58
4.3.7	Conclusions.....	60
<b>4.4</b>	<b>Analyse de marché pour la création d'une université de langue française.....</b>	<b>60</b>
4.4.1	L'offre de jeunes, d'apprenants adultes et d'étudiants internationaux de niveau postsecondaire.....	61
4.4.2	Offre d'établissements postsecondaires répondant à la demande.....	79
4.4.3	Comparaison entre le nombre de diplômés francophones et la demande des employeurs de la région du CSO de l'Ontario.....	79
4.4.4	Conclusions.....	82
<b>4.5</b>	<b>Résumé de l'analyse.....</b>	<b>83</b>

## Termes, définitions et acronymes

<b>CLA</b>	Conseil de langue anglaise
<b>CLF</b>	Conseil de langue française
<b>CSO</b>	Centre-Sud-Ouest
<b>DEPS</b>	Diplômés d'études postsecondaires
<b>DFEPS</b>	Diplômés francophones d'études postsecondaires
<b>ENPS</b>	Étudiants de niveau postsecondaire
<b>EPA</b>	Enquête sur la population active
<b>EPS</b>	Études postsecondaires
<b>EPT</b>	Équivalent temps plein
<b>FPF</b>	Fonction publique fédérale
<b>IRCC</b>	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
<b>MESFP</b>	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle
<b>MFO</b>	Ministère des Finances
<b>PLOML</b>	Programme de langues officielles pour les minorités linguistiques
<b>REFO</b>	Regroupement étudiant franco-ontarien
<b>STP</b>	Student Transitions Project

## Résumé

### Vue d'ensemble

R. A. Malatest and Associates Ltd. (Malatest), une société spécialisée en recherche commerciale, a été choisie pour mener une évaluation indépendante de l'intérêt des étudiants et de la demande du marché à l'égard de la création d'une université de langue française dans les régions du Centre et du Sud-Ouest (CSO) de l'Ontario. L'étude présente au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle de l'Ontario un scénario de référence informé (prudent) de même qu'un scénario avec des effectifs élevés. Ces scénarios viendront guider les décisions relatives à l'établissement d'une éventuelle université de langue française. L'étude examine la mesure dans laquelle la mise en place d'une université de langue française susciterait une demande (c.-à-d. l'effectif justifiant la création d'un établissement de ce type) et si le marché du travail en Ontario serait en mesure d'absorber le nombre de diplômés potentiels formés dans cet établissement. De plus, un processus exhaustif de consultation des intervenants a été mené afin de consolider les attentes et les aspirations à l'égard d'une université de langue française dans la région du CSO de l'Ontario.

### Méthodologie

L'étude actuelle a fait appel à des méthodes mixtes pour recueillir l'information nécessaire aux fins de l'évaluation. Parmi ces méthodes figuraient notamment les suivantes :

- des consultations qualitatives, menées auprès de 30 organismes communautaires, des fournisseurs de services, des groupes de revendication et des établissements d'enseignement de la communauté francophone, au moyen d'entrevues avec des informateurs clés et de groupes de discussion;
- des consultations qualitatives, menées auprès de 55 étudiants de niveau postsecondaire francophones (y compris des apprenants adultes et des nouveaux arrivants) qui fréquentent 7 établissements postsecondaires en Ontario, dans le cadre d'entrevues avec des informateurs clés et de groupes de discussion;
- un sondage téléphonique aléatoire mené auprès de 500 employeurs (taux de réponse de 41 %);
- un sondage à la méthodologie mixte mené auprès de 854 élèves de 11<sup>e</sup> et de 12<sup>e</sup> année fréquentant une école gérée par un conseil de langue française (CLF) ou par un conseil de langue anglaise (CLA) dans la région du CSO;
- une analyse de la documentation;
- la consultation de sources de données secondaires pour définir le contexte ontarien et pour prévoir les changements dans la population.

Le présent examen a été effectué du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 7 mars 2017.

## Résultats

### Niveau d'intérêt des étudiants

Il est complexe de mesurer le niveau d'intérêt des élèves pour les programmes postsecondaires de langue française uniquement. Les résultats des études menées auprès des élèves indiquent un degré élevé d'intérêt pour les programmes et les cours d'EPS en langue française. L'intention des étudiants de fréquenter un établissement postsecondaire de langue française avait été sous-estimée en raison de ce qu'indiquait la préférence des élèves pour un établissement postsecondaire de langue française. Les élèves des CLF et des CLA ont indiqué avoir plus l'intention de fréquenter un établissement postsecondaire de langue française (33 % pour les étudiants des CLF comparativement à 22 % pour ceux des CLA) que ce qu'indiquait la préférence des élèves pour un établissement postsecondaire de langue française uniquement (13 % pour les étudiants des CLF comparativement à 1 % pour ceux des CLA). La validité de ces estimations demeure incertaine en raison du fait que les programmes d'EPS en langue française uniquement demeurent actuellement peu disponibles et peu connus auprès des étudiants.

La langue d'enseignement préférée pour les EPS reflète en grande partie le désir des élèves d'améliorer leurs perspectives sur le marché du travail (93 %) et de préserver leur bilinguisme (90 %). Différents facteurs influencent les décisions des élèves des CLF et des CLA lorsqu'ils décident de poursuivre des EPS en français. Les facteurs qui influent le plus sur les élèves des CLF sont le manque de cours offerts en français (59 %), le manque de renommée des programmes (56 %) et le manque de réputation établie d'une université ou d'un collège de langue française (55 %). Les élèves des CLA sont surtout influencés par l'absence de cours souhaités offerts en français (67 %), le coût de la vie élevé associé au fait de déménager là où se trouve un établissement postsecondaire de langue française et 3) l'insécurité de s'exprimer verbalement ou par écrit en français (57 %).

Pour les trois quarts des étudiants du secondaire, obtenir un baccalauréat auprès d'une université est le premier choix de cheminement postsecondaire (76 %). Il n'y a aucune différence entre les options préférées de programmes par les étudiants des CLF et des CLA. Les principales options de programmes comprenaient : 1) sciences et mathématiques; 2) sciences de la santé; 3) sciences sociales; 4) affaires, commerce et gestion.

La plupart des étudiants de niveau postsecondaire interrogés ont déclaré préférer fréquenter une université de langue française dans le cadre d'un programme de premier cycle et (ou) une université de langue française dans le cadre d'un programme d'études supérieures dans la région du CSO de l'Ontario. Selon les résultats de l'étude, les établissements postsecondaires existants ne satisfont pas aux besoins des étudiants francophones.

### Demande des employeurs

Les diplômés francophones d'études postsecondaires (DFEPS) représentent 4,4 % de la population active actuelle de la région du CSO de l'Ontario. Les employeurs prévoient qu'au cours des quatorze (14) prochaines années, leur demande pour des DFEPS augmentera de 61 %, ce qui nécessitera 109 722 DFEPS supplémentaires. En outre, au cours de la même période, 59 834 DFEPS devraient prendre leur retraite. D'ici 2030, on estime qu'il y aura une pénurie de 174 226 DFEPS sur le marché du travail. On prévoit que cette augmentation de la demande est sous-déclarée étant donné qu'elle ne tient compte que la demande des employeurs qui embauchent actuellement des employés francophones. De plus, elle ne comprend pas les DFEPS qui quittent le marché du travail pour des raisons autres que la retraite.

On prévoit que la majorité de l'augmentation devrait avoir lieu au cours des prochaines années (de 2016 à 2020) et devrait entraîner la création de 67 695 postes destinés aux DFEPS. Les employeurs qui indiquent éprouver actuellement de la difficulté à embaucher des DFEPS (67 % des employeurs)<sup>1</sup> affirment qu'ils doivent souvent recruter à l'extérieur de la province, soit au Québec, au Nouveau-Brunswick ou à l'étranger (en France). On s'attend à ce que la hausse importante du nombre de postes destinés aux DFEPS aggrave les problèmes actuels auxquels font face les employeurs afin de pourvoir les postes destinés aux DFEPS.

### Attentes à l'égard d'une université de langue française

Les étudiants de niveau postsecondaire et les informateurs clés ont essentiellement présenté une vision commune des éléments essentiels d'une université de langue française dans la région du CSO de l'Ontario. Ils ont décrit une université qui présenterait les mêmes caractéristiques physiques, sociales et culturelles et les mêmes offres de services que les universités de langue anglaise de la région. C'est-à-dire qu'elle devrait offrir :

- des options de programmes qui suscitent l'intérêt de la population étudiante générale;
- une infrastructure physique comparable à celle qu'aurait toute université de renom;
- du soutien aux apprenants nouveaux arrivants;
- des activités culturelles et linguistiques (p. ex., un poste de radio de langue française);
- un service de placement professionnel, des programmes coopératifs et des stages;
- de l'apprentissage en personne;
- un milieu d'apprentissage francophone;
- des professeurs d'expérience;
- des centres de recherche.

Les étudiants de niveau postsecondaire et les informateurs clés s'entendent pour dire qu'une université de langue française préserverait la vitalité des communautés francophones de l'Ontario. Les intervenants aimeraient que l'université fasse la promotion de la langue et de la

---

<sup>1</sup> Source : Sondage auprès des employeurs de la région du CSO de l'Ontario de 2017

culture françaises à l'échelle de la province et dans la région du CSO de l'Ontario en particulier. Les points de divergence entre les intervenants interrogés portaient sur la valeur et la préférence perçues d'un établissement autonome (65 % des répondants préféreraient cette option) par rapport à un établissement provincial ayant plusieurs campus satellites partout dans la province (35 % des répondants préféreraient cette option). Les intervenants semblent vouloir éviter de répéter les tentatives infructueuses du passé en ce qui a trait à la mise sur pied d'établissements postsecondaires de langue française faisant appel à la structure de campus satellite. Les intervenants ont exprimé le besoin d'une université de langue française qui pourrait accueillir au moins 10 000 étudiants afin d'offrir l'expérience étudiante de qualité et le sentiment d'appartenance auxquels les répondants accordent une grande importance. Les répondants qui préféreraient un réseau provincial étaient surtout basés à Ottawa et ils préconisaient un accès égal à une université de langue française près de chez eux. Les répondants ont fait savoir qu'ils s'attendraient à ce que le gouvernement de l'Ontario joue un rôle actif dans la promotion de l'université à titre d'option viable pour les apprenants francophones, par l'intermédiaire d'importantes campagnes de marketing et d'autres initiatives stratégiques décrites dans le rapport.

### Endroit

La plupart des élèves du secondaire (59 % pour les élèves des CLF et 72 % des élèves des CLA), des étudiants de niveau postsecondaire (90 %) et des informateurs clés (85 %) ont désigné Toronto comme endroit préféré pour créer une université de langue française. Toronto a été décrite comme un emplacement souhaitable à titre d'importante ville multiculturelle présentant la plus importante population francophone de la région du CSO de l'Ontario. De plus, les répondants ont affirmé que Toronto présente une infrastructure existante en français, un excellent système de transport en commun et un grand nombre d'employeurs en vue de l'établissement de partenariats. Ils ont aussi affirmé qu'il s'agit de l'endroit le plus souhaitable pour les apprenants nouveaux arrivants.

### Analyse des marchés

On estime qu'un éventuel établissement postsecondaire de langue française attirerait un effectif se situant entre 2 454 et 4 049 étudiants par année. Il faut toutefois tenir compte du fait que seule une portion de ces étudiants seraient de récents diplômés passant d'une école secondaire à un établissement postsecondaire.

L'effectif projeté suggère qu'il faudrait procéder à des estimations pour plusieurs populations sources importantes, notamment les apprenants adultes et les étudiants internationaux. Aux fins de la présente étude, nous avons estimé que l'effectif serait proportionnel à la part de ces types d'apprenants qu'on retrouve actuellement dans la région du CSO de l'Ontario. Cette façon de faire mène probablement à une sous-estimation de l'intérêt à l'égard de la création d'une

université de langue française uniquement, aucun établissement de ce type n'étant actuellement disponible dans la région du CSO de l'Ontario.

Par ailleurs, l'analyse de la demande pour les travailleurs francophones suggère que le marché du travail de l'Ontario n'aurait aucun problème à absorber le grand nombre de diplômés francophones que produirait une université de langue française.

Des données empiriques suggèrent que l'établissement d'une université de langue française pourrait avoir des répercussions négatives sur les établissements postsecondaires de langue française ou bilingues qui existent en Ontario. En effet, il est estimé qu'à l'établissement d'une université de langue française dans la région du CSO, un certain nombre d'étudiants inscrits dans d'autres établissements postsecondaires de langue française ou bilingue voudront passer à la nouvelle université. Ce transfert d'étudiants pourrait toutefois améliorer les perspectives sur le marché du travail pour les étudiants francophones qui peinent à achever leurs EPS à l'intérieur de délais habituels.

## Conclusion

Il existe un intérêt et une demande à l'égard d'une université de langue française. Les calculs approximatifs de l'offre et de la demande représentent la « meilleure estimation » du nombre de personnes susceptibles de s'inscrire dans un établissement postsecondaire de langue française uniquement, compte tenu du délai très restreint dont disposait la société d'experts-conseils pour réaliser l'étude et de sa capacité limitée à mener l'enquête auprès d'importantes populations sources, comme les adultes francophones (en ce qui concerne le perfectionnement professionnel) de même que les étudiants internationaux. Les estimations se rapportant à la demande du marché du travail deviennent moins fiables à mesure qu'on avance dans le temps. Elles peuvent en effet être influencées par des changements dans l'économie et dans les politiques gouvernementales (au niveau provincial et fédéral). L'estimation des intentions des étudiants tend également à devenir moins fiable à long terme. Toutefois, on constate une nette tendance à la hausse de la demande pour des études postsecondaires en langue française dans le Centre et le Sud-Ouest de l'Ontario.

## SECTION 1: Contexte

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle de l'Ontario (MESFP) examine la meilleure façon de tenir compte des différents points de vue afin d'améliorer l'accès aux programmes universitaires de langue française dans le Centre-Sud-Ouest (CSO) de l'Ontario dans la foulée de son engagement à l'égard de la création d'une université de langue française en 2016. C'est dans ce contexte qu'il a commandé un rapport visant à lui fournir une preuve à l'appui des besoins que les étudiants de niveaux secondaire et postsecondaire, les employeurs et la communauté francophone dans son ensemble ont à l'égard de l'établissement d'une université de langue française dans la région du CSO de l'Ontario. La portée du rapport ne comprend pas l'examen du niveau d'intérêt et de la demande à l'égard d'une université de langue française pour la province de l'Ontario, mais se limite plutôt à la région du CSO de l'Ontario.

R.A. Malatest & Associates Ltd., une société spécialisée en recherche commerciale, a été choisie pour mener cette recherche. Ce rapport contient une évaluation indépendante effectuée par Malatest de l'intérêt des étudiants et de la demande à l'égard de la création d'une université de langue française dans les régions du CSO de l'Ontario. La méthodologie utilisée s'appuie sur les renseignements recueillis au cours de l'étude, ainsi que sur l'établissement d'estimations fondées sur divers scénarios d'offre et de demande de la population et des employeurs qui ont été élaborés aux fins de la présente étude.

### 1.1 Aperçu des différents points de vue sur la façon d'améliorer l'accès aux programmes universitaires de langue française dans la région du CSO de l'Ontario

En mars 2016, le Comité consultatif de l'éducation postsecondaire en langue française dans la région du CSO de l'Ontario a déposé un rapport recommandant la création d'une université de langue française d'ici 2020. La recommandation comprenait des fonds de démarrage de 60 millions de dollars sur quatre ans (de 2016 à 2020) pour veiller à ce qu'une nouvelle université de langue française soit opérationnelle d'ici 2020, et du financement des immobilisations sur dix ans, de même que divers incitatifs financiers pour encourager l'inscription des étudiants.

La décision du Comité consultatif était fondée sur la conclusion d'études laissant entendre qu'un grand nombre d'élèves des écoles secondaires de langue française de l'Ontario souhaitent poursuivre leurs études dans un établissement près de chez eux. Les études soutiennent que l'accès restreint aux programmes de langue française, surtout dans la région du CSO de l'Ontario, oblige de nombreux élèves francophones à faire leurs études postsecondaires en anglais.

Les universités bilingues de l'Ontario craignent que la création d'une nouvelle université de langue française affaiblisse les établissements postsecondaires de langue française existants. Elles ont présenté différents points de vue à la province sur la façon d'améliorer l'accès aux programmes universitaires de langue française dans la région du CSO de l'Ontario. Plus particulièrement, elles ont avancé que l'élaboration de nouveaux programmes dans la région du CSO de l'Ontario au moyen de partenariats entre les universités bilingues existantes serait plus rentable que la création d'une nouvelle université. Elles redoutent également que le fait d'étirer le financement existant pour créer une nouvelle université de langue française ne fasse qu'affaiblir le réseau postsecondaire de langue française actuel. De plus, leur recherche orientée sur la consultation d'élèves finissants des écoles secondaires de langue française de la région du CSO a révélé que les élèves préféreraient poursuivre leur EPS dans un établissement bilingue, plutôt que dans un établissement de langue française.

## **1.2 Études sur les besoins et l'intérêt à l'égard d'une université de langue française dans la région du CSO**

R.A. Malatest & Associates Ltd. (Malatest) a été retenue pour procéder à l'étude des besoins et de l'intérêt à l'égard d'une université de langue française dans la région du CSO de l'Ontario. L'étude avait pour but d'acquérir des connaissances fondées sur des données probantes sur les besoins exprimés et perçus à l'égard de la création d'une université de langue française dans la région du CSO de l'Ontario. L'étude examine la mesure dans laquelle la mise en place d'un système d'EPS de langue française :

- susciterait une demande de la part des étudiants (c.-à-d. l'effectif justifiant la création d'un établissement de ce type et b) si le marché du travail en Ontario serait en mesure d'absorber le nombre de diplômés potentiels formés dans cet établissement.

Afin de mieux comprendre les besoins et l'intérêt à l'égard d'une université de langue française, une méthodologie mixte a été utilisée pour répondre aux cinq questions à l'étude suivantes :

1. Quel est le niveau d'intérêt et de besoins chez les étudiants des niveaux secondaire et postsecondaire à l'égard de la création d'une université de langue française dans la région du CSO de l'Ontario?
2. Quelle est la demande de main-d'œuvre de langue française dans la région du CSO de l'Ontario?
3. Quelles sont les attentes et les aspirations à l'égard d'une université de langue française dans la région du CSO de l'Ontario?
4. Quelle est la demande sur le marché du travail pour une université de langue française dans la région du CSO de l'Ontario?

5. Manque-t-il de main-d'œuvre provenant d'établissements postsecondaires de langue française pour répondre à la demande du marché du travail pour des travailleurs ayant reçu une éducation postsecondaire de langue française?

## SECTION 2: Méthodologie

Une méthodologie mixte a été utilisée pour examiner le niveau d'intérêt et de besoins à l'égard de la création d'une université de langue française dans la région du CSO. Les méthodes utilisées comprenaient un examen des documents, des entrevues avec les informateurs clés, des groupes de discussion, des sondages et une analyse des données secondaires. Toutes les sources de données ont été triangulées afin de répondre à chacune des cinq principales questions à l'étude et d'orienter la création d'une université de langue française. La méthodologie était conçue de manière à tenir compte des points de vue des huit groupes d'intervenants comme l'illustre le Tableau 2-1.

**Tableau 2-1: Tableau sommaire de la méthodologie**

Groupe d'intervenants	Méthode de collecte de données	Caractéristiques de l'échantillon
1. Élèves du secondaire de 11 <sup>e</sup> et de 12 <sup>e</sup> année fréquentant une école gérée par un conseil de langue française (CLF)	Sondage effectué en personne ou en ligne selon l'approbation concernant l'éthique de la recherche du CLF.	Échantillon de commodité de 387 élèves dans deux CLF de la région du CSO de l'Ontario*
2. Élèves du secondaire de 11 <sup>e</sup> et de 12 <sup>e</sup> année fréquentant une école gérée par un conseil de langue anglaise (CLA) actuellement inscrits à des programmes French Immersion ou Extended French	Sondage effectué en personne ou en ligne selon l'approbation du comité d'éthique de la recherche du CLA.	Échantillon de commodité de 467 élèves dans quatre CLA de la région du CSO de l'Ontario*.
3. Employeurs (gouvernement, organismes non gouvernementaux, organismes à but lucratif, organismes sans but lucratif)	Mode mixte : un sondage téléphonique ou en ligne et des entrevues avec certains informateurs clés.	Échantillon aléatoire de 500 employeurs de la région du CSO de l'Ontario, quatre entrevues réalisées auprès d'informateurs clés et des sources de données secondaires destinées aux employés du gouvernement du Canada.
4. Étudiants fréquentant un établissement postsecondaire de langue française	Mode mixte : groupe de discussion et entrevues avec les informateurs clés adoptant une démarche institutionnelle ciblée : <ul style="list-style-type: none"> <li>dix étudiants fréquentant une université de langue anglaise (Université de Toronto ou Université Ryerson);</li> <li>huit étudiants fréquentant une université bilingue de la région du CSO (Université Laurentienne);</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Échantillon non aléatoire d'ENPS fréquentant une université bilingue et un collège de langue française à Ottawa pour un groupe de discussion (n = 6) recrutés au moyen des médias sociaux.</li> <li>Échantillon non aléatoire d'ENPS recrutés activement en</li> </ul>

Groupe d'intervenants	Méthode de collecte de données	Caractéristiques de l'échantillon
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• neuf étudiants fréquentant un établissement postsecondaire bilingue (Collège Glendon);</li> <li>• un étudiant fréquentant une université de langue française<sup>2</sup>;</li> <li>• dix étudiants fréquentant un collège de langue française de la région du CSO de l'Ontario (Collège Boréal, campus de Toronto seulement);</li> <li>• dix étudiants fréquentant un collège de langue française à Ottawa (La Cité collégiale);</li> <li>• sept étudiants fréquentant une université bilingue à Ottawa (Université d'Ottawa);</li> <li>• Total = 55 étudiants répondants du niveau postsecondaire.</li> </ul>	<p>personne dans les espaces publics des campus, appliquant des quotas ciblés pour le type de répondant : jeunes (2 répondants sur 5), apprenants adultes (1 répondant sur 5), étudiants internationaux (1 répondant sur 5) et apprenants nouvellement arrivés (1 répondant sur 5).</p>
5. Organismes, fournisseurs de services, groupes de revendication de la communauté francophone	<p>Mode mixte : groupes de discussion et entrevues avec les informateurs clés**.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Total = 27 informateurs clés.</li> </ul>	<p>Échantillon non aléatoire de 27 informateurs clés participant à un groupe de discussion à Toronto ou à des entrevues téléphoniques individuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• quatorze informateurs clés d'organismes de la région du CSO de l'Ontario;</li> <li>• onze informateurs clés d'organismes provinciaux;</li> <li>• deux informateurs clés d'organismes pancanadiens.</li> </ul>
6. Établissements d'enseignement soutenus ou financés par les fonds publics	<p>Mode mixte : groupes de discussion et entrevues avec les informateurs clés**.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Total = 3 répondants.</li> </ul>	<p>Échantillon non aléatoire de deux informateurs clés d'un collège de langue française et d'un informateur clé d'une université bilingue.</p>

\* Les délais prescrits associés à l'achèvement de la recherche que prévoyait l'échéancier du contrat de recherche empêchaient d'effectuer un échantillon aléatoire d'élèves du secondaire dans les conseils scolaires de langue française et de langue anglaise. L'échantillon de commodité des élèves du secondaire sous-représentait les élèves qui fréquentent un CLF dans la région du CSO de l'Ontario, et a donné lieu à un échantillon d'élèves du secondaire largement centré sur Toronto.

\*\* Les répondants des organismes, des fournisseurs de services, des groupes de revendication de la communauté francophone et des établissements d'enseignement soutenus ou financés par les fonds publics (les groupes d'intervenants 5 et 6 ci-dessus) participaient à un groupe de discussion à Toronto ou à des entrevues téléphoniques individuelles afin de tenir compte des préférences des intervenants.

<sup>2</sup> Cet étudiant a été recruté au hasard au moyen des médias sociaux. L'étudiant habite à temps plein à Toronto et doit faire le trajet jusqu'à l'Université de Montréal pour avoir accès à une université de langue française.

## **2.1 Examen des documents**

Une analyse systématique des documents secondaires connexes a permis de concevoir des outils de collecte de données primaires pour cette étude, de formuler des hypothèses solides relatives à la prévision pour le marché du travail et à l'analyse des lacunes et de situer nos constatations dans le paysage des études pertinentes qui ont examiné le besoin potentiel d'une université de langue française dans la région du CSO de l'Ontario. Des documents ont été rassemblés de différentes sources : des documents internes et externes fournis par le ministère, d'autres données de Statistique Canada et (ou) du ministère des Finances de l'Ontario, des rapports sur le marché du travail semblables à celui de Malatest ainsi que des documents et des rapports externes découverts grâce à l'examen systématique des ressources en ligne. Seuls les études de recherche ou les rapports récents citant une collecte et une analyse de données effectuées après 2009 ont été jugés pertinents à des fins de comparaison directe avec ce rapport. La liste des documents pertinents examinés dans ce rapport se trouve à l'annexe technique (sous pli distinct).

## **2.2 Entrevues avec les informateurs clés**

Malatest a collaboré avec le ministère en vue de dresser une liste des organismes pancanadiens, provinciaux ainsi que de la région du CSO de l'Ontario susceptibles d'offrir leurs points de vue sur le besoin et l'intérêt d'une université de langue française. Une stratégie d'échantillonnage a été proposée pour appuyer les objectifs représentatifs appropriés pour une université de langue française. La stratégie d'échantillonnage a surpondéré les intervenants régionaux dans la région du CSO de l'Ontario (plus de 50 %), qui comprenaient des intervenants provinciaux essentiels à une université de langue française (40 %) et un petit pourcentage d'intervenants pancanadiens. Des informateurs clés sélectionnés ont été invités à participer à un groupe de discussion ou à des entrevues d'informateurs clés par téléphone et (ou) par courriel lorsque les renseignements étaient disponibles. En raison des délais serrés de la recherche, de nombreux informateurs clés ont préféré participer à des entrevues d'informateurs clés plutôt qu'à un groupe de discussion.

Malatest a réalisé des entrevues téléphoniques individuelles auprès de 22 organismes, de fournisseurs de services, de groupes de revendication et d'intervenants de l'éducation (consulter le Tableau 2-1) de la communauté francophone. Deux répondants pancanadiens, douze répondants provinciaux et huit répondants de la région du CSO de l'Ontario répartis à travers London, Windsor, Penetanguishene, Durham/Oshawa, Welland, Waterloo, Sarnia et York ont participé à la présente étude à titre

d'informateurs clés<sup>3</sup>. Avant chacune des entrevues téléphoniques, les personnes interrogées recevaient un guide d'entrevue semi-structurée leur permettant de réfléchir à l'avance à leurs réponses aux questions. Le guide d'entrevue et celui du groupe de discussion pour ces intervenants étaient le même afin d'assurer l'uniformité des modalités de collecte de données. Se reporter à l'annexe technique pour obtenir le guide d'entrevue avec les informateurs clés et de groupe de discussion<sup>4</sup>.

### **2.3 Entrevues auprès d'étudiants de niveau postsecondaire**

Malatest a recruté 49 étudiants de niveau postsecondaire souhaitant participer à la présente étude dans 7 campus d'établissements postsecondaires en Ontario<sup>5</sup>. Une approche institutionnelle ciblée a été utilisée pour faire en sorte que deux étudiants de niveau postsecondaire répondants sur 5 s'identifiaient comme étant de jeunes francophones (âgés de moins de 25 ans), 1 sur 5 s'identifiaient comme des apprenants adultes francophones (âgés de 25 ans et plus), 1 sur 5 s'identifiaient comme des étudiants internationaux francophones (ayant un visa d'étudiant), et 1 sur 5 s'identifiaient comme des apprenants francophones nouveaux arrivants<sup>6</sup>. Tous les étudiants devaient être actuellement inscrits dans un programme d'études postsecondaires au sein d'un des établissements d'enseignement ciblés.

Chaque campus d'établissement a été visité par au moins un intervieweur francophone entre le 22 février et le 1<sup>er</sup> mars 2017. Les entrevues ont duré entre 20 et 30 minutes par participant pour couvrir entièrement le guide d'entrevue. Les participants ont reçu une rétribution de 20 dollars pour leur participation à l'étude.

Les objectifs de représentativité, y compris un équilibre entre les points de vue des hommes et des femmes par type d'établissement, ont été atteints lorsque les six étudiants de niveau postsecondaire ayant participé à un groupe de discussion à Ottawa ont été inclus dans l'échantillon d'étudiants de niveau postsecondaire. Les guides d'entrevue et du groupe de discussion auprès d'étudiants de niveau postsecondaire étaient les mêmes afin d'assurer la cohérence entre les modalités de collecte de données. Se reporter à l'annexe technique pour consulter le guide d'entrevue et du groupe de discussion auprès d'étudiants de niveau postsecondaire.

---

<sup>3</sup> Au total, 30 entrevues réalisées avec les informateurs clés, dont huit participants au groupe de discussion dans la région du CSO de l'Ontario, sont décrites à la section 4.4.

<sup>4</sup> L'annexe technique est sous pli distinct.

<sup>5</sup> Les établissements postsecondaires ont été sélectionnés en fonction de la proportion élevée d'étudiants s'identifiant comme étant francophones inscrits au Collège Boréal, au Collège universitaire Glendon, à La Cité collégiale, à l'Université Laurentienne, à l'Université Ryerson, à l'Université d'Ottawa et à l'Université de Toronto.

<sup>6</sup> Les apprenants nouveaux arrivants ont immigré d'un autre pays il y a moins de cinq ans.

## **2.4 Groupes de discussion**

Malatest a mené deux groupes de discussion : un avec des étudiants de niveau postsecondaire actuellement inscrit à une université bilingue ou à un collège de langue française de la région d'Ottawa (n = 6); l'autre avec des intervenants de la communauté francophone de Toronto y compris des organismes communautaires, des fournisseurs de services, des groupes de défense et des établissements d'enseignement (n = 8).

Les étudiants de niveau postsecondaire ont été recrutés grâce à des annonces sur les médias sociaux publiées sur le site Web et la page Facebook de Malatest, ainsi que sur la page Facebook du Regroupement étudiant franco-ontarien (REFO)<sup>7</sup>. Les annonces de recrutement sur les médias sociaux comprenaient un numéro 1-800 afin que les étudiants intéressés puissent appeler pour confirmer leur admissibilité à l'étude. Les étudiants ont été présélectionnés selon leur admissibilité et ont ensuite été recrutés en fonction des critères de sélection cibles décrits à la section 4.3. Dix participants ont été sélectionnés pour participer au groupe de discussion de 90 minutes au bureau d'Ottawa de Malatest. Deux participants ont renoncé à la dernière minute et n'ont pu être remplacés à temps, et deux participants ne se sont pas présentés. Un total de six étudiants de niveau postsecondaire ont participé au groupe de discussion. Les participants ont reçu une rétribution de 50 dollars pour leur participation. Se reporter à l'annexe technique pour consulter le guide d'entrevue et du groupe de discussion auprès d'étudiants de niveau postsecondaire.

Huit intervenants membres de la communauté francophone ont préféré participer au groupe de discussion du bureau de Toronto de Malatest. Les participants ont reçu le guide d'entrevue lors de la confirmation du groupe de discussion pour qu'ils puissent penser à leurs réponses aux questions à l'avance. Le groupe de discussion devait durer 90 minutes, mais les participants ont choisi de rester pendant deux heures. Se reporter à l'annexe technique pour consulter le guide d'entrevue et du groupe de discussion auprès des intervenants membres de la communauté francophone<sup>8</sup>.

## **2.5 Sondage auprès des employeurs**

Les employeurs de la région du CSO de l'Ontario ont été invités à participer au sondage afin de mieux comprendre leur main-d'œuvre. Le sondage auprès des employeurs a été élaboré pour prendre environ 10 minutes à remplir. L'ébauche du questionnaire a été validée auprès de deux employeurs et d'une agence de placement. Le questionnaire a été programmé pour qu'il soit passé en ligne et testé pour qu'il puisse être rempli de

---

<sup>7</sup> Peu d'étudiants recrutés par les médias sociaux ont satisfait aux critères d'admissibilité de l'étude. Un seul groupe d'étudiants de niveau postsecondaire a répondu aux critères de recrutement à l'emplacement d'Ottawa.

<sup>8</sup> L'annexe technique est sous pli distinct.

manière autonome en ligne. Les employeurs ont été joints par téléphone et ont pu remplir le sondage en ligne ou au téléphone.

Le sondage était accessible en ligne de janvier à février 2017. Somme toute, 500 employeurs ont répondu au questionnaire après avoir retiré les employeurs qui n'étaient pas admissibles à l'étude, ce qui représente un taux de participation de 41 %<sup>9</sup>. Les constatations du sondage auprès des employeurs ont une marge d'erreur de 4,4 % au niveau de confiance de 95 %. Se reporter à l'annexe technique pour consulter le sondage auprès des employeurs de la région du CSO de l'Ontario. Les tableaux suivants (Tableau 2-2, Tableau 2-3 et Tableau 2-4) présentent les statistiques sommaires sur les employeurs qui ont participé au sondage. En raison de la taille restreinte de l'échantillon du sondage auprès des employeurs, la base de données a uniquement été pondérée par taille de l'entreprise et non par secteur.

Les tableaux 2 et 3 comparent les caractéristiques des employeurs de notre échantillon à celles de tous les employeurs de l'Ontario qui se trouvent dans la base de données CANSIM. La taille limitée de l'échantillon du sondage auprès des employeurs empêchait l'analyse de constatations à l'échelon des secteurs. Toutefois, les employeurs de l'échantillon aléatoire qui ont répondu au sondage mené auprès des employeurs de la région du CSO de l'Ontario appartenaient à un grand nombre de secteurs. La distribution des employeurs par secteur était semblable à celle de la province de l'Ontario, mais quelques secteurs étaient sous-déclarés ou surdéclarés. Notre échantillon sous-représentait le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques (8,4 % des employeurs du sondage auprès des employeurs de la région du CSO de l'Ontario par rapport à 14,0 % des employeurs de l'Ontario) comparativement à la province. Ce secteur pourrait avoir une demande supérieure de DFEPS que les autres secteurs de la région du CSO de l'Ontario en raison de son plus important besoin concernant la communication et la collaboration.

---

<sup>9</sup> Selon le calcul basé sur une formule de l'ARIM (norme de l'industrie).

**Tableau 2-2: Employeurs ayant participé au sondage auprès des employeurs par taille de l'entreprise**

Taille de l'entreprise	Pourcentage des entreprises
Micro 1 à 4 employés	48,8 %
Petite 5 à 99 employés	47,0 %
Moyenne 100 à 499 employés	3,4 %
Grande 500 et plus	0,8 %
<b>Sous-total</b>	<b>100,0 %</b>

**Source :** Sondage auprès des employeurs de la région du CSO de l'Ontario (2017)

**Tableau 2-3: Employeurs ayant participé au sondage auprès des employeurs par secteur**

Secteur de l'entreprise	Pourcentage des entreprises (sondage auprès des employeurs de la région du CSO de l'Ontario)	Pourcentage des entreprises (CANSIM)
11 – Agriculture, foresterie, pêche et chasse	1,2 %	2,0 %
21 – Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	0,0 %	0,2 %
22 – Services publics	0,2 %	0,1 %
23 – Construction	6,8 %	10,9 %
31-33 – Fabrication	5,4 %	4,8 %
41 – Commerce de gros	5,0 %	5,2 %
44-45 – Commerce de détail	19,0 %	12,2 %
48-49 – Transport et entreposage	1,4 %	6,4 %
51 – Industrie de l'information et industrie culturelle	1,2 %	1,5 %
52 – Finances et assurances	5,4 %	4,0 %
53 – Services immobiliers et services de location et de location à bail	5,4 %	4,4 %
54 – Services professionnels, scientifiques et techniques	8,4 %	14,0 %
55 – Gestion de sociétés et d'entreprises	0,0 %	0,5 %
56 – Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	5,6 %	4,6 %
61 – Services d'enseignement	3,0 %	1,3 %
62 – Soins de santé et assistance sociale	12,2 %	10,0 %
71 – Arts, spectacles et loisirs	3,0 %	1,4 %
72 – Services d'hébergement et de restauration	5,6 %	7,0 %
81 – Autres services (sauf les administrations publiques)	10,6 %	9,1 %
91 – Administrations publiques	0,6 %	0,3 %
<b>Sous-total</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

Source : Sondage auprès des employeurs de la région du CSO de l'Ontario (2017)

**Tableau 2-4: Employeurs ayant participé au sondage auprès des employeurs par pourcentage d'employés qui parlent français**

Pourcentage d'employés qui parlent français	Pourcentage des entreprises
0 % des employés	66,6 %
1 à 9 % des employés	11,8 %
10 à 19 % des employés	5,7 %
20 à 29 % des employés	3,1 %
30 à 39 % des employés	2,9 %
40 à 49 % des employés	0,9 %
50 % des employés	2,3 %
100 % des employés	1,9 %
Sous-total	95,3 %
Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre	4,7 %
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>

Source : Sondage auprès des employeurs de la région du CSO de l'Ontario (2017)

## 2.6 Sondage auprès des élèves

Un sondage bilingue a été conçu pour être mené en personne ou en ligne (selon la préférence du conseil scolaire) auprès d'élèves de la 11<sup>e</sup> et de la 12<sup>e</sup> année fréquentant des CLF et des CLA de la région du CSO de l'Ontario (se reporter à l'annexe technique pour consulter le sondage)<sup>10</sup>. Les élèves des CLA qui ont participé à ce sondage ont été recrutés dans des programmes French Immersion ou Extended French. L'éthique de recherche, les délais et les exigences (p. ex., dates d'interdiction pour la recherche, les responsables et les processus d'approbation) de chaque conseil scolaire différaient peu importe s'il y avait une application officielle d'éthique de recherche. Cette variabilité nuisait à la capacité de recueillir un échantillon aléatoire d'élèves du secondaire dans la région du CSO de l'Ontario.

Les quatre CLA publics ont traité et approuvé le projet de recherche dans le délai du ministère, mais chaque conseil scolaire a approuvé des modalités et des processus de mise en œuvre différents qui ont limité les processus de collecte de données dans les délais serrés requis par le ministère. Deux des trois CLF ont évalué et approuvé le projet de recherche, et un conseil de langue française n'a pas évalué la demande de recherche dans les délais de l'étude du ministère. Par conséquent, un conseil de langue française a été exclu de la présente étude. Les approbations de l'éthique de recherche des conseils de langue anglaise et française étaient subordonnées à la participation volontaire de la direction de l'école, du corps professoral et des élèves.

<sup>10</sup> L'annexe technique est sous pli distinct.

Ainsi, il est impossible de connaître le nombre d'élèves qui ont été invités à participer et le taux de participation net.

Somme toute, 854 élèves ont répondu au questionnaire sur près de 6 000 élèves dans la région, ce qui représente un taux de participation brut de 14 %<sup>11</sup>. Le taux de participation par conseil scolaire est détaillé dans le tableau ci-dessous : Tableau 2-5.

**Tableau 2-5: Taux de participation au sondage auprès des élèves du secondaire**

Conseil scolaire	Répondants	Élèves de 11 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> année	Taux de participation brut
Conseil scolaire Viamonde (CLF)	110	556	20 %
Durham District School Board (CLA)	141	1 048	13 %
Halton District School Board (CLA)	138	1 062	13 %
Toronto District School Board (CLA)	164	969 <sup>12</sup>	17 %
Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud (CLF)	277	1 422	20 %
Peel District School Board (CLA) <sup>13</sup>	24	936	3 %
<b>Sous-total</b>	<b>854</b>	<b>5 993</b>	<b>14 %</b>

Les caractéristiques des élèves par conseil scolaire ont causé une légère surreprésentation des points de vue féminins. Des différences statistiquement significatives entre les élèves des conseils de langue française et anglaise ont été observées. Les élèves des CLF étaient plus susceptibles d'être nés à l'extérieur du Canada que leurs homologues des CLA. Toutefois, ces derniers étaient plus susceptibles de déclarer que des membres de leur famille immédiate étaient nés à l'extérieur du Canada. Des différences quant à l'identité linguistique entre les échantillons d'élèves du secondaire ont aussi été observées. Les élèves des CLF étaient 10 % plus susceptibles de s'identifier comme étant francophones (11 % comparativement à 1 %) ou francophones et anglophones (55 % comparativement à 20 %). Les élèves des CLA étaient plus susceptibles de s'identifier comme étant anglophones (27 % comparativement à 2 %) et

<sup>11</sup> Le taux de participation pour les conseils de langue anglaise était de 12 %, alors que celui des deux conseils de langue française était de 20 %. Les conseils d'écoles catholiques anglophones ont été exclus de la présente étude en raison de contraintes de temps.

<sup>12</sup> Le TDSB n'avait pas les données sur les effectifs de la 11<sup>e</sup> et de la 12<sup>e</sup> année pour 2016-2017 au moment de l'étude. Le taux de participation est calculé en fonction des effectifs de 2015.

<sup>13</sup> Le Peel District School Board exigeait la copie originale des formulaires de vérification de l'aptitude à travailler auprès de personnes vulnérables récents pour les chercheurs qui entraient dans les écoles afin de mener le sondage à l'intention des élèves. Cette étape a engendré des contraintes de temps supplémentaires pour la collecte de données selon les délais du ministère pour la recherche, et ainsi moins de sondages auprès des élèves ont pu être remplis.

multilingues (50 % comparativement à 32 %). Les caractéristiques des élèves ont confirmé les identités linguistiques complexes des élèves des CLF et des CLA.

**Tableau 2-6 : Caractéristiques selon le sondage auprès des élèves du secondaire**

Caractéristiques des élèves	Conseil de langue française	Conseil de langue anglaise
<b>Sexe</b>		
Élèves de sexe féminin	54 %	60 %
Élèves de sexe masculin	41 %	37 %
Autre	1 %	1 %
<b>Né à l'extérieur du Canada</b>		
Né à l'extérieur du Canada	23 %	16 %
Membre(s) de la famille né(s) à l'extérieur du Canada	30 %	41 %
<b>Identité linguistique</b>		
Francophone	11 %	1 %
Francophone et anglophone	55 %	20 %
Anglophone	2 %	27 %
Multilingue	32 %	50 %
<b>Sous-total</b>	<b>387</b>	<b>467</b>

Source : Sondage auprès des élèves du secondaire, questions 1, 2 et 6 (2017)

## 2.7 Analyse du marché

L'analyse du marché a été réalisée à l'aide de nombreuses sources de données, notamment des sources de données secondaires. L'Enquête sur la population active de Statistique Canada a fourni des données sur la proportion de la main-d'œuvre de l'Ontario qui est constituée de diplômés d'études postsecondaires (DEPS)<sup>14</sup>. Des projections démographiques jusqu'en 2030 par tranche d'âge pour la région du CSO de l'Ontario ont été tirées de la projection démographique de l'Ontario du ministère des Finances de l'Ontario<sup>15</sup>. Les taux actuels de jeunes inscrits aux programmes d'études secondaires de langue française proviennent de l'Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire de Statistique Canada<sup>16</sup>. Les données sur l'effectif du niveau postsecondaire ont été tirées du Système d'information sur les étudiants postsecondaires de Statistique Canada<sup>17</sup>. Les comptes des étudiants internationaux qui

<sup>14</sup> Les DEPS étaient définis comme étant les titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études postsecondaires ou d'un diplôme d'études universitaires.

<sup>15</sup> La région du CSO de l'Ontario est définie dans l'ensemble de données du ministère des Finances comme étant tout lieu situé dans le Centre et le Sud-Ouest de l'Ontario et la région du grand Toronto.

<sup>16</sup> Statistique Canada, Tableaux 477-0025 et 477-0027.

<sup>17</sup> Statistique Canada, Tableau 477-0033. Les apprenants adultes étaient définis comme étant ceux âgés de 25 ans et plus inscrits à un programme d'enseignement professionnel, de formation technique ou de

étudiant au Canada ont été obtenus à partir des données d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada accessibles sur le portail du Gouvernement ouvert<sup>18</sup>.

La majorité de ces sources de données ne pouvaient pas fournir d'estimations pour la région du CSO de l'Ontario. Aussi, en l'absence de données propres à la région du CSO de l'Ontario, les estimations pour l'Ontario ont été utilisées après les avoir réduites en fonction de la population de la région du CSO de l'Ontario. Ce calcul a été jugé suffisamment précis étant donné que la région du CSO de l'Ontario représente 81,2 % de la population de l'Ontario.<sup>19</sup>

Ces sources externes ont permis d'extrapoler les données provenant des deux sondages visant à comprendre la demande du marché à l'égard de la création d'un établissement postsecondaire de langue française. L'intérêt des élèves du secondaire de l'Ontario à l'égard de l'enseignement postsecondaire de langue française a été obtenu d'un sondage réalisé auprès d'élèves de la région du CSO de l'Ontario. Le sondage effectué auprès des employeurs de la région du CSO de l'Ontario a offert un aperçu du pourcentage d'employés qui sont des DEPS et la proportion de ceux-ci qui sont francophones (aussi appelés les DEPS francophones ou les DFEPS). De plus, une analyse distincte a été réalisée pour le gouvernement du Canada qui était fondée sur sa demande d'étudiants pour occuper des postes bilingues ou unilingues français en Ontario. Les employeurs ont été interrogés sur leur demande future de DEPSF en 2020 et en 2030<sup>20</sup>.

## **2.8 Synthétisation des sources de données**

Une fois la collecte terminée, la société d'experts-conseils a épuré les données quantitatives et les a compilées dans une base de données SPSS aux fins d'analyse. Les entrevues avec les informateurs clés ont fait l'objet d'une analyse thématique pour répondre aux questions à l'étude. La synthèse globale des diverses sources de données a été examinée afin de déterminer leur niveau de correspondance. Les résultats auxquels toutes les sources de données correspondaient se sont vu attribuer un niveau de confiance et une attention plus importants. Par exemple, plus de poids était accordé aux secteurs où les données qualitatives rejoignaient les résultats quantitatifs qu'à ceux où les sources de données divergeaient.

---

formation professionnelle ou à un programme de premier cycle et cherchant à obtenir un titre de compétence, peu importe le type.

<sup>18</sup> Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Titulaires de permis d'études selon la province ou le territoire et la citoyenneté (base de données). (consultée le : 19 mars 2017).

<sup>19</sup> Source : Centre d'information du ministère des Finances, *Mise à jour des projections démographiques pour l'Ontario, 2015-2041*, printemps 2016.

<sup>20</sup> Pour obtenir des détails sur l'analyse du marché, se reporter à l'annexe technique sous pli distinct.

Des données qualitatives ont servi à mettre en contexte le niveau de besoins perçus à l'égard de la création d'une université de langue française selon l'analyse du marché du travail effectuée à partir des points de vue de nombreux intervenants à l'aide de NVivo 11 Pro de QSR.

### SECTION 3: Points forts et limites de la recherche

Toutes les études comportent un certain nombre de points forts et de limites à prendre en compte au moment d'examiner les résultats. Les forces de la présente étude reposent sur la démarche consultative complète qui a servi à trianguler les points de vue de six intervenants à l'égard de la création d'une université de langue française. La présente étude est la première à évaluer de manière empirique le nombre actuel de diplômés francophones d'études postsecondaires à partir d'un échantillon représentatif d'employeurs de la région du CSO de l'Ontario. Le rapport utilise des données primaires et secondaires pour prévoir la demande des étudiants pour un établissement postsecondaire de langue française de 2017 à 2030. La prévision de la demande des étudiants a utilisé deux scénarios : un scénario de référence prudent et un scénario avec des effectifs élevés. L'étude a également prévu la demande des employeurs de la région du CSO de l'Ontario pour des diplômés francophones d'études postsecondaires à l'aide de sources de données primaires et secondaires. De même, il s'agit de la première étude qui consulte des étudiants de niveau postsecondaire qui se sont identifiés comme étant des francophones dans différents établissements postsecondaires afin de déterminer leur intérêt, leurs besoins et leurs attentes à l'égard de la création d'une université de langue française dans la région du CSO de l'Ontario. La présente étude tient également compte du niveau de correspondance des renseignements quantitatifs et qualitatifs par rapport à ceux d'autres études pertinentes sur ce sujet.

Il faut garder à l'esprit un certain nombre de limites au moment d'étudier les résultats de l'étude, notamment :

**Représentativité et biais de réponse des élèves dans le sondage :** Les données sur les élèves de 11<sup>e</sup> et de 12<sup>e</sup> année du sondage doivent être interprétées avec prudence. La participation volontaire du personnel et des élèves aux études approuvée par les comités d'éthique de la recherche de l'ensemble de l'Ontario restreint la capacité des chercheurs de prélever un échantillon représentatif d'élèves à inclure dans des études de recherche dans le milieu de l'enseignement. De plus, la variabilité observée dans les processus et les méthodes de recherche approuvés mène à des démarches de recherche non normalisées qui sont susceptibles d'avoir aussi influé sur les réponses des élèves. Par conséquent, le biais de non-réponse pour cette étude est inconnu. Les élèves pouvaient sauter les questions auxquelles ils ne voulaient pas répondre, donnant ainsi lieu à un nombre total d'élèves différent indiqué dans chaque tableau sommaire figurant à la section 4.1. Bien qu'il soit compréhensible et prévu que tous les élèves ne répondent pas à chaque question, il n'y a aucune façon d'évaluer la mesure dans laquelle les répondants et les non-répondants étaient différents les uns des autres. En outre, les délais serrés prévus pour mener cette étude de recherche ont mené à une surreprésentation d'élèves des milieux urbains vivant dans la région du grand Toronto,

et à une sous-représentation des élèves fréquentant une école gérée par un conseil de langue française.

**Mauvaise compréhension des questions :** Les élèves devaient répondre seuls au sondage. Lorsque la terminologie d'une question prêtait à interprétation, des incohérences ont été constatées dans l'interprétation des étudiants. Des efforts ont été déployés afin d'atténuer ce problème lorsque le sondage était effectué en personne par l'inclusion d'explications et de définitions plus détaillées avant que les élèves commencent à y répondre. Il convient de signaler qu'il est impossible de connaître l'incidence de *ne pas* avoir d'université de langue française dans la région du CSO de l'Ontario sur la préférence actuelle des élèves concernant les établissements d'enseignement. Les élèves peuvent avoir répondu à cette question en ayant comme seul cadre de référence les établissements existant actuellement. De plus, les résultats du sondage mené auprès des étudiants ont révélé des relations complexes entre les facteurs (indicateurs) qui influencent les effectifs des établissements postsecondaires. Des méthodologies qualitatives seraient toutes désignées pour simplifier les relations dans les recherches futures sur ce sujet.

**Échantillon limité d'employeurs :** Bien que le sondage effectué auprès des employeurs constituait un échantillon aléatoire d'employeurs dans la région du CSO de l'Ontario, la taille de l'échantillon qui était de 500 employeurs limitait la capacité d'examiner la demande pour des employés francophones par secteur ou industrie. De plus, afin que le sondage ne dure pas plus de dix minutes, la société d'experts-conseils n'a pas demandé aux employeurs le niveau de compétence en français qu'ils exigeaient des employés francophones pour qu'ils fonctionnent de façon optimale au sein de leur main-d'œuvre.

**Capacité inconnue du réseau d'enseignement postsecondaire de langue française à produire des diplômés francophones d'études postsecondaires :** La capacité du réseau d'enseignement postsecondaire de langue française actuel à produire des diplômés francophones d'études postsecondaires n'est pas connue : Aucun renseignement sur les programmes d'études postsecondaires de langue française et les effectifs des programmes de langue française n'était disponible. Par conséquent, la présente étude a examiné la demande des étudiants pour un établissement postsecondaire de langue française et la demande des employeurs pour des diplômés d'établissement postsecondaire de langue française. La présente étude formule des hypothèses quant à l'accessibilité à l'enseignement de langue française et à sa qualité dans les établissements postsecondaires actuels qui offrent des programmes de langue française. La qualité des diplômés francophones d'études postsecondaires au sein du réseau d'enseignement postsecondaire de langue française actuel est inconnue. Les employeurs ont formulé des commentaires sur leur demande pour des DFEPs et la difficulté relative à laquelle ils font face au moment de cibler des DFEPs dans leur

pratique d'embauche. Des recherches plus approfondies doivent être menées pour évaluer la capacité des programmes de langue française dans l'ensemble de l'Ontario.

**Données sur les étudiants de niveau postsecondaire :** Les données sur les étudiants de niveau postsecondaire étaient qualitatives et reposaient sur un échantillon relativement petit de participants. Par conséquent, la présente étude n'est pas censée être appliquée de façon générale à la population étudiante de niveau secondaire de la région du CSO de l'Ontario. L'étude a plutôt tenté d'obtenir un échantillon non aléatoire d'étudiants de niveau postsecondaire qui fréquentent différents types d'établissements postsecondaires représentant des jeunes, des apprenants adultes, des étudiants internationaux et des apprenants nouveaux arrivants. Bien que nos résultats ne devaient pas être généralisés, ils sont hautement crédibles étant donné le traitement approfondi appliqué aux questions à l'étude de la part de l'équipe de recherche, que la méthode des entrevues avec les informateurs clés et du groupe de discussion a validé.

## SECTION 4: Résultats

Lorsque possible et pertinent, les résultats tirés de cinq sources de données ont été juxtaposés afin de cerner des zones de correspondance et de discordance pour chaque question de recherche. De manière générale, des différences significatives entre les réponses des élèves du secondaire des CLA et des CLF ont été observées pour la plupart des questions de recherche. La correspondance entre les élèves du secondaire et les étudiants de niveau postsecondaire partageaient également des similitudes limitées suggérant la nécessité d'études futures visant à examiner la capacité du réseau d'enseignement postsecondaire de langue française existant à répondre aux besoins des étudiants (tant en ce qui concerne la qualité de l'éducation en français que l'accès à cette éducation). Les résultats des informateurs clés correspondaient étroitement avec les réponses des étudiants de niveau postsecondaire qui fréquentent différents établissements de la région du CSO de l'Ontario et d'Ottawa, ce qui dépeint possiblement avec plus de justesse les besoins et intérêts des étudiants en fonction de l'expérience vécue. La correspondance des résultats de l'étude à ceux d'autres recherches récentes est également limitée en raison des méthodologies n'ayant pas tenu compte des multiples marchés d'origine d'une université de langue française.

### **4.1 Niveau d'intérêt à l'égard de la création d'une université de langue française dans la région du CSO**

Mesurer le niveau d'intérêt des élèves à l'égard de la création d'une université de langue française inexistante s'avère être une tâche complexe. La présente étude s'est penchée sur l'interaction dynamique entre les préférences des élèves (section 4.1.1), leurs intentions actuelles (section 4.1.4), et la probabilité que les élèves fréquentent un établissement postsecondaire de langue française si les obstacles comme la distance et le coût étaient supprimés (section 4.1.4). Nous avons également observé les facteurs les plus déterminants pris en compte par les élèves du secondaire lorsqu'ils décident de poursuivre ou non un diplôme de premier cycle universitaire (section 4.1.1). Les réponses des élèves du secondaire des conseils de langue anglaise et française sont présentées séparément afin de respecter les différences importantes sur le plan de l'histoire et des besoins entre ces deux populations d'élèves. Les élèves des CLF ont été conceptualisés comme le groupe d'origine principal des établissements postsecondaires de langue française. Ainsi, les réponses des élèves du secondaire des CLF ont été combinées avec les estimations de la population historique pour le scénario de référence (prudent) dans nos prévisions sur le marché du travail de la section 4.4.

#### 4.1.1 Facteurs les plus déterminants pris en compte par les élèves du secondaire lorsqu'ils décident de poursuivre ou non des études postsecondaires

Les élèves du secondaire devaient indiquer les facteurs les plus déterminants qu'ils ont pris en compte pour décider de poursuivre ou non des études postsecondaires<sup>21</sup>. Le Tableau 4-1 présente six facteurs considérés comme *les plus déterminants* dans les processus décisionnels des élèves concernant la poursuite d'études postsecondaires. Près des deux tiers (64 %) des élèves d'un conseil de langue française ont indiqué que leur intérêt pour un domaine d'étude ou un programme en particulier comme étant l'un des facteurs les plus déterminants qu'ils prennent en considération lorsqu'ils décident de poursuivre ou non des études postsecondaires. D'autres facteurs parmi *les plus déterminants* comprennent notamment le coût des études postsecondaires (37 %), la langue d'enseignement (21 %), le développement personnel (19 %) et la pression exercée par les parents (9 %).

Des différences importantes entre les facteurs les plus déterminants pris en compte dans la décision de poursuivre ou non des EPS ont été constatées entre les élèves de CLF et de CLA. Les élèves de CLF étaient plus susceptibles de déclarer que la langue dans laquelle les études sont offertes est l'un des facteurs *les plus déterminants* pris en compte lorsqu'ils décident de poursuivre des études postsecondaires (21 % comparativement à 5 %) comparativement à leurs homologues de CLA. Ce résultat significatif devrait être interprété dans le contexte de l'offre limitée de programme de langue française en Ontario, représentant environ 22 % des programmes universitaires et 18 % des cours offerts dans des collèges soit *partiellement* ou *entièrement* en français<sup>22</sup>. L'accessibilité aux programmes et aux cours postsecondaires de langue française chute à trois pour cent des programmes dans la région du Sud de l'Ontario et à zéro pour cent dans le Nord-Ouest de la province<sup>23</sup>. Ces résultats confirment l'accès limité à l'offre de programmes et de cours de langue française comme incidence majeure sur la poursuite ou non d'EPS pour les élèves francophones du secondaire des CLF.

---

<sup>21</sup> Six facteurs ont été tirés des réponses des élèves du secondaire dans une zone de texte ouverte. Ces réponses étaient ensuite enregistrées dans des catégories de réponses dichotomiques pour chaque facteur déterminant possible cerné par les élèves du secondaire.

<sup>22</sup> <http://www.refo.ca/gouvernance-universitaire.php>

<sup>23</sup> *Ibid.*

**Tableau 4-1: Facteurs les plus déterminants pris en compte par les élèves du secondaire lorsqu'ils décident de poursuivre ou non des études postsecondaires par conseil scolaire**

Facteurs déterminants pour poursuivre des EPS	Conseil de langue française (n = 348)	Conseil de langue anglaise (n = 429)
Intérêt pour un domaine d'étude ou un programme	64 %	78 %
Coût des études postsecondaires	37 %	52 %
Perception de possibilités de carrière pour les personnes ayant fait des EPS	27 %	30 %
Développement personnel	26 %	19 %
Langue d'enseignement	21 %	5 %
Pression exercée par les parents	9 %	8 %

Pourcentage calculé en fonction du regroupement dichotomique selon le choix ou non d'un facteur déterminant.  
**Source** : Sondage mené auprès des élèves du secondaire, question 7 (2017)

#### 4.1.2 Langue d'enseignement préférée pour les études postsecondaires

Le Tableau 4-2 présente les langues d'enseignement préférées pour les études postsecondaires par les élèves secondaires. Des différences significatives existent entre les élèves d'un conseil de langue française et anglaise, démontrant la nécessité d'interpréter les résultats pour les groupes séparément. Plus d'un élève sur dix (13 %) de 11<sup>e</sup> et de 12<sup>e</sup> année des CLF préfère fréquenter à un établissement postsecondaire de langue française uniquement. Près de la moitié des élèves des CLF préféraient fréquenter un établissement bilingue (49 %), 20 % préféraient un établissement de langue anglaise uniquement, 16 % n'avaient pas de préférence et 3 % ne savaient pas. Ces résultats démontrent une cohorte constante d'élèves francophones préférant fréquenter un établissement postsecondaire de langue française. La préférence pour un établissement de langue française uniquement est probablement sous-estimée en partie en raison de l'absence d'une université de langue française dans la région du CSO et (ou) du manque de connaissances sur celle-ci<sup>24</sup>.

Des différences significatives dans les préférences de langues d'enseignement pour les études secondaires ont été observées entre les élèves inscrits dans les CLF et ceux inscrits dans les CLA. Les élèves des CLF étaient plus susceptibles de déclarer une préférence pour un établissement offrant des programmes en français (13 % comparativement à 1 %) que ceux des CLA. De même, ces élèves étaient moins

<sup>24</sup> L'incidence de l'absence d'un cadre de référence pour une université de langue française et (ou) de la possible interprétation erronée de la question est inconnue. Il est possible que les élèves aient déclaré une préférence pour un établissement postsecondaire existant actuellement puisqu'une grande portion de l'échantillon (principalement des élèves de la 11<sup>e</sup> année) déposait des demandes à des établissements postsecondaires existants au cours de la période qu'avait lieu la présente étude.

susceptibles de déclarer une préférence pour les établissements de langue anglaise (20 % comparativement à 27 %) ou bilingues (49 % comparativement à 56 %).

**Tableau 4-2: Langue d'enseignement préférée des élèves du secondaire pour les études postsecondaires par conseil scolaire.**

Langue préférée	Conseil de langue française (n = 322)	Conseil de langue anglaise (n = 431)
De langue française uniquement	13 %	1 %
Établissement bilingue	49 %	56 %
De langue anglaise uniquement	20 %	27 %
Aucune préférence	16 %	14 %
Ne sais pas.	3 %	2 %

**Source :** Sondage mené auprès des élèves du secondaire, question 10 (2017)

Les principaux résultats du Tableau 4-2 correspondent partiellement aux résultats d'une étude menée par la Recherche institutionnelle et planification de l'Université d'Ottawa intitulée *Campus Sud-Ouest : Analyse des résultats de l'enquête sur la mobilité étudiante et les préférences*, ci-après nommé rapport *Campus Sud-Ouest (2015)*.<sup>25</sup> Cette étude a révélé que la majorité des étudiants (56 %) indiquaient une préférence pour un établissement postsecondaire bilingue, alors que 18 % préféraient un établissement de langue anglaise et 8 % préféraient un établissement de langue française<sup>26</sup>. Les préférences des étudiants dans le rapport *Campus Sud-Ouest (2015)* révèlent une différence de 5 % pour les établissements de langue française uniquement comparativement à notre étude. En outre, le rapport *Campus Sud-Ouest* n'a pas tenu compte de l'incidence des étudiants qui n'avaient « aucune préférence »<sup>27</sup> sur la demande possible des étudiants pour des EPS en français uniquement, ni du marché d'origine secondaire des élèves des CLA qui préféreraient fréquenter un établissement postsecondaire de langue française. La section 4.4.1.1 de ce rapport estime la proportion de la préférence des élèves pour un établissement postsecondaire de langue française uniquement par type de conseil scolaire afin d'éclairer les projections du scénario de référence pour une université de langue française.

<sup>25</sup> Bien qu'il y ait une correspondance partielle des résultats, la façon dont les estimations sont interprétées et les résultats tirés dans le rapport ne sont pas uniformes. En outre, le rapport *Campus Sud-Ouest* ne tient pas compte des étudiants internationaux et des apprenants adultes dans ses estimations de la demande des étudiants. Ce point sera abordé plus en détail à la section 6.4 du rapport.

<sup>26</sup> Recherche Institutionnelle et planification, *Campus Sud-Ouest : Analyse des résultats de l'enquête sur la mobilité étudiante et les préférences*, Université d'Ottawa, 26 juin 2015, p. 13.

<sup>27</sup> Les auteurs du rapport *Campus Sud-Ouest* ont signalé que 14 % des étudiants n'avaient pas de préférence pour une université de langue française et que 16 % n'avaient pas de préférence pour un collège de langue française sans interpréter l'incidence que ces estimations auraient sur la demande possible des étudiants pour des établissements postsecondaires de langue française uniquement.

Les résultats des entrevues menées auprès des étudiants de niveau postsecondaire ajoutent du contexte aux résultats du sondage mené auprès des élèves du secondaire (se reporter au Tableau 4-3 ci-dessous). Même si les entrevues auprès des étudiants de niveau postsecondaire ne peuvent être extrapolées à la population générale des étudiants de niveau postsecondaire, elles illustrent une tension dans nos sources de données qui devrait être explorée dans des recherches futures puisque ce point n'a été abordé dans aucune autre recherche à ce jour. Les deux tiers des étudiants de niveau postsecondaire (67 %) interrogés ont indiqué préférer fréquenter une université de langue française dans la région du CSO de l'Ontario. Environ la moitié des étudiants francophones de niveau postsecondaire fréquentant des universités de langue anglaise ou bilingues envisageraient de passer à une université de langue française ou d'obtenir un deuxième diplôme dans une université de langue française dans la région du CSO de l'Ontario. Tous les étudiants de niveau postsecondaire fréquentant une université de langue française à l'extérieur de la région du CSO de l'Ontario ou un collège de langue française dans la région du CSO de l'Ontario ou d'Ottawa préféreraient fréquenter une université de langue française en Ontario<sup>28</sup>.

**Tableau 4-3: Langue d'enseignement préférée des élèves du secondaire pour l'université par établissement postsecondaire actuel et par sexe.**

Étudiants qui préféreraient fréquenter une université de langue française dans le Centre et le Sud-Ouest de l'Ontario par type d'établissement postsecondaire	Tous les étudiants (n = 37)	Élèves de sexe féminin (n = 19)	Étudiants (n = 18)
Université de langue anglaise	5	2	3
Université bilingue	11	4	7
Université de langue française	1		1
Collège de langue française dans la région du CSO de l'Ontario	10	6	4
Collège de langue française d'Ottawa	10	7	3

**Source** : Guide d'entrevue des étudiants de niveau postsecondaire (tous les étudiants francophones de niveau postsecondaire), question 9 (2017)

**Remarque** : Les résultats des entrevues menées auprès des étudiants de niveau postsecondaire ne peuvent pas être extrapolés à la population générale des étudiants, mais ils sont crédibles.

Les résultats des informateurs clés correspondent *un peu* avec les résultats des élèves du secondaire et correspondent *majoritairement* aux résultats des étudiants du niveau postsecondaire qui suggèrent un niveau de préférence plus élevé pour un enseignement postsecondaire en français uniquement. De manière générale, les informateurs clés

<sup>28</sup> Les résultats qualitatifs de la présente section ont éclairé les hypothèses sur le marché du travail pour l'université de langue française. Selon ces résultats qualitatifs, la société d'experts-conseils a inclus des dispositions prudentes relatives aux transferts d'étudiants de niveau postsecondaire à une université de langue française au cours de ses trois premières années d'activités. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la section 4.4 du présent rapport.

percevaient une forte préférence pour l'enseignement postsecondaire en français uniquement chez les jeunes qu'ils côtoyaient. Les informateurs clés ont toutefois mentionné être mieux placés pour parler des besoins des apprenants adultes et des préférences en matière d'éducation des apprenants nouveaux arrivants. Les informateurs clés ont parlé de la préférence pour l'enseignement postsecondaire en français uniquement pour les apprenants adultes et les populations d'apprenants nouveaux arrivants<sup>29</sup>. La justification était que les apprenants nouveaux arrivants étaient susceptibles d'avoir des titres professionnels d'autres pays devant être accrédités par une université de langue française et (ou) un organisme professionnel afin de joindre la population active qualifiée en Ontario. La crédibilité de ce résultat qualitatif, qui place les apprenants adultes (y compris les apprenants nouveaux arrivants) et les étudiants internationaux comme des populations d'étudiants importantes pour une université de langue française dans la région du CSO de l'Ontario a été validée de manière empirique dans la section sur l'analyse de marché de la présente étude.

#### **4.1.3 Facteurs influant sur la langue d'enseignement préférée par les élèves**

Le Tableau 4-4 présente les facteurs les plus courants qui influent sur la langue d'enseignement préférée. Des différences significatives existent entre les élèves d'un conseil de langue française et anglaise, démontrant la nécessité d'interpréter les résultats pour les groupes séparément. Plus de 9 élèves de 11<sup>e</sup> et de 12<sup>e</sup> année sur 10 dans les CLF ont déclaré que leur langue d'EPS préférée était influencée par leur désir d'avoir une situation sur le marché du travail améliorée (93 %) et de conserver leur bilinguisme (90 %). D'autres facteurs qui influent sur leur langue d'EPS préférée comprennent notamment le fait d'apprendre mieux dans leur langue choisie (84 %), leur désir d'augmenter leurs compétences dans une autre langue que leur langue maternelle (69 %), la perception qu'il serait plus facile pour eux d'étudier dans cette langue (55 %), l'influence de leurs parents (32 %) et d'autres raisons (3 %).

---

<sup>29</sup> Les apprenants adultes et les nouveaux arrivants composent entre le tiers et la moitié (30,4 % à 47,2 %) du bassin d'étudiants d'un établissement postsecondaire de langue française.

**Tableau 4-4: Facteur influant sur la langue d'enseignement préféré des élèves du secondaire par conseil scolaire.**

La langue préférée tient compte de ce qui suit :	Conseil de langue française (n = 319)	Conseil de langue anglaise (n = 417)
M'apportera une situation sur le marché du travail améliorée	93 %	89 %
J'apprends mieux dans cette langue	84 %	85 %
Mon désir de conserver mon bilinguisme	90 %	82 %
Mon désir d'augmenter mes compétences dans une autre langue que ma langue maternelle	69 %	73 %
Il sera plus facile pour moi d'étudier dans cette langue	55 %	65 %
Préférence de mes parents	32 %	24 %
Autre raison	3 %	3 %

**Source :** Sondage auprès des élèves du secondaire, question 11 avec des choix de réponse dichotomiques (2017) (n = 736)

Les résultats des entrevues auprès des étudiants de niveau postsecondaire correspondent fortement à ceux représentés au Tableau 4-4. Le facteur influant sur la langue d'enseignement préférée des étudiants de niveau postsecondaire le plus souvent cité a été la croyance que cette langue préférée améliorerait leur situation sur le marché du travail. Les étudiants de niveau postsecondaire ont largement mentionné avoir besoin d'un « avantage » pour trouver du travail dans leur domaine d'étude ou de travail choisi. La plupart des étudiants de niveau postsecondaire ont exprimé que leur avantage était leur bilinguisme, et que c'était un facteur déterminant central lors du choix de leur établissement d'enseignement parmi les possibilités disponibles à ce moment.

Lorsque les étudiants de niveau postsecondaire devaient indiquer s'ils seraient allés dans une université de langue française dans la région du CSO de l'Ontario si l'option leur avait été offerte, nombre des répondants ne pouvaient pas répondre à la question hypothétique en raison de l'absence de ce choix dans la région du CSO de l'Ontario à ce moment. Le tiers des ENPS interrogés ont mentionné avoir envisagé de s'inscrire à une université de langue française au Québec, mais qu'ils avaient choisi de ne pas le faire pour une ou plusieurs des raisons suivantes : 1) le coût de déplacement à l'extérieur de la province; 2) les motivations des étudiants pour accroître ou conserver leur bilinguisme et les effets indésirables perçus associés à un environnement complètement francophone sur leur perfectionnement professionnel; 3) le manque de possibilités d'emploi au Québec comparativement à celles de l'Ontario où ils souhaiteraient éventuellement travailler.

Près de la moitié des étudiants francophones de niveau postsecondaire fréquentant une université de langue anglaise ou bilingue de notre échantillon préféreraient fréquenter une université de langue française, et tous les étudiants de niveau postsecondaire fréquentant des établissements collégiaux bilingues ou des établissements postsecondaires de langue française (de tous les niveaux) de notre échantillon préféreraient fréquenter une université de langue française s'il y en avait une dans la région du CSO de l'Ontario. La plupart des étudiants étaient d'avis qu'une université de langue française améliorerait leur compétitivité et leur situation sur le marché du travail (67 %). Le bilinguisme qu'ils obtiendraient en s'inscrivant à une université de langue anglaise ou bilingue a été remis en question lorsque la plupart des répondants (80 %) ont exprimé la peur de perdre leurs compétences en français au sein de ce qu'ils ont décrit comme un milieu scolaire axé sur l'anglais.

Quand ils ont expliqué pourquoi les établissements postsecondaires bilingues étaient perçus comme des milieux anglophones, les étudiants ont cerné ce qui suit : 1) le manque d'offre de cours de base et de cours à option en français qui renforçait la perception des étudiants que l'enseignement en français n'était pas aussi important que l'enseignement en anglais; 2) l'utilisation de manuels scolaires et de ressources en anglais dans les cours offerts en français renforçait l'élitisme pour l'anglais; 3) la dominance de l'anglais dans les espaces publics sur le campus servait à isoler ou à assimiler les étudiants francophones. En outre, les étudiants ont indiqué les répercussions économiques qu'un milieu qui est perçu comme étant axé sur l'anglais auraient sur leur situation sur le marché du travail. Les répercussions décrites par les étudiants comprennent notamment : 1) ajout d'au moins deux années à la durée d'un programme de quatre ans lorsque les cours de base et les cours à option ne sont pas offerts en français ou sur les campus de langue française; 2) double pratiquement le coût des EPS; 3) acquisition limitée des connaissances et (ou) des compétences du cours qui sont enseignées en anglais au lieu d'en français; 4) perspectives d'emploi compromises en raison des lacunes dans les connaissances des étudiants quand ils sont en compétition contre d'autres candidats pour des emplois qualifiés.

« J'ai l'impression que mon université m'a menti. Personne ne vous dit que vos cours de base ne sont pas offerts régulièrement en français. Personne ne vous dit que les documents de cours sont principalement en anglais même lorsque les cours sont donnés en français. Cette situation ne devrait pas être permise. »

« Lorsque le professeur attribue une lecture en anglais, je ne la fais pas. Je risque d'échouer. Je suis allé voir l'enseignant et j'ai demandé des documents en français, mais il ne me les donne pas. Je fais le meilleur possible avec le contenu que je comprends. J'ai des grosses lacunes dans ma compréhension. Ça me fâche parce que ça coûte cher. Cela va nuire à mon employabilité. »

**Répondant 1 :** « Les anglophones et les francophones n'interagissent pas [dans un établissement bilingue]. Ce fut une expérience d'isolement pour moi et les autres comme moi. N'est-ce pas? [En demandant aux autres.] »

**Répondant 2 :** « Oui, j'ai la même impression. J'ai de la difficulté à sentir que je fais partie de cet établissement, que je suis à ma place et que j'ai de l'importance. Par exemple, il y avait six étudiants inscrits pour un cours de base dans mon programme, deux étaient des anglophones et quatre francophones. L'université a exigé que le cours soit donné en anglais pour s'adapter aux deux étudiants anglophones plutôt qu'aux quatre étudiants francophones. C'est tellement insultant. »

[Les autres sont d'accord et acquiescent de la tête.]

**Répondant 3 :** « Dire que l'université est bilingue est de la publicité trompeuse. Vous n'avez pas le choix de suivre les cours en anglais si vous avez l'intention de terminer votre diplôme dans un délai raisonnable. Il faut au moins 6 ans d'école plutôt que 4, parce que l'offre de cours de base n'est pas disponible en français. Ce n'est pas bilingue malgré sa publicité. »

Les résultats des informateurs clés correspondent fortement aux facteurs qui influent sur la langue d'enseignement préférée des étudiants de niveaux secondaire et postsecondaire.

#### 4.1.4 Intention des élèves du secondaire de poursuivre des études postsecondaires en français

Le Tableau 4-5 présente l'intention des élèves du secondaire de poursuivre des études postsecondaires en français. Des différences significatives entre les élèves des CLF et des CLA existent, démontrant la nécessité d'interpréter les résultats pour les deux groupes séparément. Les élèves des CLF étaient distribués plus ou moins uniformément entre faiblement (36 %), modérément (31 %) et fortement (33 %) susceptibles de poursuivre des EPS en français. Si la distance et le coût étaient retirés des points à considérer, la probabilité que les élèves fréquentent un établissement postsecondaire de langue française augmentait de plus de 10 %<sup>30</sup>. Près du quart (22 %) des élèves des CLA ont déclaré une forte probabilité de fréquenter un établissement postsecondaire de langue française. Si la distance et le coût étaient retirés des points à considérer, la probabilité

<sup>30</sup> Parmi les élèves des conseils de langue française, 46 % ont déclaré une probabilité élevée de fréquenter un établissement postsecondaire de langue française si le déplacement et le coût n'étaient pas des facteurs.

que les élèves fréquentent un établissement postsecondaire de langue française passait à 34 %. Ces estimations suggèrent que les *préférences des élèves* pour les établissements postsecondaires présentées dans le Tableau 4-5, ainsi que leurs *intentions de fréquenter* des établissements postsecondaires sont fondamentalement différentes. Les préférences des élèves dans la présente étude sous-estiment significativement leur intention de fréquenter un établissement postsecondaire de langue française, remettant en question la sensibilité des études qui calculent la demande du marché pour une université de langue française en grande partie sur les préférences des élèves.

**Tableau 4-5: Intention des élèves du secondaire de poursuivre des études postsecondaires en français par conseil scolaire**

Probabilité de poursuivre des études postsecondaires en français	Probabilité de poursuivre des EPS en français		Intention de poursuivre des EPS en français si la distance et le coût n'étaient pas des facteurs	
	Conseil de langue française (n = 316)	Conseil de langue anglaise (n = 421)	Conseil de langue française (n = 314)	Conseil de langue anglaise (n = 418)
Faible (30 % ou moins)	36 %	48 %	23 %	40 %
Modérée (40 à 60 %)	31 %	30 %	32 %	23 %
Élevée (70 % ou plus)	33 %	22 %	46 %	34 %

Source : Sondage auprès des élèves du secondaire, questions 12 et 13 (2017) (n = 737 et n = 732, respectivement)

#### 4.1.5 Facteurs influant sur la décision des élèves de poursuivre des EPS en français

Le Tableau 4-6 présente les facteurs qui ont une incidence sur la décision des élèves du secondaire de poursuivre des EPS en français. Des différences significatives entre les élèves des CLF et des CLA existent, démontrant la nécessité d'interpréter les résultats pour les deux groupes séparément<sup>31</sup>. Voici les facteurs qui influent le plus sur la décision des élèves des CLF de poursuivre des EPS en français : 1) le manque de cours souhaités offerts en français (59 %); 2) le manque de renommée du programme (56 %); 3) le manque de réputation établie d'une université ou d'un collège de langue française (55 %); 4) le coût de la vie élevé associé au fait de déménager là où se trouve un établissement postsecondaire de langue française (48 %)<sup>32</sup>. Par contre, les facteurs qui influent le plus sur la décision des élèves des CLA de poursuivre des EPS en français comprennent les suivantes : 1) le manque de cours souhaités offerts en français (67 %); 2) le coût de la vie élevé associé au fait de déménager là où se trouve un établissement

<sup>31</sup> Chaque option de réponse était codée comme une variable dichotomique.

<sup>32</sup> La distance à parcourir pour se rendre à un établissement de langue française représente également 48 %.

postsecondaire de langue française (62 %); 3) l'insécurité de s'exprimer verbalement ou par écrit en français (57 %); 4) la distance à parcourir pour se rendre à un établissement de langue française (50 %) <sup>33</sup>.

Bien que les facteurs qui influencent le plus les élèves des CLF et des CLA soient différents, il existe toujours d'importants chevauchements dans trois facteurs. Voici les principaux facteurs ayant une incidence sur tous les élèves du secondaire : 1) le manque de cours souhaités offerts en français; 2) le coût de la vie élevé associé au fait de déménager là où se trouve un établissement d'enseignement postsecondaire de langue française; 3) la distance à parcourir pour se rendre à un établissement de langue française. Il convient de signaler la distinction qui existe entre les points de vue des élèves des CLF et des élèves des CLA à l'égard de la demande du marché pour des compétences en français au sein de la main-d'œuvre. Deux cinquièmes des élèves des CLF estimaient qu'il y avait une faible demande de la part des employeurs pour des compétences en français (38 %) par rapport à près de la moitié des élèves des CLA (47 %). Il existe une contradiction potentielle dans le point de vue des élèves des CLA qui ont perçu un faible niveau de demande des employeurs pour des compétences en français (47 %). Ces élèves des CLA ont indiqué une préférence pour des études postsecondaires donnant accès à des programmes de langue française (57 % des élèves des CLA préfèrent un établissement postsecondaire unilingue français ou bilingue) en vue d'améliorer leur situation sur le marché du travail (89 %) et de conserver leurs capacités en bilinguisme (82 %). Pour bien comprendre les relations complexes entre les facteurs/indicateurs ayant une incidence sur les effectifs des établissements postsecondaires (dont la perception de la situation sur le marché du travail), il faudrait idéalement utiliser des méthodologies qualitatives dans de recherches futures sur les élèves du secondaire.

Il est intéressant de noter que le peu d'intérêt à l'égard d'une éducation en français chez les élèves (33 % des élèves des CLF par rapport à 46 % des élèves des CLA) et la faible intention de poursuivre des études postsecondaires de langue française (36 % des élèves des CLF par rapport à 48 % des élèves des CLA) <sup>34</sup> concordent. Ce résultat laisse entendre que les préférences des élèves du secondaire pour un établissement postsecondaire sous-estime la proportion d'élèves ayant l'intention ou étant susceptibles de poursuivre des EPS en français. Ce résultat doit être pris en compte au moment d'examiner d'autres rapports comme celui du *Campus Sud-Ouest* (2015) qui fonde ses prévisions relatives à la demande du marché sur des indicateurs de préférence déclarés par des élèves. De plus, ce résultat souligne l'avantage de produire plusieurs scénarios décrivant un cas de référence (prudent) et un cas de demande élevée quant aux prévisions des effectifs pour des EPS.

---

<sup>33</sup> Par rapport à la distance la plus courte pour se rendre aux établissements de langue anglaise.

<sup>34</sup> Se reporter au Tableau 4-5.

**Tableau 4-6: Facteurs influant sur la décision des élèves de poursuivre des études postsecondaires en français par conseil scolaire.**

Facteurs influant sur la décision de poursuivre des études postsecondaires en français	Conseil de langue française (n = 314)	Conseil de langue anglaise (n = 418)
Le manque de cours souhaités offerts en français	59 %	67 %
Le coût de vie élevé	48 %	62 %
Le manque de renommée du programme	56 %	49 %
Le manque de réputation établie d'une université ou d'un collège de langue française	55 %	48 %
La distance à parcourir pour se rendre à un établissement de langue française	48 %	50 %
L'insécurité de s'exprimer verbalement ou par écrit en français	29 %	57 %
Le manque de transport en commun	40 %	45 %
Un manque perçu à l'égard de la demande du marché pour des compétences en français	38 %	47 %
De mauvaises notes en français	30 %	50 %
Le manque de bourses d'études accordées aux personnes qui étudient en français	38 %	45 %
Le peu d'intérêt à l'égard d'une éducation en français	33 %	46 %
Le manque de stages	38 %	38 %
Le manque de diversité de la population étudiante (p. ex., origine ethnique, LGBTBA+)	22 %	27 %
Autre	1 %	2 %

Source : Sondage mené auprès des élèves du secondaire, question 14 (2017) (n = 732)

Les résultats des entrevues auprès des étudiants de niveau postsecondaire correspondent moyennement aux points énumérés au Tableau 4-6. Les étudiants de niveau postsecondaire ne devaient pas formuler de commentaires sur cette liste exhaustive et ne s'identifiaient pas aux points suivants : 1) le peu d'intérêt à l'égard d'une éducation en français; 2) un manque perçu de la demande du marché pour des compétences en français; 3) l'insécurité de s'exprimer verbalement ou par écrit en français; 4) de mauvaises notes en français (se reporter à la section 4.1.3 concernant les principaux résultats sur la préférence de langue pour l'EPS). De plus, les étudiants de niveau postsecondaire pouvaient étoffer davantage ces résultats en apportant leurs points de vue sur les éléments essentiels qui caractérisent une université de langue française (se reporter à la section 4.1.3 pour obtenir de plus amples renseignements) et les moyens privilégiés de distinguer et de commercialiser l'université de langue française (se reporter à la section 4.3.3 pour obtenir de plus amples renseignements).

Les points de vue des élèves des CLA à l'égard de la demande des employeurs correspondent passablement à la demande des employeurs pour des employés qui

possèdent des compétences en français. Selon notre sondage mené auprès des employeurs, moins de 5 % des diplômés d'études postsecondaires au sein de la main-d'œuvre dans la région du CSO de l'Ontario parlent français. La moitié des employeurs interrogés ne voyaient pas la valeur ou l'avantage de compter au sein de leur main-d'œuvre des employés bilingues ou francophones (49 %) <sup>35</sup>. L'avantage le plus souvent mentionné par les employeurs était d'avoir des employés capables d'interagir avec les clients (43 %) <sup>36</sup>.

Le peu d'études sur les facteurs ou les obstacles qui influent sur la décision des élèves de poursuivre des EPS en français restreint la correspondance possible de la présente étude à d'autres recherches. Les études de recherche pertinentes désignées pour établir des comparaisons avec la présente étude comprenaient des renseignements limités sur les outils de collecte de données et l'échantillonnage, faisant en sorte qu'il était difficile de situer les résultats de ce rapport en les comparant avec d'autres. L'étude d>Allard et coll. (2011) a révélé quatre obstacles à la poursuite d'EPS en français. Bien que notre étude se soit penchée sur ces quatre obstacles au Tableau 4-6, un seul a été reconnu comme étant un facteur déterminant qui influe sur la décision de poursuivre des EPS en français. Ce facteur est la distance à parcourir pour se rendre à un établissement de langue française par rapport à celle plus courte pour se rendre à un établissement de langue anglaise. Les obstacles importants d>Allard et coll. comprenaient les suivants : 1) une préférence pour les études en anglais qui ne correspond pas aux résultats de notre étude; 2) de mauvaises notes en français qui ne sont pas un facteur important pour les élèves des CLF et seulement un facteur pour la moitié des élèves des CLA; 3) la distance à parcourir du domicile à un établissement postsecondaire de langue française mentionnée précédemment qui correspond aux résultats de notre étude; 4) le manque de financement et le peu de bourses d'études postsecondaires accordées aux étudiants francophones qui ne font pas partie des facteurs déterminants qui influent sur les élèves dans notre étude. Deux des cinq facteurs mentionnés dans l'étude de *Campus Sud-Ouest* (2015) correspondaient à nos résultats concernant les élèves des CLF, à savoir le manque de renommée du programme (70 %) et le manque de réputation établie d'une université ou d'un collège de langue française (69 %) par rapport aux universités et aux collèges de prestige dans la région du CSO de l'Ontario.

#### 4.1.6 Cheminements postsecondaires préférés

Les trois quarts des élèves du secondaire avaient l'intention d'obtenir un baccalauréat dans une université comme leur *premier choix* de cheminement postsecondaire

---

<sup>35</sup> Source : Sondage mené auprès des employeurs, question 12 (2017), se reporter au tableau 4-22 à l'annexe technique pour obtenir de plus amples renseignements.

<sup>36</sup> *Ibid.*

(76 %) <sup>37</sup>. L'autre *premier choix* de cheminement postsecondaire représentait moins de 5 % des intentions des élèves du secondaire, et 6 % de l'échantillon des élèves du secondaire ne savaient pas le cheminement qu'ils préféreraient. Le *second choix* de cheminement postsecondaire montrait une distribution plus étendue des options de réponse dans notre échantillon. Le *second choix* le plus populaire de cheminement postsecondaire qu'ont mentionné les élèves du secondaire était une combinaison de cours collégiaux et universitaires menant à l'obtention d'un baccalauréat et peut-être d'un diplôme (36 %), suivi d'un baccalauréat de quatre ans offert par un collège (35 %). Quelques élèves du secondaire ont choisi d'autres options de réponses, et 9 % des élèves ont choisi un apprentissage ou un métier comme option de *second choix*.

Les élèves des CLA étaient plus enclins à mentionner leurs intentions de poursuivre un baccalauréat de quatre ans offert dans une université que les élèves des CLF (82 % par rapport à 69 %). De plus, les élèves des CLF étaient plus enclins à indiquer leurs intentions de suivre un programme d'apprentissage ou de métier comme *second choix* (15 % par rapport à 5 %) comparativement à leurs homologues des CLA.

Les résultats du cheminement postsecondaire correspondaient à ceux du *Campus Sud-Ouest* (2015), malgré l'utilisation de différentes questions et options de réponse. Les deux résultats ont révélé que la majorité (80 %) des élèves du secondaire avaient l'intention d'aller à l'université, que ce soit pour un programme comportant une combinaison de cours collégiaux et universitaires ou un baccalauréat. Nous signalons une proportion plus faible d'élèves qui ont l'intention d'aller au collège (4 % comme option de *premier choix* et 35 % comme option de *second choix*) par rapport aux résultats de *Campus Sud-Ouest* indiquant 12 % des élèves ayant l'intention d'aller au collège seulement <sup>38</sup>. L'étude de *Campus Sud-Ouest* n'a pas la particularité supplémentaire que présente l'examen d'un second choix de cheminement.

Les options de programme préférées des étudiants de niveau postsecondaire et la perception des informateurs clés de ces options correspondent pour la plupart aux résultats des sondages menés auprès des élèves du secondaire. Toutes les sources de données soutiennent un baccalauréat de quatre ans comme cheminement postsecondaire préféré. Une vision contextuelle d'une combinaison de diplômes universitaire ou collégial et de diplômes complémentaires était aussi très populaire chez les étudiants de niveau postsecondaire qui valorisaient l'expérience du travail appliqué avant l'obtention d'un diplôme ou comme moyen d'entrer sur le marché du travail.

<sup>37</sup> Réponse à la question 8 du sondage mené auprès des élèves du secondaire (2017).

<sup>38</sup> Recherche institutionnelle et planification, *Campus Sud-Ouest : Analyse des résultats de l'enquête sur la mobilité étudiante et les préférences*, Université d'Ottawa, 26 juin 2015, p. 11.

#### 4.1.7 Options préférées de programmes postsecondaires

Le Tableau 4-7 définit les options préférées de programmes postsecondaires par les élèves du secondaire. Il n'y a aucun écart important entre les élèves des CLF et des CLA. Comme l'illustre le Tableau 4-7, les quatre principales options de programmes de *premier choix* pour les élèves des CLF comprennent : 1) sciences et mathématiques (19 %); 2) sciences de la santé (17 %); 3) sciences sociales (16 %); 4) affaires, commerce et gestion (11 %) <sup>39</sup>. Les principales options de programmes de *second choix* pour les élèves des CLF comprennent : 1) sciences sociales (15 %); 2) arts et sciences humaines (15 %); 3) sciences et mathématiques (12 %); 4) sciences de la santé (12 %).

**Tableau 4-7: Préférence pour les programmes postsecondaires des élèves du secondaire**

Options de programmes	Conseil de langue française (n = 323)		Conseil de langue anglaise (n = 433)	
	1 <sup>er</sup> choix	2 <sup>e</sup> choix	1 <sup>er</sup> choix	2 <sup>e</sup> choix
	Arts et sciences humaines	7 %	15 %	4 %
Beaux arts et arts du spectacle	6 %	6 %	7 %	4 %
Sciences de la santé	17 %	12 %	14 %	15 %
Sciences sociales	16 %	15 %	25 %	15 %
Affaires, commerce et gestion	11 %	11 %	14 %	10 %
Sciences et mathématiques	19 %	12 %	18 %	19 %
Informatique et technologie de l'information	3 %	4 %	2 %	5 %
Éducation	4 %	7 %	4 %	8 %
Génie et technologie	9 %	9 %	7 %	8 %
Métiers spécialisés	3 %	5 %	3 %	2 %
Hôtellerie, tourisme et services récréatifs	2 %	2 %	1 %	1 %
Autre	4 %	3 %	3 %	1 %

**Source :** Sondage mené auprès des élèves du secondaire, question 9 (2017) (n = 754)

Les résultats de notre étude correspondent modérément avec l'étude *Campus Sud-Ouest* quant aux options préférées de programmes postsecondaires par les élèves. Bien que cette autre étude examinait des options de programmes différentes de ceux de la présente étude, les deux études ont désigné les mêmes trois principales options de programmes pour les élèves des CLF qui désirent aller à l'université. Les trois principales options de programmes définies dans l'étude *Campus Sud-Ouest* comprenaient : 1)

<sup>39</sup> Les quatre principales options de programmes de *premier choix* pour les élèves des CLA sont les mêmes que pour les élèves des CLF.

sciences; 2) sciences de la santé; 3) sciences sociales; 4) médecine; 5) arts<sup>40</sup>. L'étude *Campus Sud-Ouest* n'incluait pas d'options de réponse concernant un *second choix*<sup>41</sup>.

Les résultats tirés du sondage auprès des étudiants de niveau postsecondaire correspondent fortement à ceux obtenus auprès des élèves de niveau secondaire. Les étudiants de niveau postsecondaire ont indiqué préférer les options de programmes de premier cycle générales, particulièrement dans les domaines des sciences sociales, des sciences et des mathématiques, des arts et des sciences humaines, ainsi que des affaires, du commerce et de la gestion.

#### 4.1.8 Conclusions

Il est complexe de mesurer le niveau d'intérêt des élèves pour les programmes postsecondaires de langue française uniquement. Les résultats des études menées auprès des élèves indiquent un degré élevé d'intérêt pour les programmes et les cours d'EPS en langue française. Dans le cadre de cette étude, l'intention des élèves de fréquenter un établissement postsecondaire de langue française avait été sous-estimée en raison de ce qu'indiquait la préférence des élèves pour un établissement postsecondaire de langue française. Les élèves des CLF et des CLA ont indiqué avoir plus l'intention de fréquenter un établissement postsecondaire de langue française (33 % pour les étudiants des CLF comparativement à 22 % pour ceux des CLA) que ce qu'indiquait la préférence des élèves pour un établissement postsecondaire de langue française uniquement (13 % pour les étudiants des CLF comparativement à 1 % pour ceux des CLA). L'utilisation de la langue d'enseignement préférée déclarée par les élèves pour réaliser les projections du marché des études postsecondaires dans d'autres études a vraisemblablement abouti à une estimation très prudente de l'intérêt des étudiants. De plus, la validité de ces estimations demeure incertaine en raison du fait que les programmes d'EPS en langue française uniquement (comme une université de langue française) demeurent actuellement peu disponibles et peu connus auprès des élèves.

La langue d'enseignement préférée pour les EPS reflète en grande partie le désir des élèves d'améliorer leurs perspectives sur le marché du travail (93 %) et de préserver leur bilinguisme (90 %). Différents facteurs influencent les décisions des élèves des CLF et des CLA lorsqu'ils décident de poursuivre des EPS en français. Les facteurs qui influent le plus sur les élèves des CLF sont le manque de cours offerts en français (59 %), le manque de renommée des programmes (56 %) et le manque de réputation établie d'une

---

<sup>40</sup> *Campus Sud-Ouest : Analyse des résultats de l'enquête sur la mobilité étudiante et les préférences*, Recherche institutionnelle et planification, Université d'Ottawa, 26 juin 2015, p. 18

<sup>41</sup> Aucune autre étude ne répondait aux critères d'inclusion définis dans la section 4.1 du présent rapport aux fins d'analyses comparatives.

université ou d'un collège de langue française (55 %). Les élèves des CLA sont surtout influencés par l'absence de cours souhaités offerts en français (67 %), le coût de la vie élevé associé au fait de déménager là où se trouve un établissement postsecondaire de langue française et 3) l'insécurité de s'exprimer verbalement ou par écrit en français (57 %).

Pour les trois quarts des étudiants du secondaire, obtenir un baccalauréat auprès d'une université est le premier choix de cheminement postsecondaire (76 %). Il n'y a aucune différence entre les options préférées de programmes par les étudiants des CLF et des CLA. Les principales options de programmes comprenaient : 1) sciences et mathématiques; 2) sciences de la santé; 3) sciences sociales; 4) affaires, commerce et gestion.

La plupart des ENPS interrogés ont déclaré préférer fréquenter une université de langue française dans le cadre d'un programme de premier cycle et (ou) une université de langue française dans le cadre d'un programme de deuxième cycle dans la région du CSO de l'Ontario. Selon les résultats de l'étude, les établissements postsecondaires existants ne satisfont pas aux besoins des étudiants francophones<sup>42</sup>.

#### **4.2 Niveau de demande pour les diplômés francophones d'études postsecondaires (DFEPS)**

Cette section du rapport présente des estimations du niveau actuel de demande pour les DFEPS dans la région du CSO de l'Ontario (section 4.2.1) de même que des estimations du niveau de demande pour les DFEPS en 2020 et en 2030 (section 4.2.2). Elle présente également les lacunes du marché du travail relativement aux DFEPS (section 4.2.3), explore le degré de difficulté relativement au recrutement des DFEPS (section 4.2.4) et étudie l'intérêt des employeurs relativement à l'établissement d'un partenariat avec une université de langue française. Les réponses des employeurs sont issues d'un échantillon aléatoire d'employeurs de toutes les industries et de tous les secteurs de la région du CSO de l'Ontario afin de tirer des inductions sur l'ensemble des entreprises de la région visée. Cinq cents employeurs ont participé à l'étude, et les résultats ont été pondérés selon la taille de l'entreprise. Les directeurs des RH des employeurs ou les propriétaires d'entreprises étaient les répondants ciblés dans le cadre de cette étude, en raison de leur connaissance et de leur compréhension approfondies de la main-d'œuvre actuelle, de même que de leur vision informée relativement à l'orientation future de leur entreprise.

---

<sup>42</sup> Les besoins et les attentes des ENPS en ce qui a trait aux universités de langue française sont décrits à la section 4.3 du présent rapport.

Les projections et les lacunes du marché du travail relativement aux DFEPS ont été estimées en fonction des résultats du sondage auprès des employeurs et de sources de données secondaires fiables<sup>43</sup>. Certaines sources de données secondaires pertinentes n'étaient pas disponibles pour la région du CSO de l'Ontario. Les données ont donc été rajustées pour refléter la proportion de la population ontarienne qui habite dans la région du CSO de l'Ontario (c'est-à-dire 81,2 % de la population de l'Ontario)<sup>44</sup>. Le sondage auprès des employeurs dans la région du CSO de l'Ontario de 2017 a permis de recueillir des renseignements sur le marché du travail, notamment en ce qui a trait à la prévalence des DFEPS au sein de la main-d'œuvre dans la région du CSO de l'Ontario. Les employeurs ont déclaré que 4,4 % de la main-d'œuvre est formée de diplômés francophones d'études postsecondaires. Cependant, moins du tiers des employeurs (28,7 %) ont déclaré avoir des employés francophones. On croit que la faible présence d'employés francophones dans la région du CSO de l'Ontario est due à la forte proportion de microentreprises et de petites entreprises (moins de 100 employés) dans cette même région.

#### **4.2.1 Demande des employeurs pour des DFEPS dans la région du CSO de l'Ontario**

L'estimation de la demande pour les DFEPS dans la région du CSO de l'Ontario est calculée au moyen de données du sondage auprès des employeurs de la région du CSO de l'Ontario de 2017, de données de l'*Enquête sur la population active* de Statistique Canada et de projections démographiques du ministère des Finances. Pour réaliser l'estimation, il faut tout d'abord définir la proportion de DFEPS travaillant pour des employeurs dans la région du CSO de l'Ontario. L'estimation est ensuite mise en contexte dans le marché du travail de la région du CSO de l'Ontario afin de déterminer la main-d'œuvre actuelle. Deux estimations sont présentées dans cette section, soit une première estimation pour le marché du travail dans la région du CSO de l'Ontario et une deuxième pour la fonction publique fédérale (FPF). La FPF est incluse dans le calcul de la demande pour les DFEPS parce que la FPF affiche une importante demande en DFEPS et qu'elle est susceptible de représenter un employeur important pour les diplômés d'établissements postsecondaires de langue française.

L'éducation postsecondaire joue un rôle important au sein de la main-d'œuvre de l'Ontario. Au total, deux tiers (65,9 %) de la population active ontarienne détient un diplôme d'études postsecondaires<sup>45</sup>. La population active ontarienne est de taille

---

<sup>43</sup> Les données de source secondaire utilisées comprennent : l'*Enquête sur la population active* de Statistique Canada, le recensement 2011 de Statistique Canada et les projections démographiques du ministère des Finances de l'Ontario.

<sup>44</sup> Source : Centre d'information du ministère des Finances, *Mise à jour des projections démographiques pour l'Ontario, 2015-2041*, printemps 2016.

<sup>45</sup> *Ibid.*

importante; elle comptait 7 489 500 personnes en 2016<sup>46</sup>. En mettant ces chiffres dans le contexte de la région du CSO de l'Ontario, il est possible d'établir que la population active de cette région compte 6 078 630 personnes, parmi lesquelles 4 003 804 ont reçu une éducation postsecondaire.

Les employeurs dans la région du CSO de l'Ontario ont indiqué que 5,7 % de la main-d'œuvre du CSO de l'Ontario parle français<sup>47</sup>. Par ailleurs, il est estimé que les DFEPS représentent 4,4 % de la main-d'œuvre du CSO de l'Ontario, pour un total de 174 947 DFEPS<sup>48</sup>. Il est intéressant de constater que la proportion de DFEPS employés par les entreprises dans la région du CSO de l'Ontario est plus importante que la proportion de personnes affirmant que le français est leur langue maternelle (1,8 %)<sup>49</sup>. Ce résultat suggère que pour les employeurs, une personne qui parle français n'est pas nécessairement un francophone. Par conséquent, les compétences linguistiques de ces personnes sont inconnues.

Bien que la demande pour les DFEPS au sein de la population active de l'Ontario soit estimée à 4,4 %, nous pouvons tenir pour acquis que cette demande n'est pas complètement satisfaite, étant donné que certains postes seraient à pourvoir. Selon le rapport de Mercer (2017), de 6 % à 7 % de toutes les offres d'emploi publiées en Ontario s'adresseraient aux DFEPS. Cette proportion plus élevée d'offres d'emploi s'adressant aux DFEPS ne signifie toutefois pas que la demande pour les DFEPS s'établit à 6 % ou 7 % de la population dans la région du CSO de l'Ontario. En se fondant sur le rapport de Mercer, il est possible de présumer qu'il y a un écart entre les postes à pourvoir par des DFEPS et le nombre de DFEPS au sein de la population active ontarienne. Le taux de postes à pourvoir en Ontario au troisième trimestre de 2016 s'établissait à 2,6 %<sup>50</sup>. En tenant pour acquis que les postes à pourvoir sont répartis également à l'échelle de tous les types de postes, il y aurait actuellement 2,6 % de postes à pourvoir par des DFEPS. Conséquemment, il y aurait environ 179 617 postes destinés à des DFEPS dans la région du CSO de l'Ontario (179 617 employés en poste et 4 670 postes à pourvoir).

---

<sup>46</sup> Source : Statistique Canada, Tableau 282-0004 – Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le niveau de scolarité atteint, le sexe et le groupe d'âge, annuel (personnes sauf indication contraire), CANSIM (base de données). (site consulté le 27 avril 2017).

<sup>47</sup> Source : Sondage auprès des employeurs de la région du CSO de l'Ontario de 2017.

<sup>48</sup> *Ibid.*

<sup>49</sup> Source : Statistique Canada, 2012. Profil du recensement. Recensement de 2011. N° 98-316-XWE au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Publié le 24 octobre 2012.

<sup>50</sup> Source : Statistique Canada, Postes vacants, troisième trimestre de 2016. La publication peut être consultée en ligne à cette adresse : <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/170125/dq170125a-fra.htm>. Consultée le : 3 mai 2017.

Les emplois de la fonction publique fédérale (FPF) représentent une part importante du marché du travail des DFEPS en Ontario<sup>51</sup>. La FPF est un important employeur de travailleurs bilingues et francophones. Bien que la majorité des employés de la FPF résident à l'extérieur du CSO de l'Ontario, nous avons inclus la FPF dans l'analyse étant donné qu'elle fait appel à un grand nombre de travailleurs francophones (46,9 % des postes au sein de la FPF sont désignés bilingues ou français essentiel)<sup>52</sup>. L'administration publique centrale (APC) de la FPF (se reporter aux annexes I et IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques*) présente également un grand nombre d'emplois basés sur le savoir; ainsi, 43,6 % des employés de l'APC auraient reçu une éducation postsecondaire<sup>53</sup>.

En Ontario, 117 660 personnes sont employées par la FPF<sup>54</sup>. La majorité de ces personnes (79 773 personnes ou une proportion de 67,8 %) habitent dans la région de la capitale nationale (RCN) de l'Ontario<sup>55</sup>. Les exigences linguistiques des postes à l'intérieur et à l'extérieur de la RCN diffèrent grandement : les deux tiers (67,9 %) des postes dans la RCN sont désignés bilingues ou français essentiel, tandis que seuls 10,8 % des postes présentent des exigences similaires dans le reste de l'Ontario<sup>56</sup>. Il est estimé que 58 259 employés de la FPF en Ontario sont francophones<sup>57</sup>. Comme on suppose que les deux tiers (43,6 %) des employés de la FPF ont reçu une éducation postsecondaire<sup>58</sup>, on estime que 25 401 DFEPS travaillent pour la FPF en Ontario.

---

<sup>51</sup> La FPF inclut tous les employés mentionnés dans les annexes I, IV et V de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces employés incluent tous les employés actifs, quelle que soit la durée de leur emploi, les personnes nommées par le gouverneur en conseil, les sous-ministres et les juges fédéraux.

<sup>52</sup> Source : Gouvernement du Canada, Rapport annuel sur les langues officielles. La publication peut être consultée en ligne à cette adresse : <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/valeurs-ethique/langues-officielles/rapports/rapport-annuel-langues-officielles-2014-2015.html> Consultée le : 27 avril 2017.

<sup>53</sup> Au total, 43,6 % des postes de la FPF sont des emplois basés sur le savoir. On considère que ces postes exigent une éducation postsecondaire.

<sup>54</sup> Source : Gouvernement du Canada, Effectif de la fonction publique fédérale par région géographique et période d'affectation. La publication peut être consultée en ligne à cette adresse : <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/statistiques-ressources-humaines/effectif-fonction-publique-federale-region-geographique-periode-affectation.html>

<sup>55</sup> *Ibid.*

<sup>56</sup> Source : Gouvernement du Canada, Rapport annuel sur les langues officielles. La publication peut être consultée en ligne à cette adresse : <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/valeurs-ethique/langues-officielles/rapports/rapport-annuel-langues-officielles-2014-2015.html>

<sup>57</sup> Postes désignés bilingues ou français essentiel.

<sup>58</sup> Source : Gouvernement du Canada, Aperçu démographique de la fonction publique fédérale, 2015. La publication peut être consultée en ligne à cette adresse : <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/statistiques-ressources-humaines/aperçu-demographique-fonction-publique-federale-2015.html>

<sup>59</sup> On suppose que les employés de la FPF qui ont reçu une éducation postsecondaire sont également répartis dans tous les échelons de la FPF (y compris par province, par compétence linguistique et auprès

On estime qu'en 2017, il y a 204 833 postes destinés à des DFEPS dans la région du CSO de l'Ontario et au sein de la FPF<sup>60</sup>. En raison des limites du sondage auprès des employeurs de la région du CSO de l'Ontario précédemment mentionnées, il n'a pas été possible de définir précisément les secteurs qui alimentent la demande en DFEPS. Toutefois, le gouvernement fédéral du Canada (c'est-à-dire la FPF) a été désigné comme l'un des employeurs principaux. La FPF emploie un huitième (12,4 %) des DFEPS en Ontario.

Bien que le sondage auprès des employeurs n'ait pas pu se pencher sur les secteurs qui alimentent la demande en DFEPS, les résultats des entrevues avec les informateurs clés suggèrent que la demande des employeurs est en croissance principalement pour les postes bilingues, et non pas uniquement pour les postes francophones. Les informateurs clés ont désigné les secteurs ou les postes suivants comme affichant la plus grande demande en DFEPS dans la région du CSO de l'Ontario : 1) éducation (y compris les conseils scolaires et les garderies où des postes unilingues francophones sont offerts); 2) santé (y compris la santé publique et les membres de professions paramédicales); 3) finances et assurances; 4) établissements commerciaux de langue française; 5) communications et technologie; 6) administration publique (fonction publique); 7) organisations non gouvernementales; 8) postes en gestion; 9) postes en traduction; 10) postes en recherche.

Les résultats tirés des entrevues avec les informateurs clés correspondent aux résultats d'une analyse des offres d'emploi publiques présentée dans le rapport de Mercer (2017), laquelle dresse une liste des principaux secteurs affichant la plus grande demande d'emploi pour la population francophone ontarienne. Bien que nos résultats soient ouverts et peuvent ne pas se prêter à la généralisation, cinq de nos catégories correspondent aux principaux secteurs qui présentent le plus de possibilités pour les travailleurs francophones désignés dans le rapport de Mercer (2017), soit : 1) les services d'enseignement; 2) les soins de santé et l'assistance sociale; 3) les finances et les assurances; 4) l'information; 5) les services professionnels, scientifiques et techniques<sup>61</sup>.

---

des organismes gouvernementaux mentionnés dans les annexes I, IV et V de la *Loi sur la gestion des finances publiques*).

<sup>60</sup> On estime qu'il y a 179 617 postes destinés à des DFEPS dans la région du CSO de l'Ontario, dont 25 401 dans la FPF.

<sup>61</sup> Source : La Passerelle I.D.É., Mercer, *Regard vers l'avenir : les opportunités d'emploi pour les talents bilingues francophones de l'Ontario*, 2017, p. 13.

#### 4.2.2 Prévisions de la demande pour des diplômés francophones d'études postsecondaires sur le marché du travail d'ici 2020 et 2030.

Cette sous-section examine la demande prévue en DFEPS dans la région du CSO de l'Ontario entre 2017 et 2030. Les prévisions sont fondées sur la demande en DFEPS estimée en 2017 (se reporter à la section 4.2.1). Les changements prévus au sein de la main-d'œuvre composée de DFEPS sont fondés sur un accroissement de la demande de la part des employeurs défini dans le sondage auprès des employeurs de la région du CSO de l'Ontario (2017)<sup>62</sup>. Par ailleurs, les prévisions tiennent compte de l'évolution de la population dans la région du CSO de l'Ontario selon des estimations calculées par le ministère des Finances<sup>63</sup>.

Selon le sondage mené auprès des employeurs, la majorité des employeurs de la région du CSO (87 %) ne prévoient pas de changement à leur demande pour les DFEPS entre 2016 et 2020. Pour leur part, les employeurs qui prévoient une augmentation de la demande pour les DFEPS prévoient que celle-ci s'accroîtra de 34 % d'ici 2020. Par conséquent, on prévoit que la proportion de la population active ayant une éducation postsecondaire passera de 4,4 % à 5,9 % d'ici 2020<sup>64</sup>. Cette augmentation de la demande pour des employés qui sont des DFEPS provient principalement des petits employeurs (de 5 à 99 employés). Ces employeurs sont responsables de la majeure partie (80 % des nouveaux postes destinés aux DFEPS) de l'accroissement de la demande pour les DFEPS entre 2016 et 2020 et entre 2020 et 2030 (81 % des nouveaux postes destinés aux DFEPS).

Les employeurs ont également fourni des estimations de leur demande pour des DFEPS en 2030<sup>65</sup>. Entre 2020 et 2030, six pour cent (6 %) des employeurs ont prévu que leur demande pour des employés francophones titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires augmentera (un tiers [30 %] de ceux ayant prévu une augmentation entre 2016 et 2020). L'augmentation entre 2020 et 2030 était plus modeste que celle prévue entre 2016 et 2020, passant de 5,9 % à 6,6 %. La réticence des employeurs à prévoir un accroissement de la demande peut être imputable à une incertitude à l'égard des marchés futurs, ou parce qu'ils comprennent que leur taux d'emploi actuel des

---

<sup>62</sup> Se reporter le tableau 4-23 de l'annexe technique pour obtenir de plus amples renseignements sur le sondage auprès des employeurs (2017), Q4, Q7, Q10, Q11.

<sup>63</sup> Source : Centre d'information du ministère des Finances, *Mise à jour des projections démographiques pour l'Ontario, 2015-2041*, Printemps 2016.  
<http://www.fin.gov.on.ca/fr/economy/demographics/projections/index.html>

<sup>64</sup> Un test t d'échantillons appariés a été effectué pour comparer le pourcentage de travailleurs qui sont des DFEPS de 2017 à celui de 2020. On a constaté une différence importante entre le pourcentage de DFEPS en 2017 (moyenne=7,6, écart type=21,3) et le pourcentage de DFEPS en 2020 (moyenne=10,1, écart type=22,6);  $t(415)=-4,763$ ,  $p=,000$ .

<sup>65</sup> Afin d'améliorer l'uniformité interne des données, l'hypothèse suivante a été établie : les employeurs qui ne pouvaient pas estimer leur demande en 2030 étaient les mêmes qu'en 2020.

DFEPS est faible et qu'ils s'attendent à ce que le manque à gagner soit considérablement moindre à compter de 2020.

Il est difficile d'estimer un changement ou un accroissement du nombre de postes dans la FPF, étant donné que ces postes ne sont pas directement liés à l'économie canadienne, et les données principales n'étaient pas assez solides pour élaborer des prévisions fiables. Cependant, l'effectif de la FPF est demeuré relativement stable au cours des quatre dernières années, oscillant entre 257 034 et 262 817. Par conséquent, on a estimé que l'effectif de la FPF demeurerait aux niveaux de 2016 (258 979) pendant la période d'étude<sup>66</sup>.

On prévoit que le nombre de DFEPs requis dans la population active de la région du CSO de l'Ontario sera dicté par l'accroissement de la demande (préférence) des employeurs pour les DFEPs ainsi que par l'accroissement de la population active dans la région du CSO de l'Ontario. On anticipe une augmentation de la population dans la région du CSO de l'Ontario entre 2016 et 2030. On peut supposer que cet accroissement de la population donnera lieu à un accroissement de la population active. On suppose que les changements dans le nombre de personnes en âge de travailler (entre 15 et 64 ans) se traduiront par une augmentation proportionnelle de la population active (c.-à-d. qu'une augmentation de 5 % de la population âgée de 15 à 64 ans occasionnera une augmentation de 5 % de la population active). En 2015, le ministère des Finances de l'Ontario (MFO) a estimé les changements dans la population de l'Ontario au moyen des subdivisions du recensement, permettant de réaliser des projections démographiques pour la région du CSO de l'Ontario. On estime que la population (active) dans la région du CSO de l'Ontario augmentera de 2,7 % entre 2016 et 2020<sup>67</sup>. De plus, on estime que la population (active) dans la région du CSO de l'Ontario augmentera de 7,0 % entre 2016 et 2030.

Le nombre de DFEPs travaillant pour des employeurs de la région du CSO de l'Ontario en 2020 et en 2030 est estimé en fonction de la demande pour des DFEPs en 2016 et des changements au sein de la population active de la région du CSO de l'Ontario selon le MFO. En 2016, la demande pour les DFEPs dans la région du CSO de l'Ontario est estimée à 179 617. On prévoit que la proportion des DFEPs au sein de la population active de la région du CSO augmentera de 4,4 % en 2016 à 5,6 % en 2020. De plus, on estime que la population active de la région du CSO de l'Ontario s'accroîtra de 2,7 %

---

<sup>66</sup> Source : Gouvernement du Canada, Effectif de la fonction publique fédérale. La publication peut être consultée en ligne à cette adresse : <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/statistiques-ressources-humaines/effectif-fonction-publique-federale.html>. Consultée le : 27 avril 2017.

<sup>67</sup> Source : Centre d'information du ministère des Finances, *Mise à jour des projections démographiques pour l'Ontario, 2015-2041*, Printemps 2016. <http://www.fin.gov.on.ca/fr/economy/demographics/projections/index.html>

entre 2016 et 2020<sup>68</sup>. On estime que, d'ici 2020, la demande des employeurs pour des DFEPs s'élèvera à 247 312, ce qui représente une augmentation de 67 695 postes.

La demande pour des DFEPs de la part des employeurs de la région du CSO de l'Ontario entre 2016 et 2030 suit une méthodologie semblable. On prévoit que la proportion des postes destinés aux DFEPs dans la région du CSO de l'Ontario passera de 4,4 % en 2016 à 6,6 % en 2030. De plus, on estime que la population active de la région du CSO de l'Ontario s'accroîtra de 7,0% entre 2016 et 2030<sup>69</sup>. On estime que le nombre de postes destinés à des DFEPs du CSO de l'Ontario s'élèvera à 289 339, ce qui représente une augmentation de 109 722 postes.

On prévoit que l'estimation de l'accroissement du nombre de DFEPs dans la population active de la région du CSO de l'Ontario sous-représentera le changement réel de la demande. Le changement dans le nombre de DFEPs dans la région du CSO de l'Ontario était fondé sur les réponses des employeurs qui emploient déjà des francophones. Par conséquent, on présume que les employeurs qui ont affirmé ne pas employer de francophones actuellement n'auront pas de demande pour des DFEPs.

Les employeurs qui ont déclaré employer des francophones étaient typiquement de taille beaucoup plus importante que les employeurs qui n'avaient pas d'employés francophones<sup>70</sup>. Même si seulement une faible proportion d'employeurs a prévu un accroissement de la demande pour des DSEPS, l'accroissement prévu par ces employeurs aurait une incidence proportionnelle plus importante compte tenu du nombre important de personnes qu'ils emploient.

Les résultats du sondage auprès des employeurs correspondent aux renseignements provenant des entrevues réalisées auprès des informateurs clés et les résultats de l'analyse documentaire. Les informateurs clés décrivent l'augmentation de la demande pour des DFEPs comme étant « incontestable » par la majorité des répondants des territoires de compétence provinciaux et locaux. Cette demande concerne les employés bilingues et non seulement des postes destinés à des francophones. De manière similaire, le rapport Mercer (2017) a prévu une augmentation de la demande pour des DFEPs lors de son évaluation des avis de postes à pourvoir mentionnant le français dans leur description pour l'Ontario dans son ensemble et Toronto en particulier. Plus précisément, le rapport a révélé que 6 % des avis de postes à pourvoir en Ontario

---

<sup>68</sup> *Ibid.*

<sup>69</sup> *Ibid.*

<sup>70</sup> En moyenne, le nombre d'ETP dans les entreprises employant des travailleurs francophones était de 27,3 ETP. Dans les entreprises n'employant pas de travailleurs francophones, le nombre d'ETP moyen était de 6,6 ETP.

contenaient le mot « français », comparativement à 7 % des affichages à Toronto<sup>71</sup>. Ensemble, toutes les sources suggèrent une augmentation de la demande pour des DSEPS.

#### 4.2.3 Manque de DFEPS dans le marché du travail de la région CSO de l'Ontario

Le manque de DFEPS dans le marché du travail est estimé en fonction de l'accroissement de la demande pour des DFEPS (se reporter à la section 4.2.2), de l'embauche en vue de combler les postes actuellement vacants et du besoin de remplacer les travailleurs qui quittent la population active de la région du CSO de l'Ontario et de la FPF<sup>72</sup>. Les projections visent l'effectif de la FPF et la population active de la région du CSO de l'Ontario de 2016 à 2020 et de 2016 à 2030.

Entre 2016 et 2030, on s'attend à ce qu'une partie de la population active actuelle prenne sa retraite. On suppose que l'âge de la retraite est de 65 ans. Le taux de retraite des personnes au sein de la FPF sera examiné séparément de celui du reste de la population active. Étant donné que la FPF constitue une si petite partie de la population active ontarienne, on suppose que leur retrait de nos projections pour l'Ontario aura une incidence négligeable sur le taux global de retrait du reste de la région du CSO de l'Ontario.

Le taux de retraite de la population active ontarienne n'est pas constant. La population active est divisée en trois cohortes distinctes dont la retraite est prévue entre 2016 et 2030. Le tableau suivant (Tableau 4-8) résume la proportion de chacune de ces cohortes par rapport à la population active totale du CSO de l'Ontario et du taux de retraite annuel prévu<sup>73, 74, 75</sup>. Des 174 947 DFEPS travaillant actuellement dans la région du CSO de l'Ontario en 2017, on estime à 47 743 le nombre de personnes qui prendront leur retraite entre 2017 et 2030.

---

<sup>71</sup> La Passerelle I.D.É., Mercer, Regard vers l'avenir : les opportunités d'emploi pour les talents bilingues francophones de l'Ontario, 2017.

<sup>72</sup> L'entrée des travailleurs dans la région du CSO de l'Ontario et leur sortie de cette région ne sont pas examinées séparément, puisqu'elles sont incluses dans les projections démographiques du ministère des Finances. Ainsi, les nouveaux arrivants en Ontario ne sont pas étudiés séparément.

<sup>73</sup> Source : Statistique Canada, Tableau 282-0002 - Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le sexe et le groupe d'âge détaillé, annuel (personnes sauf indication contraire), CANSIM (base de données). (site consulté : 26 avril 2017)

<sup>74</sup> On suppose que le taux de retraite de la population active de l'Ontario est représentatif du taux de retraite des DSEPS.

<sup>75</sup> On suppose que les personnes sont distribuées uniformément entre les groupes d'âge.

**Tableau 4-8: Estimation de la retraite dans la population active de l'Ontario**

Cohorte d'âges de cinq ans	Proportion de la population active	Taux de retraite prévu <sup>a</sup>
60 à 64 (dont la retraite est prévue entre 2017 et 2021)	6,6 %	1,3 %
56 à 59 (dont la retraite est prévue entre 2022 et 2026)	10,6 %	2,1 %
51 à 55 (dont la retraite est prévue entre 2027 et 2031)	12,6 %	2,5 %

**Remarque** : a On prévoit que le nombre de personnes composant chaque cohorte d'âges de cinq ans est égal.

**Source** : Statistique Canada, Tableau 282-0002 - Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le sexe et le groupe d'âge détaillé, annuel (personnes sauf indication contraire), CANSIM (base de données). (site consulté : 26 avril 2017)

On prévoit que le taux de retraite des employés de la FPF sera plus élevé étant donné que l'effectif de la FPF est plus âgé que la population active de la région du CSO de l'Ontario. Le taux de retraite des employés de la FPF est de 3,4 % en 2015-2016. On prévoit qu'il demeurera stable entre 2016-2017 et 2019-2020 (fourchette de 3,3 % à 3,5 %)<sup>76</sup>. En supposant que ce taux se maintienne à 3,4 % par année, on estime à 12 091 le nombre de DFEPS qui prendront leur retraite dans la FPF d'ici 2030.

Entre 2017 et 2030, on estime que 59 834 DFEPS se retireront du marché du travail dans la région du CSO de l'Ontario et de la FPF. Le tableau suivant (Tableau 4-9) donne un aperçu du nombre de DFEPS qui prendront leur retraite en 2017, de 2018 à 2020, et de 2021 à 2030.

**Tableau 4-9: Estimation du nombre de personnes qui prendront leur retraite dans la FPF et dans la population active de la région du CSO de l'Ontario (de 2017 à 2030)**

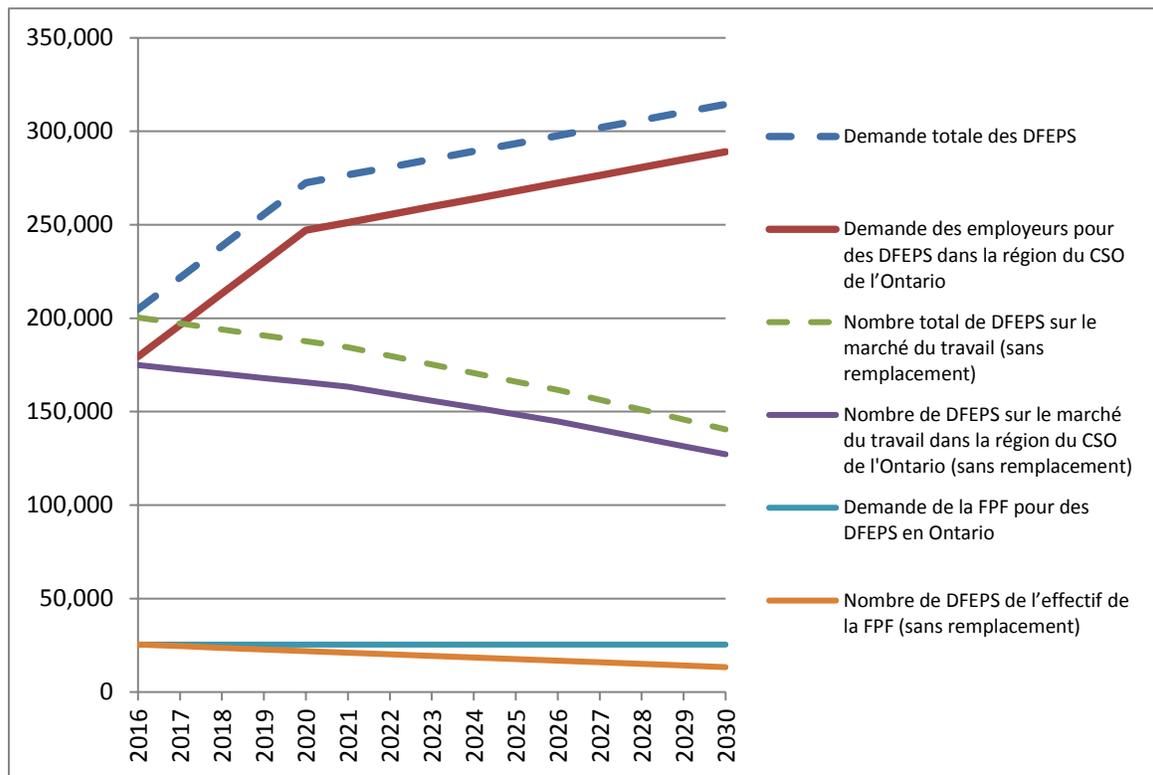
Année	2017	De 2018 à 2020	De 2021 à 2030	Total
Estimation du nombre de DFEPS dans la population active de la région du CSO de l'Ontario prenant leur retraite	2 316	6 947	38 481	<b>47 743</b>
Estimation du nombre de DFEPS prenant leur retraite de la FPF	864	2 591	8 636	<b>12 091</b>
<b>Total</b>	<b>3 179</b>	<b>9 538</b>	<b>47 117</b>	<b>59 834</b>
<b>Total cumulatif</b>	<b>3 179</b>	<b>12 717</b>	<b>59 834</b>	-

Source : Estimation fondée sur les données du gouvernement du Canada, les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada.

<sup>76</sup> Source : Gouvernement du Canada, Aperçu démographique de la fonction publique fédérale, 2015. La publication peut être consultée en ligne à cette adresse : <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/statistiques-ressources-humaines/aperçu-demographique-fonction-publique-federale-2015.html>

On prévoit que l'accroissement de la demande pour des DFEPS dans la région du CSO de l'Ontario, les postes actuellement vacants et la retraite de DFEPS occasionneront un manque à gagner de 172 748 DFEPS dans le marché du travail d'ici 2030 (en l'absence de remplacement). La figure suivante (Figure 4-1) représente chaque volet de la demande pour des DFEPS et l'offre actuelle de DFEPS dans la population active entre 2016 et 2030.

**Figure 4-1 : Demande des employeurs du CSO de l'Ontario pour des DFEPS et nombre de DSPES au sein de la population active dans la région du CSO de l'Ontario (de 2016 à 2030)**



#### 4.2.4 Degré de difficulté relativement au recrutement des DFEPS dans la région du CSO de l'Ontario

La majorité des employeurs qui ont participé à notre sondage auprès des employeurs n'ont pas répondu à la question sur le degré de difficulté relativement au recrutement des DFEPS puisqu'ils ont indiqué qu'ils n'en faisaient pas. Parmi les employeurs qui recrutent des DFEPS (n = 63), la majorité (67 %) a mentionné éprouver des difficultés pour embaucher des DFEPS. Ces employeurs considéraient les DFEPS comme étant plutôt difficiles ou très difficiles à embaucher. En raison du petit nombre d'employeurs ayant fourni des renseignements sur la difficulté de recrutement des DFEPS, il était impossible d'effectuer une analyse par secteur ou par taille de l'entreprise.

Les conclusions formulées par les informateurs clés correspondent aux résultats du sondage effectué auprès des employeurs qui révèlent que ceux qui recherchent des DFEPS éprouvent de la difficulté à trouver des employés effectivement bilingues (français et anglais tant à l'oral qu'à l'écrit) dans les secteurs et les professions mentionnés à la section 4.2.1. Les entrevues avec les informateurs clés suggéraient en outre un fort taux de roulement dans le secteur de l'éducation, qui est perçu comme le plus important secteur d'embauche de DFEPS dans la région du CSO de l'Ontario (notamment des administrateurs et des éducateurs de centres de la petite enfance et de conseils scolaires). Bien que la moitié des informateurs clés aient mentionné un accroissement de la demande pour les DFEPS dans leurs régions géographiques, ils avaient l'impression que le financement des services en français était inadéquat et que les salaires versés aux DFEPS y étaient inférieurs. L'exemple le plus souvent cité était que les CLF offraient des salaires moins élevés que les CLA. Ces conclusions qualitatives ne correspondent pas à celles du rapport de Mercer (2017) intitulé *Regard vers l'avenir : les opportunités d'emploi pour les talents bilingues francophones de l'Ontario* qui a conclu que les *salaires annoncés* en Ontario étaient sensiblement plus élevés (plus précisément de 18 à 20 % supérieurs) pour des offres d'emploi qui contiennent le mot « français » dans leur description. Il peut s'agir d'une distinction entre les salaires annoncés et les salaires réels, les particularités d'un réseau d'enseignement de langue française au financement inadéquat ou les limites de la disponibilité de DFEPS qualifiés dans la région du CSO de l'Ontario. De futures recherches devraient explorer davantage la valeur des DFEPS pour permettre de quantifier les changements dans la valeur perçue au fil du temps ainsi que l'incidence qu'aurait cette valeur sur une université de langue française si elle était créée.

Les discussions sur les difficultés de recruter des DFEPS ont souvent exposé que les réseaux de membres des communautés francophones étaient bien intégrés et que les employeurs communiquaient souvent avec eux pour faciliter le recrutement de DFEPS en vue de pourvoir des postes. Dans l'ensemble, les informateurs clés reconnaissent généralement qu'il y avait une pénurie de DFEPS qualifiés dans les secteurs où la demande est forte. Les démarches visant à pourvoir ces postes utilisaient souvent de multiples stratégies comme l'affichage des postes sur le site Web du gouvernement fédéral ainsi que sur ceux des *Services d'emploi Boréal* et du *Réseau de soutien à l'immigration*, mais sans grand succès. Les efforts de recrutement obligeaient souvent les employeurs à chercher du personnel à l'extérieur de la province, principalement au Québec et au Nouveau-Brunswick. Un peu moins du cinquième des informateurs clés ont indiqué qu'ils avaient effectué du recrutement en France<sup>77</sup>. Un quart des informateurs clés qui traitent directement avec les employeurs ont mentionné une tendance à la hausse chez les employeurs de DFEPS qui consiste à contourner le

---

<sup>77</sup> Les lieux de recrutement étaient présentés dans l'ordre selon les réponses des répondants.

problème de recrutement en ouvrant des bureaux au Québec pour assurer leurs services à la clientèle.

#### **4.2.5 Intention des employeurs d'établir des partenariats avec une université de langue française**

Les employeurs ont été interrogés au sujet de leurs partenariats et de l'intérêt qu'ils ont à former des partenariats avec des établissements postsecondaires. La grande majorité des employeurs (72 %) ont indiqué qu'ils n'offraient actuellement pas de programme coopératif, de stages ou de formation de perfectionnement professionnel par l'entremise d'un établissement postsecondaire. Le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale ainsi que d'autres secteurs de services étaient plus susceptibles de faire partie d'un partenariat avec un établissement postsecondaire que les autres secteurs (38 % et 44 % comparativement à 28 %) <sup>78</sup>. En raison de la petite taille de l'échantillon du sondage mené auprès des employeurs, aucune différence significative ne peut être mesurée permettant d'y cerner différentes caractéristiques démographiques.

La majorité des employeurs (63 %) n'ont pas manifesté d'intérêt pour l'établissement de programme coopératif, de stages ou de formation de perfectionnement professionnel avec une université de langue française <sup>79</sup>. Les employeurs qui n'avaient pas d'entente de partenariat avec un établissement de formation postsecondaire étaient plus susceptibles de déclarer ne pas souhaiter établir une relation avec une université de langue française que ceux qui étaient actuellement engagés dans une démarche partenariale (72 % comparativement à 39 %) <sup>80</sup>. Ce résultat indique que les employeurs qui avaient déjà des partenariats avec des établissements de formation postsecondaire pouvaient être plus réceptifs aux partenariats et devraient donc être ciblés pour l'établissement de partenariats avec la future université de langue française. Près des deux tiers des employeurs (61 %) qui participent actuellement à un partenariat avec un établissement postsecondaire ont manifesté un intérêt à l'égard de la création d'un partenariat avec un établissement postsecondaire de langue française. En ce qui concerne les programmes de formation axée sur des compétences spécialisées, les employeurs se montraient en grande partie intéressés par la formation ciblant un

---

<sup>78</sup> Un test d'indépendance de distribution du  $\chi^2$  a été effectué afin d'examiner la relation entre le secteur et les partenariats actuels avec un établissement de formation postsecondaire. La relation entre ces variables était importante,  $\chi^2(4, n = 493) = 9,830, p < 0,05$ .

<sup>79</sup> Le niveau d'intérêt à l'égard de l'établissement d'un partenariat avec une université de langue française ne changeait pas selon le secteur ou l'industrie.

<sup>80</sup> Un test d'indépendance de distribution du  $\chi^2$  a été effectué afin d'examiner la relation entre les partenariats actuels et l'établissement d'un partenariat avec un établissement de formation postsecondaire de langue française. La relation entre ces variables était importante,  $\chi^2(1, n = 442) = 41,62, p < 0,01$ .

secteur particulier (54 %). Les employeurs s'intéressaient aussi au développement des aptitudes interpersonnelles des employés (le leadership et la communication) et aux compétences linguistiques, respectivement 16 % et 11 % des employeurs.

Les employeurs devaient également indiquer les programmes de formation axée sur des compétences spécialisées que devrait offrir une université de langue française pour répondre à leurs besoins en main-d'œuvre. La majorité des employeurs, peu importe s'ils embauchaient des employés francophones, ignoraient les programmes de formation axée sur des compétences que devrait offrir une université de langue française<sup>81</sup>. Parmi les employeurs ayant mentionné des programmes de formation axée sur des compétences pour une université de langue française, la moitié (54 %) des employeurs a indiqué des programmes qui sont propres à leur secteur<sup>82</sup>. Les programmes de formation axée sur des compétences les plus fréquemment mentionnés qui n'étaient pas propres au secteur comprenaient le développement des aptitudes interpersonnelles (le leadership et la communication) par 16 % des employeurs, et la formation des compétences linguistiques par 11 % des employeurs.

#### 4.2.6 Conclusions

Les DFEPS représentent 4,4 % de la population active actuelle dans la région du CSO. Les employeurs prévoient qu'au cours des quatorze (14) prochaines années, leur demande pour des DFEPS augmentera de 61 %, ce qui nécessitera 109 722 DFEPS supplémentaires. En outre, au cours de la même période, 59 834 DFEPS devraient prendre leur retraite. D'ici 2030, on estime qu'il y aura une pénurie de 174 226 DFEPS sur le marché du travail. On prévoit que cette augmentation de la demande est sous-déclarée étant donné qu'elle ne tient compte que la demande des employeurs qui embauchent actuellement des employés francophones. De plus, elle ne comprend pas les DFEPS qui quittent le marché du travail pour des raisons autres que la retraite.

On prévoit que la majorité de l'augmentation devrait avoir lieu au cours des prochaines années (de 2016 à 2020) et devrait entraîner la création de 67 695 postes destinés aux DFEPS. Les employeurs qui indiquent éprouver actuellement de la difficulté à embaucher des DFEPS (67 % des employeurs)<sup>83</sup> affirment qu'ils doivent souvent recruter à l'extérieur de la province, soit au Québec, au Nouveau-Brunswick ou à l'étranger (en France). On s'attend à ce que la hausse importante du nombre de postes destinés aux

---

<sup>81</sup> Un tiers (67 %) des employeurs qui ne comptent pas d'employés francophones n'ont pas fourni de commentaires et les trois cinquièmes (57 %) des employeurs qui ont des employés francophones n'en ont pas fourni.

<sup>82</sup> Le grand nombre de secteurs inclus dans le sondage auprès des employeurs empêchait la désignation de programmes en particulier à cibler.

<sup>83</sup> Source : Sondage mené auprès des employeurs du CSO de l'Ontario de 2017

DFEPS aggrave les problèmes actuels auxquels font face les employeurs afin de pourvoir les postes destinés aux DFEPS.

#### **4.3 Attentes et aspirations à l'égard d'une université de langue française dans la région du CSO de l'Ontario**

Afin de planifier la création d'une université de langue française, la présente étude a réalisé des entrevues semi-structurées et tenu des groupes de discussion avec un échantillon non aléatoire composé des intervenants ci-après : 1) des étudiants de niveau postsecondaire qui fréquentent différents établissements en Ontario; 2) des organismes, des fournisseurs de services et des groupes de revendication de la communauté francophone; 3) des établissements d'enseignement financés par les fonds publics (se reporter au Tableau 2-1 pour obtenir des renseignements). Cette section du rapport examine l'intérêt et le besoin à l'égard de la création d'une université de langue française du point de vue des intervenants susmentionnés. L'étude a révélé une convergence importante entre les points de vue des trois groupes d'intervenants sur les points suivants : 1) les éléments essentiels d'une université de langue française (section 4.3.1); 2) les partenariats souhaités pour une université de langue française (section 4.3.2); 3) le rôle perçu d'une université de langue française dans la préservation de la vitalité des communautés francophones en Ontario; 4) le rôle attendu du gouvernement dans la création de la demande pour une université de langue française; 5) les moyens privilégiés pour distinguer et commercialiser une université de langue française; 6) l'endroit préféré pour la création d'une université de langue française. Les points de divergence entre les points de vue des intervenants sont signalés là où ils ont été constatés.

*« Nos homologues anglophones n'ont pas nécessairement à choisir ou à prioriser, je crois que ça devrait être la même situation pour les francophones pour avoir une expérience postsecondaire complète et enrichissante et égale à nos homologues anglophones. »*

*« Si l'on veut que cette université de langue française fonctionne, il faut s'assurer que les étudiants y vivent la même expérience que s'ils fréquentaient une université de langue anglaise. On ne peut lésiner sur les moyens en ce qui a trait à l'infrastructure, aux services et aux activités. Tout ce que l'on voit dans une université reconnue pour son prestige à l'échelle internationale, comme des centres d'excellence en recherche, doit être présent. »*

##### **4.3.1 Éléments essentiels d'une université de langue française (dont les programmes et les services offerts)**

Une convergence importante a été constatée entre les points de vue des étudiants de niveau postsecondaire et ceux des informateurs clés sur les éléments essentiels d'une université de langue française dans la région du CSO de l'Ontario. Les intervenants ont décrit une université ayant les mêmes aspects physiques, sociaux et culturels, et offrant les mêmes services qu'une prestigieuse université de langue anglaise de l'Ontario. Voici les principaux éléments d'une université de langue française :

**Options de programmes de premier cycle général** : L'université de langue française devrait offrir toute la gamme d'options de programmes de premier cycle général s'adressant à une vaste population étudiante, p. ex., les sciences sociales, les sciences et les mathématiques, les sciences de la santé, les affaires/le commerce/la gestion, les arts et les sciences humaines. Une fois les cours de premier cycle général bien établis, les intervenants ont manifesté le désir que l'université de langue française se spécialise dans des programmes de formation professionnelle de premier cycle comme l'ingénierie, le droit, la médecine, l'architecture et certains programmes spécialisés menant à l'obtention d'un certificat dont bénéficierait la communauté francophone de l'Ontario (p. ex., la gestion d'entreprises sociales et de coopératives).

**Infrastructure physique** : L'université de langue française devrait disposer de l'infrastructure physique que toute université de haute qualité doit posséder pour créer une « expérience étudiante de qualité », notamment des bibliothèques, des centres étudiants, des centres sportifs, des cafétérias, des cafés-restaurants, des librairies, des laboratoires de sciences et d'informatique, des services de garde et des résidences pour étudiants.

**Services essentiels** : La majorité des intervenants ont mentionné l'importance d'offrir des mesures de soutien aux apprenants nouveaux immigrants *sur le campus* afin de les aider dans le processus d'accréditation permettant de reconnaître les crédits d'études obtenus dans d'autres pays, des programmes à l'intention des nouveaux arrivants et des milieux d'apprentissage adaptés, y compris des cours de perfectionnement en français et en anglais à tous les niveaux. Tous les services essentiels devraient être offerts en français et en anglais, et il conviendrait d'envisager la prestation de services *en dehors des heures normales* (le soir et les fins de semaine) afin d'éliminer les obstacles que doivent surmonter les étudiants (incluant les nouveaux immigrants et les parents célibataires).

**Expériences sociales et culturelles** : Tous les intervenants ont insisté sur l'importance d'une « expérience étudiante de qualité », y compris des expériences sociales et culturelles diversifiées. De nombreux intervenants souhaitaient que l'université favorise des activités culturelles et linguistiques francophones, notamment une station de radio francophone, de la danse, de la musique et du théâtre, des activités pédagogiques, des clubs d'étudiants intéressants et diversifiés ainsi que des équipes sportives pour créer une atmosphère universitaire. Tous les intervenants ont souligné l'importance cruciale de l'expérience sociale et culturelle pour que les étudiants développent un sentiment d'appartenance à la communauté francophone et à l'établissement d'enseignement dans son ensemble.

**Placement professionnel, programmes coopératifs et stages** : Les étudiants cherchaient à équilibrer les connaissances théoriques et appliquées pour faciliter leur entrée sur le marché du travail après avoir obtenu leur diplôme. Ils recherchaient des lieux de travail francophones et bilingues.

**Prestation du programme** : La majorité des intervenants interrogés et des élèves du secondaire préféraient l'apprentissage en personne (87 %). Quelques intervenants souhaitaient que soient offerts des cours intensifs de niveau postsecondaire (le soir, les fins de semaine, l'été, etc.) et des cours en ligne (moins de 2 %). Toutefois certains élèves désiraient suivre des cours en personne et des cours en ligne (9 %).

**Bourses d'études sur concours** : La plupart des participants ont mentionné l'octroi de bourses d'études sur concours aux étudiants canadiens et internationaux comme étant un élément essentiel d'une université de langue française.

**Milieu d'apprentissage francophone** : La plupart des participants ont décrit la nécessité de créer un véritable milieu francophone dans lequel l'utilisation de la langue française est primordiale. Les participants ont exprimé le souhait d'une gouvernance en français pour l'université, de politiques de communication « le français d'abord » ainsi que de manuels scolaires et de documents de référence en français dans tous les cours.

**Corps professoral reconnu** : L'université devrait compter des membres chevronnés du corps professoral qui ont de solides réputations en matière d'innovation, de recherche et d'enseignement en français. Un souhait a été manifesté pour que l'université de langue française invite des professeurs durant un semestre ou une année universitaire complète, venant du Canada et de l'étranger. Certains participants ont expressément demandé que les membres du corps professoral reflètent les diversités ethniques et culturelles de la population étudiante.

**Centres de recherche** : L'université devrait disposer de plusieurs centres de recherche affiliés à différents établissements et organismes.

Les points de divergence entre les intervenants interrogés portaient sur la valeur et la préférence perçues d'une infrastructure universitaire de langue française autonome dans la région du CSO de l'Ontario (65 %) par rapport à une université de langue française provinciale ayant plusieurs campus satellites partout dans la province (35 %). La plupart des intervenants, dont les étudiants de niveau postsecondaire et les informateurs clés, ont éprouvé de la difficulté à visualiser ce à quoi ressemblerait une université de langue française provinciale dans la région du CSO de l'Ontario. Les intervenants semblent vouloir éviter de répéter les tentatives infructueuses du passé en ce qui a trait à la mise sur pied d'une université de langue française faisant appel à la structure de campus satellite au moyen d'un réseau d'établissements de langue

française. Citant le *Collège des Grands Lacs* comme un avertissement, les intervenants ont rappelé qu'il fallait s'assurer que les étudiants francophones mènent une vie étudiante dans l'environnement qu'ils souhaitent avant tout, c'est-à-dire un milieu d'apprentissage entièrement en français. Les intervenants ont exprimé des inquiétudes concernant la taille de l'éventuelle université de langue française, et la nécessité qu'elle soit suffisamment grande pour fournir aux étudiants l'infrastructure et les programmes décrits ci-dessus. Les intervenants ont généralement reconnu qu'une université de langue française devrait accueillir au moins 10 000 étudiants pour être financièrement viable et intéresser les étudiants.

Des intervenants locaux qui n'ont pas réussi ou réussi en partie lors de tentatives précédentes à créer des campus satellites dans leurs territoires de compétence ont expliqué les raisons pour lesquelles ceux-ci n'ont pas fonctionné dans le passé. Ils ont affirmé que leur projet n'avait pas réussi parce qu'ils avaient été incapables de créer une « expérience de vie étudiante de qualité », un « véritable sentiment d'appartenance » et un « sentiment d'appréciation en tant qu'étudiants francophones » dans un environnement institutionnel en réseau. Les intervenants qui s'opposent catégoriquement aux campus satellites mentionnent le sentiment de rejet, le manque d'appartenance et l'absence de caractéristiques qui définissent l'identité collective de ces campus. De plus, ils n'offrent pas toute la gamme d'options de programmes que doit pleinement offrir un établissement sans délai inutile en raison d'un accès limité aux cours obligatoires donnés en français sur un campus. Dans le camp adverse, 35 % des intervenants (la plupart venaient de la région d'Ottawa) défendaient l'accès égal à une université de langue française près de chez eux par l'entremise d'une université de langue française provinciale misant sur des campus satellites. Les préférences des étudiants quant à l'endroit et le sujet de poursuivre des études postsecondaires près de chez eux seront abordés plus en détail à la section 4.3.6, Endroit préféré pour la création d'une université de langue française dans la région du CSO de l'Ontario.

#### 4.3.2 Partenariats souhaitables en vue de la création d'une université de langue française, selon les étudiants et les membres de la communauté francophone

Partenariats avec des établissements d'enseignement : La grande majorité des intervenants soutiennent qu'il est souhaitable d'établir des partenariats avec des établissements d'enseignement de tous niveaux (élémentaire, secondaire, collégial et universitaire), en Ontario et dans les autres provinces, aussi bien qu'à l'échelle internationale, avec des pays de la francophonie (principalement en Europe et en Afrique). Au Canada, ces partenariats devraient englober des établissements de langue anglaise, bilingues et de langue française. Cette approche vise d'abord à faciliter le recrutement d'étudiants pour l'université de langue française, ainsi qu'à forger un programme d'échange étudiant solide qui offre aux étudiants un avantage en prévision de leur arrivée sur le marché du travail tout en favorisant l'accès aux cours obligatoires.

« Plus les partenariats seront nombreux, plus l'université s'améliorera. »

« L'union fait la force. »

Partenariats avec des employeurs : Selon les répondants, il est essentiel d'établir des partenariats avec les employeurs du CSO de l'Ontario dans le but de créer des placements professionnels, des stages et des programmes coopératifs à l'intention des étudiants de l'université de langue française. Il serait question de créer des placements professionnels dans des environnements francophones, bilingues et *propices au français*. Les stages internationaux s'avèrent également importants pour les étudiants de niveau postsecondaire qui désirent tirer parti de la mobilité des travailleurs au sein de l'Union européenne et bâtir de nouveaux marchés pour les entreprises canadiennes. Certains répondants ont également mentionné les expériences d'apprentissage novatrices comme les projets de recherche d'envergure d'une durée d'un an au sein de la communauté.

Partenariats avec les réseaux communautaires francophones : Les informateurs clés représentant des organismes communautaires francophones se sont tous montrés favorables à l'établissement de partenariats avec une université de langue française dans la région du CSO de l'Ontario. En effet, ils ont décrit des synergies stimulantes pour la vitalité de la communauté francophone et avantageuses pour toutes les parties intéressées. On a dépeint la région du CSO de l'Ontario comme une région comportant des réseaux francophones solides capables d'apporter un soutien à la recherche, à l'innovation et à l'élaboration d'occasions pour la main-d'œuvre.

Partenariats avec des organismes professionnels : Des partenariats avec des organismes professionnels qui réglementent les professions en éducation, en droit, en médecine, en soins infirmiers, en architecture et en génie seraient essentiels afin de

permettre l'agrément d'options de programmes spécialisés au moment de les intégrer à l'université de langue française. On a également déterminé qu'il serait essentiel d'établir des partenariats visant à offrir des services d'accréditation de la scolarité et de l'expérience des nouveaux immigrants et des apprenants nouveaux arrivants.

### 4.3.3 Rôle perçu d'une université de langue française dans le but de préserver la vitalité de la communauté francophone en Ontario

Les étudiants de niveau postsecondaire et les informateurs clés conviennent qu'une université de langue française permettrait de préserver la vitalité de la communauté francophone de l'Ontario. Les intervenants aimeraient que l'université de langue française assure la promotion de la langue française et de la culture francophone dans la province en général et dans la région du CSO de l'Ontario en particulier. Ils sont d'avis que la création d'une université de langue française favoriserait un sentiment de légitimité et d'identité. On considère que l'influence d'un tel établissement permettrait l'élargissement des milieux de vie francophones en Ontario, tenant le rôle « *mécanisme anti-assimilation* » pour la population francophone de la province.

*« L'université a la particularité de toucher à tout. Elle permet aux jeunes d'être formés dans la langue de leur choix. Bientôt, ces jeunes seront les intervenants de notre communauté, ainsi que de la culture francophone et de la langue française. Si on n'appuie pas cette influence, elle sera perdue. Les personnes ayant été élevées en Ontario dans une culture francophone au caractère unique prennent de l'âge – la bataille pour préserver la culture n'est plus aussi urgente qu'autrefois. Par conséquent, si on ne s'empresse pas de mettre de l'avant des occasions comme cette université de langue française, les jeunes abandonneront la langue française et la culture francophone. »*

Lorsqu'on leur a demandé comment l'université de langue française permettrait de préserver la vitalité de la communauté francophone, les intervenants ont avancé qu'un de ses rôles essentiels serait de former des synergies entre la communauté francophone et les employeurs, tout en renforçant celles qui existent déjà, au besoin. On prévoit qu'ensemble, ces mesures favoriseront le développement économique et fourniront de nouvelles occasions de commerce francophone en Ontario. On croit également qu'une université de langue française : 1) créera des occasions de parler davantage français en Ontario; 2) créera un espace social au sein duquel les jeunes francophones pourraient se rassembler et forger des relations de toute une vie qui mènent au mariage et à la famille; 3) encouragera un plus grand nombre de personnes francophones à poursuivre leurs études postsecondaires; et 4) aidera les immigrants francophones à intégrer le marché du travail ontarien. Ensemble, ces mesures ajouteront de la valeur à la langue française en Ontario.

*« Une communauté minoritaire qui n'a pas d'institution, qui a de la difficulté à former ses professionnels dans une langue donnée, c'est une communauté qui est beaucoup moins valorisée dans l'espace public et qui est beaucoup moins en santé. On sait que les décideurs, les professionnels de ce monde, c'est ceux qui, veut, veut pas, sont près des décisions, c'est des gens qui sont passés par le postsecondaire donc c'est toute une génération qu'on est en mesure de former dans une langue qui sont capables de faire de la recherche, d'apprendre, de découvrir le savoir d'une langue et d'une communauté donc c'est clair que ça a un impact majeur sur leur identité personnelle. »*

*« En Ontario (CSO), nous avons presque tous les niveaux d'éducation en français et non une université de langue française donc ce serait la logique et la continuité. Démontrer que les français, nous avons notre place et nous sommes ici pour rester, que nos luttes sont et ont été valables. »*

*« Avoir une université francophone donnera la chance à la culture francophone de se développer et donnera la chance à plus de gens de parler français. »*

*« Ça deviendrait un pôle culturel et économique. Un bon lieu de rassemblement pour la communauté francophone dans la région du CSO pour partager et faire vivre la culture et le commerce francophone. »*

#### **4.3.4 Les attentes envers le gouvernement pour générer la demande en vue d'une université de langue française**

Pour assurer le succès de l'université de langue française, la plupart des informateurs clés souhaitaient que le gouvernement s'approprie un rôle actif pour générer la demande en vue d'une université de langue française. Cette approche active exige que les investissements financiers nécessaires soient faits de manière à permettre à l'université de langue française de se mesurer aux prestigieuses universités de langue anglaise dans la province.

*« Ce n'est pas le rôle d'une université franco-ontarienne de générer la demande, le rôle de l'université franco-ontarienne est de répondre à la demande. La vraie problématique est de savoir si les preneurs de décisions sont en train de démocratiser le français dans tous les secteurs. »*

*« Arrête de construire une université avec des vœux et mets du cash en arrière. On doit avoir plus d'équité avec les anglophones. »*

*« Si plusieurs universités de langue française peuvent coexister à Montréal, je n'ai aucun doute qu'une seule peut exister et prospérer dans la région du CSO de l'Ontario. »*

Qui plus est, les intervenants aimeraient que l'école devienne une stratégie parmi plusieurs utilisées par l'Ontario pour assurer la viabilité des communautés francophones. Les informateurs clés sont d'avis que le gouvernement pourrait accroître la demande en vue d'une université de langue française et enrichir la population de l'Ontario en désignant la province comme étant officiellement bilingue. Ils aimeraient

également qu'un plus grand nombre d'entreprises établissent des programmes stratégiques visant à favoriser l'embauche de personnel francophone ou bilingue. D'autres informateurs clés souhaitaient une meilleure collaboration entre les établissements postsecondaires afin d'éviter que ces dernières se livrent une compétition qui risquerait d'affaiblir le réseau d'enseignement de langue française de l'Ontario.

Les intervenants ont décrit l'effort pour générer la demande en vue d'une université de langue française comme étant « *un effort de marketing important axé sur les jeunes, les parents, les employeurs et les étudiants internationaux de l'Ontario, et ce, aux échelons provincial, interprovincial et international, pour parvenir à déloger les points de vue bien ancrés sur la valeur d'une université de langue française.* » Les répondants espèrent que les éléments essentiels à l'établissement d'une université de langue française, énoncés dans la section 4.3.1 du présent rapport, seront pris en compte au cours des phases de planification. « *Il y a beaucoup de gens et de bénévoles qui font beaucoup pour maintenir le français en Ontario. Construire l'université serait un geste symbolique pour démontrer qu'ils croient en nous.* »

#### **4.3.5 Les moyens préférés pour lancer l'université de langue française et lui permettre de se démarquer**

Les moyens préférés pour lancer l'université de langue française et lui permettre de se démarquer ont été abordés avec les étudiants de niveau postsecondaire et les informateurs clés. Parmi les moyens énoncés, ceux qui semblent les plus importants sont l'établissement d'un environnement francophone authentique et la création d'une université de langue française avec des liens solides en enseignement, en recherche et en innovation.

Des mécanismes seraient mis en place pour veiller à ce que l'environnement francophone authentique demeure exclusivement francophone. Parmi les idées proposées par les informateurs clés, notons : 1) l'établissement d'une politique de communication « le français d'abord »; 2) une structure de gouvernance francophone (*gouvernance pour et par les francophones*); 3) la disponibilité de ressources en français (manuels, logiciels, articles et matériel informatiques); 4) la mise en place d'une culture francophone globale et inclusive ciblant les nouveaux immigrants provenant de pays francophones.

Parmi les décisions stratégiques visant à construire une université de langue française prestigieuse, notons : 1) des bourses avantageuses pour les étudiants canadiens et internationaux francophones; 2) l'embauche d'un corps professoral chevronné ayant une solide réputation d'innovation, de recherche et d'enseignement en français (y compris des professeurs invités provenant d'universités africaines et européennes de

renom et un moyen pour permettre au corps professoral de refléter la diversité de ses étudiants); 3) l'établissement d'un réseau d'échange étudiant avec d'autres établissements de pointe (collèges, universités et organismes de formation professionnelle) à travers le monde; et 4) une offre de stages en entreprises et d'autres initiatives coopératives en collaboration avec les employeurs du CSO de l'Ontario et d'ailleurs.

#### **4.3.6 Endroits préférés pour la création d'une université de langue française dans la région du SCO de l'Ontario**

La plupart des élèves du secondaire (59 % pour les CLF, 72 % pour les CLA),<sup>84</sup> des étudiants de niveau postsecondaire (90 %), de même que des informateurs clés (85 %) ont indiqué Toronto comme étant la ville privilégiée pour l'établissement de l'université de langue française. Toronto a été décrite comme un emplacement souhaitable principalement parce qu'il s'agit d'une importante ville multiculturelle présentant la plus importante population francophone de la région du CSO de l'Ontario. Qui plus est, on dit de Toronto qu'elle possède une infrastructure de langue française, un excellent système de transport public, qu'on y trouve un bassin important d'employeurs avec lesquels établir des partenariats et qu'elle constitue un endroit privilégié pour les apprenants nouvellement arrivés.

Lorsqu'on leur a demandé les raisons motivant le choix d'endroits préférés pour la création d'une université de langue française, la raison la plus fréquemment citée par les élèves du secondaire était la possibilité pour les étudiants d'avoir près d'eux leur réseau de soutien social tout en poursuivant leurs études postsecondaires<sup>85</sup>. La deuxième raison la plus populaire pour le choix de leur endroit préféré était la possibilité de maintenir les coûts moindres (57 %), et la troisième était l'attrait de déménager dans une autre ville pour la poursuite de leurs études postsecondaires (50 %).

On a noté des différences importantes entre les élèves du secondaire des CLF et des CLA en ce qui concerne leurs préférences en termes de l'endroit qu'ils préféreraient pour établir une université de langue française (se reporter au Tableau 4-10). Les élèves des CLF étaient plus susceptibles d'affirmer qu'ils préfèrent habiter dans une petite ville pendant leurs études (26 % comparativement à 18 %) et que ces endroits leur permettent de maintenir les coûts bas pendant leurs études (65 % comparativement à 51 %). Par contre, les élèves des CLF étaient moins susceptibles d'affirmer que ces endroits leur permettaient de bénéficier de l'appui de leurs familles et amis (62 %

---

<sup>84</sup> Se reporter au tableau 4-24 de l'annexe technique pour obtenir de plus amples renseignements sur les préférences des élèves du secondaire relativement à l'endroit.

<sup>85</sup> Notre échantillon d'élèves du secondaire provenait de Toronto.

comparativement à 71 %), qu'ils préféreraient habiter dans une grande ville (44 % comparativement à 49 %) et que ces endroits offraient de meilleures occasions d'activités sociales et culturelles en français (39 % comparativement à 49 %).

**Tableau 4-10: Raisons qui motivent le choix de l'endroit par les élèves du secondaire pour une université de langue française (par conseil scolaire)**

Raisons qui motivent le choix de l'endroit pour une nouvelle université de langue française	Conseil de langue française (n = 306)		Conseil de langue anglaise (n = 411)	
	Oui	Non	Oui	Non
Je préfère continuer d'habiter chez moi, dans ma résidence actuelle	38 %	43 %	42 %	43 %
Je préfère déménager dans une autre ville pour mes études postsecondaires	51 %	32 %	49 %	33 %
Je préfère vivre dans une petite ville durant mes études postsecondaires	26 %	53 %	18 %	50 %
Je préfère vivre dans une ville de taille moyenne durant mes études postsecondaires	37 %	40 %	37 %	30 %
Je préfère vivre dans une grande ville durant mes études postsecondaires	44 %	36 %	49 %	24 %
Ces endroits me permettraient de maintenir les coûts bas pendant mes études postsecondaires	64 %	21 %	51 %	22 %
Ces endroits me permettraient de bénéficier d'un soutien social (famille et amis) à proximité pendant mes études postsecondaires	62 %	23 %	71 %	17 %
Ces endroits me permettraient de profiter de plus d'activités sociales et culturelles en français	39 %	36 %	49 %	21 %
Autre	2 %	91 %	4 %	92 %

Source : Sondage mené auprès des élèves du secondaire, question 18 (2017) (n = 717)

Une minorité d'informateurs clés, d'étudiants de niveau postsecondaire et d'élèves du secondaire ont exprimé une préférence pour Windsor comme autre endroit pour créer une université de langue française<sup>86</sup>. Les informateurs clés et les étudiants de niveau

<sup>86</sup> Windsor a été désignée comme endroit préféré par 10 % des informateurs clés, comme endroit de premier choix par 4 % des élèves du secondaire et comme endroit de deuxième choix par 4 % des élèves du secondaire (après Toronto). Le pourcentage d'élèves du secondaire est toutefois sous-estimé étant donné que l'échantillon du sondage était concentré dans la région de Toronto et n'incluait pas d'élèves du secondaire de Windsor ou des environs.

postsecondaire qui ont déclaré préférer Windsor comme endroit étaient motivés par les raisons suivantes : 1) le choix de cet endroit aurait une importante portée politique pour le gouvernement de l'Ontario du point de vue de la reconnaissance de l'une des plus importantes et des plus anciennes populations francophones de la province, particulièrement alors que celle-ci aurait besoin d'une revitalisation; 2) cette ville présente une collectivité bien établie d'employeurs pour les francophones et d'intervenants francophones; 3) il s'agit d'une ville de portée internationale grâce à son aéroport, à un bon système de transport en commun et à la proximité des marchés américains; 4) la demande pour les DFEPs est élevée dans cette région; 5) la ville présente un centre urbain multiculturel qui permettrait aux étudiants de l'université de langue française de profiter de frais de subsistance abordables.

#### **4.3.7 Conclusions**

Une convergence importante a été observée entre les points de vue des étudiants de niveau postsecondaire et ceux des informateurs clés sur les éléments essentiels d'une université de langue française dans la région du CSO de l'Ontario. Ils ont décrit une université ayant les mêmes aspects physiques, sociaux et culturels, et offrant les mêmes services qu'une université de langue anglaise. Les étudiants de niveau postsecondaire et les informateurs clés conviennent que l'université permettrait de préserver la vitalité de la communauté francophone de l'Ontario. La plupart des élèves du secondaire, des étudiants de niveau postsecondaire, de même que des informateurs clés ont indiqué Toronto comme étant la ville privilégiée pour l'établissement de l'université de langue française (entre 66 % et 85 %). Toronto a été décrite comme un emplacement souhaitable à titre d'importante ville multiculturelle présentant la plus importante population francophone de la région du CSO de l'Ontario. Qui plus est, on dit de Toronto qu'elle possède une infrastructure de langue française, un excellent système de transport public, qu'on y trouve un bassin important d'employeurs avec lesquels établir des partenariats et qu'elle constitue un endroit privilégié pour les apprenants nouvellement arrivés.

#### **4.4 Analyse de marché pour la création d'une université de langue française**

Les deux sections précédentes examinaient la demande pour des diplômés francophones d'études postsecondaires, et le point de vue des jeunes de la région du CSO de l'Ontario sur l'intérêt à l'égard des études postsecondaires en langue française. La présente section se penche sur le nombre de personnes qui composent le bassin d'étudiants potentiels pour un établissement postsecondaire de langue française. Elle examine également l'offre de jeunes, d'apprenants adultes et d'étudiants internationaux de niveau postsecondaire; l'offre d'établissements postsecondaires afin de satisfaire à la demande prévue; ainsi qu'une comparaison de la demande des employeurs pour des DFEPs et l'offre potentielle de DFEPs. La présente section vise à donner un aperçu de la

capacité des sources de DFEPS à satisfaire à la demande des employeurs de la région du CSO de l'Ontario et à celle de la fonction publique fédérale pour les DFEPS. Comme il a été indiqué précédemment, l'analyse comprend un scénario de « faibles effectifs » (scénario de référence) ainsi qu'un scénario avec des « effectifs élevés ».

#### **4.4.1 L'offre de jeunes, d'apprenants adultes et d'étudiants internationaux de niveau postsecondaire**

L'examen de la taille potentielle de la population étudiante pour un établissement postsecondaire de langue française proposé nécessite de se pencher sur les quatre « sources d'approvisionnement » possibles. Il s'agit entre autres de jeunes ontariens fréquentant des écoles secondaires de langue française et inscrits à des programmes French Immersion dans des écoles secondaires de langue anglaise, de la population adulte francophone en Ontario qui poursuit des études postsecondaires, des étudiants qui sont transférés d'autres établissements postsecondaires de l'Ontario, et des étudiants internationaux qui poursuivent leurs études postsecondaires en Ontario. Il existe également d'autres sources de populations potentielles, comme les étudiants francophones d'immersion française résidant dans d'autres provinces; toutefois, il serait difficile d'estimer le nombre approximatif de ces étudiants qui déménageraient en Ontario afin de fréquenter un établissement postsecondaire de langue française proposé. Cette analyse présente plus en détail l'estimation du nombre d'étudiants composant le bassin d'étudiants potentiels qui pourraient fréquenter un établissement postsecondaire de langue française proposé.

##### **4.4.1.1 Offre de jeunes**

L'offre de jeunes ontariens pour un établissement postsecondaire de langue française est examinée en deux parties; les étudiants francophones qui fréquentent des conseils scolaires d'écoles secondaires de langue française, et des étudiants anglophones qui fréquentent des programmes French Immersion au sein de conseils scolaires d'écoles secondaires de langue anglaise. L'estimation du nombre d'étudiants est fondée sur les **données sur l'effectif de l'Ontario** pour les élèves de 12<sup>e</sup> année réduites en fonction de la population de la région du CSO de l'Ontario. Le nombre d'élèves de 12<sup>e</sup> année est ensuite projeté sur la période de l'étude en se fondant sur les estimations de la population du MFO afin de déterminer le nombre d'élèves de 12<sup>e</sup> année pour chaque année de la période de l'étude. Les taux d'obtention de diplôme d'études secondaires sont ensuite appliqués à la population afin de déterminer le nombre de diplômés d'écoles secondaires qui pourront s'inscrire dans un programme d'études postsecondaires. Ensuite, le **nombre de diplômés du niveau secondaire** qui devraient s'inscrire dans un programme d'études postsecondaires est estimé en fonction des taux de transition entre les études secondaires et postsecondaires. Enfin, l'**intention des étudiants** de fréquenter un établissement postsecondaire de langue française (selon le

sondage mené auprès des élèves) afin de déterminer le nombre total de jeunes qui pourraient fréquenter un établissement postsecondaire de langue française.

Le nombre de jeunes ontariens inscrits dans des CLF<sup>87</sup> est relativement faible, représentant 4,9 % de tous les jeunes inscrits dans des écoles publiques pour l'année scolaire 2014-2015<sup>88</sup>. Cette proportion est demeurée relativement stable à environ 4,6 % (moyenne) au cours des cinq dernières années (années scolaires 2010-2011 à 2014-2015) en variant entre 4,4 % et 4,9 %. La proportion de jeunes francophones fréquentant des conseils scolaires d'écoles secondaires de langue française est beaucoup moins élevée. Durant l'année scolaire 2014-2015, ils n'ont représenté que 3,7 % des élèves de niveau secondaire en constituant une moyenne de 3,6 % au cours des cinq dernières années.

Les CLF de la région du CSO de l'Ontario représentent un tiers (34,7 %) de tous les élèves francophones inscrits dans des écoles de langue française<sup>89</sup>. Entre 2011-2012 et 2014-2015, la part d'élèves de la région du CSO de l'Ontario des CLF est passée de 32,8 % à 34,7 %<sup>90</sup>. En raison du faible nombre d'observations, la part de la région du CSO dans les CLF est demeurée la même qu'en 2015, 34,7 %.

Le nombre de jeunes francophones inscrits dans des programmes de langue française dans des écoles publiques en Ontario a été projeté sur la période de 2016-2017 à 2029-2030 en utilisant les projections de la population du MFO. Les projections du MFO fournissent les estimations relatives à la croissance de la population par âge, et non par niveau scolaire. De plus, les projections du MFO n'ont pas précisé les langues des personnes. Par conséquent, on suppose que les projections de population pour les jeunes des CLA et des CLF sont les mêmes. Les jeunes commencent la 1<sup>re</sup> année entre 5 et 6 ans et, selon toute supposition raisonnable, ceux qui ont 17 et 18 ans terminent leur 12<sup>e</sup> année. Par conséquent, on suppose que le nombre de jeunes âgés de 17 et 18 ans sera également le nombre de jeunes inscrits en 12<sup>e</sup> année.

---

<sup>87</sup> Jeunes inscrits dans les programmes d'enseignement dans la première langue officielle de la minorité linguistique de la 1<sup>re</sup> année à la 13<sup>e</sup> année.

<sup>88</sup> Source : Statistique Canada. Tableau 477-0025 – Nombre d'élèves dans les programmes réguliers pour les jeunes des écoles publiques primaires et secondaires, selon l'année d'études et le sexe, Canada, provinces et territoires, annuel (nombre), CANSIM (base de données). (consulté le : 9 janvier 2017)

Source : Statistique Canada. Tableau 477-0027 – Effectifs dans les programmes de langues officielles offerts dans les écoles publiques primaires et secondaires, selon le type de programme, l'année d'études et le sexe, Canada, provinces et territoires, annuel (nombre), CANSIM (base de données). (consulté le : 9 janvier 2017)

<sup>89</sup> Source : Ministère de l'Éducation, Effectifs des écoles publiques de l'Ontario pour l'année scolaire 2014-2015. (base de données). (consulté le : 5 mai 2017)

<sup>90</sup> Source : Ministère de l'Éducation, Effectifs des écoles publiques de l'Ontario pour l'année scolaire 2011-2012. (base de données). (consulté le : 5 mai 2017)

Les taux d'obtention de diplôme d'études secondaires sont différents d'un conseil scolaire à un autre<sup>91</sup>. Toutefois, les données sur l'effectif fournies par Statistique Canada ne sont pas propres à un conseil scolaire; elles ont plutôt trait à l'ensemble de l'Ontario. Le taux d'obtention de diplôme d'études secondaires pour la région du CSO de l'Ontario était estimé en fonction des taux d'obtention de diplôme d'études secondaires pour les conseils scolaires publics au sein de la région du CSO de l'Ontario. On a déterminé que 20 conseils scolaires publics se situaient dans la région du CSO de l'Ontario<sup>92</sup>. On a classé les conseils scolaires selon qu'ils étaient de langue française ou de langue anglaise. Le tableau suivant (Tableau 4-11) présente un aperçu de la moyenne des taux d'obtention de diplôme en quatre ans et en cinq ans pour les conseils scolaires publics de langue française et de langue anglaise dans la région du CSO de l'Ontario. On suppose que le taux d'obtention de diplôme d'études secondaires en 2014-2015 demeurera le même au cours de la période de projection.

**Tableau 4-11: Taux d'obtention de diplôme d'études secondaires moyen dans les conseils scolaires publics de la région du CSO de l'Ontario (année scolaire 2014-2015)**

Conseil scolaire public	Taux d'obtention de diplôme moyen sur quatre ans	Taux d'obtention de diplôme moyen sur cinq ans
Langue française	87,6 %	91,1 %
Langue anglaise	73,0 %	82,2 %

Source : Ministère de l'Éducation, 2017. Rapports sur les progrès des conseils scolaires. La publication peut être consultée en ligne à cette adresse : <https://www.app.edu.gov.on.ca/fre/bpr/indresults.asp>. Consulté le : 22 avril 2017.

En fonction de la projection du nombre de jeunes en 12<sup>e</sup> année et des taux d'obtention de diplôme d'études secondaires sur quatre et cinq ans, on estime qu'entre 2016-2017 et 2029-2030, 27 995 élèves francophones réussiront leur 12<sup>e</sup> année dans les CLF en Ontario, et que 9 705 de ceux-ci proviendront des écoles de la région du CSO de l'Ontario. Durant la même période, on estime que 64 911 jeunes inscrits dans les programmes French Immersion ou Extended French dans un CLA de l'Ontario réussiront leur 12<sup>e</sup> année, et que 52 683 de ceux-ci proviendront des écoles de la région du CSO de l'Ontario.

On peut estimer la demande pour une université de langue française en se fondant sur le nombre de jeunes obtenant un diplôme d'études secondaires d'une école secondaire d'un CLF et d'un CLA. Des renseignements directs au sujet des taux de transition des jeunes ontariens des écoles secondaires aux programmes d'études postsecondaires

<sup>91</sup> Source : Ministère de l'Éducation, 2017. Rapports sur les progrès des conseils scolaires. La publication peut être consultée en ligne à cette adresse : <https://www.app.edu.gov.on.ca/fre/bpr/indresults.asp>. Consulté le : 22 avril 2017.

<sup>92</sup> On a déterminé les conseils scolaires en fonction de la division de recensement qu'ils desservent. Les conseils scolaires qui ont desservi des divisions de recensement à l'intérieur de la zone de recrutement et des divisions de recensement à l'extérieur de la zone de recrutement sont compris.

n'étaient pas à la disposition des consultants au moment de l'étude. Cependant, le projet relatif à la transition des élèves du ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique fournit un aperçu de l'éducation continue des jeunes fréquentant l'école secondaire. L'étude s'est penchée sur les cohortes obtenant un diplôme entre 2004-2005 et 2013-2014 en déterminant la proportion de titulaires d'un diplôme qui s'inscrivent tout de suite dans des programmes d'études postsecondaires, et ceux qui le font plus tard. On a utilisé les moyennes de la cohorte sur dix ans pour estimer la proportion de titulaires de diplôme d'études secondaires qui effectuent la transition vers des programmes d'études postsecondaires. En Colombie-Britannique, près de la moitié (52,3 %) des jeunes terminant leurs études secondaires effectuent tout de suite la transition vers un programme d'études postsecondaires, et un jeune sur dix (10,6 %) retarde son inscription d'un an<sup>93, 94, 95, 96</sup>. Deux tiers (65 %) des jeunes effectuent une transition de l'école secondaire à l'université, alors que le tiers restant (35 %) effectue une transition vers un collège ou un institut<sup>97</sup>. En appliquant ce taux de transition aux populations d'élèves francophones et à celles suivant un programme French Immersion dans la région du CSO de l'Ontario, il est possible d'estimer le nombre probable de jeunes dans la région du CSO qui effectueraient une transition vers un établissement postsecondaire (même s'il ne s'agit pas nécessairement d'un établissement de langue française). On estime qu'entre 2016-2017 et 2029-2030, 6 541 jeunes obtenant un diplôme d'un programme de langues officielles pour les minorités linguistiques (PLOML) effectueront une transition vers un établissement postsecondaire, et que 35 507 jeunes obtenant un diplôme d'un programme French Immersion effectueront une transition vers un établissement postsecondaire. Le tableau suivant (Tableau 4-12) présente la répartition des titulaires de diplôme d'études secondaires qui s'inscrivent dans des programmes d'études postsecondaires jusqu'à deux ans après avoir obtenu leur diplôme par type de programme.

---

<sup>93</sup> Ministère de l'Enseignement supérieur de la Colombie-Britannique, 2016. Research Results from the Student Transitions Project. La publication peut être consultée en ligne à cette adresse : [http://www2.gov.bc.ca/assets/gov/education/post-secondary-education/data-research/stp/stp\\_highlights\\_july2016.pdf](http://www2.gov.bc.ca/assets/gov/education/post-secondary-education/data-research/stp/stp_highlights_july2016.pdf)

<sup>94</sup> Taux de transition pour tous les élèves et ne faisant pas la distinction entre les élèves francophones et les élèves anglophones.

<sup>95</sup> Les taux de transition pour les élèves suivant le programme French Immersion sont les mêmes que ceux des élèves en 12<sup>e</sup> année ne suivant pas un tel programme. Les taux de transition pour les élèves en 12<sup>e</sup> année inscrits à des écoles de langue française ne sont pas disponibles.

<sup>96</sup> Bien que les taux de transition soient calculés différemment de province en province, on estime que les taux de la Colombie-Britannique sont semblables à ceux de l'Ontario.

<sup>97</sup> Source : Ministère de l'Enseignement supérieur de la Colombie-Britannique, 2016. STP Fast Facts. La publication peut être consultée en ligne à cette adresse : [http://www2.gov.bc.ca/assets/gov/education/post-secondary-education/data-research/stp/stp\\_fast\\_facts\\_2016-06-01.pdf](http://www2.gov.bc.ca/assets/gov/education/post-secondary-education/data-research/stp/stp_fast_facts_2016-06-01.pdf)

**Tableau 4-12: Estimation du nombre de diplômés récents du niveau secondaire de la région du CSO de l'Ontario qui s'inscrivent à des programmes d'études postsecondaires, par type de programme (2016-2017 à 2029-2030)**

Programme de langue française de niveau secondaire	Diplômés récents s'inscrivant dans des universités (2016-2017 à 2029-2030)	Diplômés récents s'inscrivant dans des collèges et des instituts (2016-2017 à 2029-2030)	Diplômés récents s'inscrivant à un programme d'études postsecondaires (2016-2017 à 2029-2030)
Programme de langues officielles pour les minorités linguistiques (PLOML) <sup>98</sup>	4 252	2 289	6 541
Programme French Immersion <sup>99</sup>	23 079	12 427	35 507
<b>Total</b>	<b>27 331</b>	<b>14 717</b>	<b>42 048</b>

Source : Estimation fondée sur les taux de transition en Colombie-Britannique, sur les projections démographiques du ministère des Finances de l'Ontario et sur les données de Statistique Canada.

On a demandé à des élèves du secondaire des CLF s'ils préféreraient suivre un programme d'études postsecondaires de langue française. Un jeune sur huit (13 %) des CLF a exprimé une préférence pour un programme d'études postsecondaires de langue française, tandis que très peu (1 %) d'élèves des CLA a indiqué avoir la même préférence<sup>100</sup>. Selon le taux de transition vers les programmes d'études postsecondaires et la préférence pour des établissements postsecondaires de langue française (scénario de référence), on estime qu'entre les années scolaires 2016-2017 et 2029-2030, 1 205 élèves s'inscriront dans un établissement postsecondaire de langue française. Cet effectif est plutôt faible, représentant **en moyenne 86 inscriptions par année**. Le tableau suivant (Tableau 4-13) présente une estimation du nombre prévu, par type de programme, de diplômés récents du niveau secondaire qui s'inscriront à un programme d'études postsecondaires de langue française.

**Tableau 4-13: Estimation du nombre de diplômés récents du niveau secondaire de la région du CSO de l'Ontario qui s'inscrivent à des programmes d'études postsecondaires**

<sup>98</sup> Élèves du secondaire des CLF

<sup>99</sup> Élèves du secondaire des CLA

<sup>100</sup> Source : Sondage mené auprès des élèves du secondaire, question 10 (2017) Parmi les élèves ayant exprimé une préférence (c.-à-d. ceux n'ayant pas répondu qu'ils n'avaient pas de préférence ou qu'ils ne savaient pas), 13 % des élèves des écoles de langue française ont déclaré préférer s'inscrire dans un établissement postsecondaire de langue française, et 1 % des élèves d'écoles de langue anglaise des programmes French Immersion ont déclaré préférer s'inscrire dans un établissement postsecondaire de langue française. Aux fins de production de rapports, « CLF » a trait au PLOML dans les sources secondaires et « CLA » a trait aux élèves inscrits aux programmes French Immersion dans les sources secondaires. Les élèves du secondaire qui fréquentent des programmes Extended French ne figurent pas dans les estimations.

de langue française, par type de programme (2016-2017 à 2029-2030) - scénario de référence

Programme de langue française de niveau secondaire	Diplômés récents s'inscrivant dans des universités de langue française (2016-2017 à 2029-2030)	Diplômés récents s'inscrivant dans des collèges et des instituts de langue française (2016-2017 à 2029-2030)	Diplômés récents s'inscrivant à un programme d'études postsecondaires de langue française (2016-2017 à 2029-2030)
Programme de langues officielles pour les minorités linguistiques (PLOML)	553	298	850
Programme French Immersion	231	124	355
<b>Total</b>	<b>784</b>	<b>422</b>	<b>1 205</b>

Source : Estimation fondée sur les taux de transition en Colombie-Britannique, sur les projections démographiques du ministère des Finances de l'Ontario et sur les données de Statistique Canada.

Dans le cadre de discussions avec des intervenants ainsi que dans des groupes de discussion incluant des jeunes, il semble que la création d'un établissement postsecondaire de langue française « régional » puisse avoir une incidence en ce qui concerne l'incitation d'un plus grand nombre d'élèves à s'inscrire dans des écoles de langue française, et chez les élèves inscrits à des programmes French Immersion, à envisager des études postsecondaires en langue française. Ces renseignements ont permis d'effectuer une seconde estimation de l'intérêt des élèves à l'égard d'un établissement d'enseignement de langue française. Selon le scénario avec des effectifs élevés, on suppose que tous les jeunes qui obtiennent un diplôme d'études secondaires dans un CLF et qui sont susceptibles de s'inscrire à un programme d'études postsecondaires préfèrent poursuivre un programme d'études postsecondaires de langue française. De même, on suppose que 2 % des jeunes inscrits à des programmes French Immersion dans un CLA préfèrent poursuivre un programme d'études postsecondaires de langue française si un tel programme est offert dans la région du CSO de l'Ontario. En vertu du scénario avec des effectifs élevés, on estime qu'entre les années scolaires 2016-2017 et 2029-2030, 7 251 jeunes de la région du CSO de l'Ontario s'inscriraient dans un établissement postsecondaire de langue française. Le tableau suivant (Tableau 4-14) présente la répartition du nombre de diplômés récents du niveau secondaire qui s'inscrivent à des programmes d'études postsecondaires de langue française, par type de programme, pour le scénario avec des effectifs élevés.

**Tableau 4-14: Estimation du nombre de diplômés récents du niveau secondaire de la région du CSO de l'Ontario qui s'inscrivent à des programmes d'études postsecondaires de langue française, par type de programme (2016-2017 à 2029-2030) - scénario avec des effectifs élevés**

Programme de langue française de niveau secondaire	Diplômés récents s'inscrivant dans des universités de langue française (2016-2017 à 2029-2030)	Diplômés récents s'inscrivant dans des collèges et des instituts de langue française (2016-2017 à 2029-2030)	Diplômés récents s'inscrivant à un programme d'études postsecondaires de langue française (2016-2017 à 2029-2030)
Programme de langues officielles pour les minorités linguistiques (PLOML)	4 252	2 289	6 541
Programme French Immersion	462	249	710
<b>Total</b>	<b>4 713</b>	<b>2 538</b>	<b>7 251</b>

Source : Estimation fondée sur les taux de transition en Colombie-Britannique, sur les projections démographiques du ministère des Finances de l'Ontario et sur les données de Statistique Canada.

Les diplômés du niveau secondaire sont fluctuants au niveau de leur intention de poursuivre des études postsecondaires dans la province de l'Ontario. On suppose que 5 % des jeunes se trouvant dans la zone de recrutement quittent cette zone pour poursuivre des études postsecondaires. De même, on suppose que 10 % des jeunes se trouvant en dehors de la zone de recrutement s'installent dans cette zone pour poursuivre des études postsecondaires. Ces estimations utilisent les estimations du scénario de référence sur l'intérêt des jeunes à l'égard d'un établissement postsecondaire de langue française (13 % pour les CLF et 1 % pour les CLA). Au total, on estime que 363 élèves qui fréquenteraient un établissement postsecondaire de langue française quitteraient la zone de recrutement, et que 1 249 élèves qui fréquenteraient le même type d'établissement s'installeraient dans la zone de recrutement<sup>101</sup>. Le tableau suivant (Tableau 4-15) montre les élèves entrants et sortants qui accéderaient directement à un programme d'études postsecondaires de langue française.

<sup>101</sup> Vu les hypothèses employées pour calculer le nombre d'élèves inscrits au programme de langues officielles et à des programmes French Immersion, les caractéristiques des élèves situés à l'extérieur de la zone de recrutement sont identiques aux caractéristiques de ceux situés à l'intérieur de la zone de recrutement.

**Tableau 4-15: Estimation du nombre des diplômés du niveau secondaire entrants et sortants de la région du CSO de l'Ontario pour avoir un accès direct à un programme d'études postsecondaires de langue française, par type de programme (2016-2017 à 2029-2030)**

Programme de langue française de niveau secondaire	Diplômés récents entrants et sortants pour un accès direct à un programme d'études postsecondaires de langue française (2016-2017 à 2029-2030)	Diplômés récents entrants et sortants pour un accès direct à un programme d'études postsecondaires de langue française (2016-2017 à 2029-2030)	Nombre net d'élèves entrants (2016-2017 à 2029-2030)
Programme de langues officielles pour les minorités linguistiques (PLOML)	1 233	327	906
Programme French Immersion	16	36	-19
<b>Total</b>	<b>1 249</b>	<b>363</b>	<b>887</b>

Veuillez noter que les totaux peuvent différer de la somme des valeurs qu'ils incluent en raison de leur arrondissement. Source : Estimation fondée sur les taux de transition en Colombie-Britannique, sur les projections démographiques du ministère des Finances de l'Ontario et sur les données de Statistique Canada.

L'offre totale estimée de jeunes de l'Ontario pour un établissement de langue française dans la région du CSO de l'Ontario peut être calculée en fonction du nombre de jeunes ayant l'intention de fréquenter un établissement postsecondaire de langue française ainsi qu'en fonction du nombre net d'élèves entrants dans cette région. Selon le scénario de référence (estimation faible ou la plus plausible), le nombre total estimé de jeunes s'élève à 2 092. Selon le scénario avec des effectifs élevés (estimation élevée), le nombre de jeunes Ontariens s'élève à 8 138. Le tableau suivant (Tableau 4-16) donne le nombre de jeunes inscrits à un programme d'études secondaires de langue française pour les deux scénarios.

**Tableau 4-16: Estimation de la demande pour un programme d'études postsecondaires de langue française dans la région du CSO de l'Ontario, par type de programme d'études secondaires de langue française (2016-2017 à 2029-2030)**

Programme de langue française de niveau secondaire	Nombre de jeunes pris en compte dans le scénario de référence (2016-2017 à 2029-2030)	Nombre de jeunes pris en compte dans le scénario avec des effectifs élevés (2016-2017 à 2029-2030)
Programme de langues officielles pour les minorités linguistiques (PLOML)	1 756	7 447
Programme French Immersion	336	691
<b>Total</b>	<b>2 092</b>	<b>8 138</b>

**Source :** Estimation fondée sur les taux de transition en Colombie-Britannique, sur les projections démographiques du ministère des Finances de l'Ontario et sur les données de Statistique Canada.

L'étude Campus Sud-Ouest (2015) a révélé que la demande pour une université de langue française chez les jeunes des CLF de la région du CSO de l'Ontario était faible<sup>102</sup>. Le nombre estimé d'étudiants pouvant s'inscrire à un des programmes les plus populaires d'une université de langue française était, en moyenne, inférieur à 30 inscriptions potentielles par année<sup>103</sup>. Selon les estimations du scénario de référence utilisé dans cette étude, 149 inscriptions potentielles d'étudiants en moyenne pouvaient avoir lieu par année, alors que dans les scénarios avec des effectifs élevés, le nombre estimé d'inscriptions potentielles s'élevait à 581. Toutefois, il serait risqué de comparer ces résultats avec l'estimation, effectuée par une société d'experts-conseils, de la demande pour un établissement postsecondaire de langue française. Cette estimation d'experts-conseils prend non seulement en compte le nombre d'élèves finissants d'un CLF, mais également un pourcentage (1 %) d'élèves finissants d'un CLA ainsi que les élèves s'inscrivant dans d'autres établissements postsecondaires. En outre, l'estimation tirée de l'étude Campus Sud-Ouest (2015) est subdivisée par domaines d'études, selon les données obtenues d'une question posée à propos des domaines d'études préférés, où les répondants pouvaient choisir plus d'une discipline. Sans l'ensemble de données d'origine, il est impossible de concilier les différences observées dans les conclusions respectives des deux études.

<sup>102</sup> Source : Recherche Institutionnelle et planification, Campus Sud-Ouest : Analyse des résultats de l'enquête sur la mobilité étudiante et les préférences, Université d'Ottawa, 26 juin 2015, p. 33.

<sup>103</sup> Estimation du nombre d'inscriptions potentielles par année, par domaine d'études : 33 en sciences, 22 en enseignement, 20 en sciences de la santé, 20 en arts et 16 en sciences sociales.

#### 4.4.1.2 Apprenants adultes

Les apprenants adultes pourraient constituer une autre source d'étudiants à un établissement postsecondaire de langue française<sup>104</sup>. Les apprenants adultes représentaient un huitième (13 %) des effectifs à des programmes de premier cycle en Ontario pendant l'année scolaire 2014-2015<sup>105</sup>. De même, les apprenants adultes composent le tiers (34 %) des personnes inscrites à des programmes d'enseignement professionnel, de formation technique ou de formation professionnelle en Ontario<sup>106</sup>. Le nombre d'apprenants adultes est estimé en fonction des effectifs actuels d'apprenants adultes et est basé, pour la période de l'étude, sur le taux de croissance démographique prévu par le ministère des Finances de l'Ontario (MFO) chez les personnes âgées de 25 à 64 ans.

En 2015, il y a eu 134 826 apprenants adultes en Ontario, dont 2 400 étaient estimés être francophones<sup>107</sup>. À l'échelle de la région du CSO de l'Ontario, le nombre estimé d'apprenants adultes était de 109 428 personnes, dont 1 981 étaient estimés être francophones<sup>108</sup>. On prévoit que le nombre d'apprenants adultes croîtra en fonction de la croissance démographique prévue chez les adultes de 25 à 64 ans entre les années scolaires 2016-2017 et 2029-2030 (se reporter à l'annexe technique)<sup>109</sup>. Selon le scénario de référence (estimation faible ou la plus plausible), on suppose que 50 % des apprenants adultes francophones de la région du CSO de l'Ontario fréquenteraient un établissement postsecondaire de langue française. Selon le scénario avec des effectifs élevés (estimation élevée), on suppose que la totalité des apprenants adultes francophones de la région du CSO de l'Ontario fréquenterait un établissement postsecondaire de langue française. Au cours de la période de 14 années à l'étude, on estime que 14 750 apprenants adultes francophones pourraient s'inscrire à un programme d'études postsecondaires de langue française selon le scénario de référence, et que 29 499 apprenants adultes francophones pourraient faire de même selon le scénario avec des effectifs élevés (tableau 4-17).

---

<sup>104</sup> Les adultes sont définis comme étant des personnes âgées de 25 à 64 ans.

<sup>105</sup> Source : Statistique Canada. Tableau 477-0033 – Effectifs postsecondaires, selon le type de programme, genre de sanction d'études, groupes d'âge, régime d'études et sexe, annuel (nombre), (consulté le : 19 mars 2017)

<sup>106</sup> *Ibid.*

<sup>107</sup> Le nombre estimé de francophones est calculé à l'aide du taux d'incidence des francophones dans la province de l'Ontario (1,8 %).

<sup>108</sup> En supposant que les apprenants adultes sont également répartis dans l'ensemble de l'Ontario et que 81,2 % de la totalité des apprenants adultes se trouvent dans la région du CSO de l'Ontario.

<sup>109</sup> Source : Centre d'information du ministère des Finances, *Mise à jour des projections démographiques pour l'Ontario, 2015-2041*, Printemps 2016.

<http://www.fin.gov.on.ca/fr/economy/demographics/projections/index.html>

**Tableau 4-17: Estimation de la demande des apprenants adultes pour un programme d'études postsecondaires de langue française (2016-2017 à 2029-2030)**

Année scolaire	Nombre d'apprenants adultes – scénario de référence	Nombre d'apprenants adultes – scénario avec effectifs élevés
2016-2017	1 002	2 005
2017-2018 à 2019-2020	3 073	6 146
2020-2021 à 2029-2030	10 674	21 348
<b>Total</b>	<b>14 750</b>	<b>29 499</b>

Source : Statistique Canada. Tableau 477-0033 - Effectifs postsecondaires, selon le type de programme, genre de sanction d'études, groupes d'âge, régime d'études et sexe, annuel (nombre) (consulté le 19 mars 2017)

#### 4.4.1.3 Étudiants transférant d'autres établissements postsecondaires de l'Ontario

Les étudiants transférant d'autres établissements de l'Ontario constituent une troisième source de demande pour un établissement postsecondaire de langue française. Au cours des entrevues, des étudiants de niveau postsecondaire ont exprimé leur intérêt à transférer à un établissement de langue française depuis d'autres établissements, de langue anglaise ou bilingues. Toutefois, le nombre d'étudiants qui souhaiteraient effectuer un tel transfert n'a pas été déterminé. En 2014-2015, on estime à 11 987 le nombre d'étudiants francophones inscrits à des programmes d'enseignement professionnel, de formation technique ou de formation professionnelle et à des programmes universitaires de premier cycle<sup>110</sup>. Par conséquent, le nombre de ces étudiants qui effectueraient un transfert à un établissement de langue française demeure, pour le moment, inconnu. Cependant, on peut supposer que certains d'entre eux souhaiteraient fréquenter un établissement de langue française. On estime que 1 000 étudiants effectueraient ce transfert au cours de la première année d'existence de l'établissement de langue française, 800 au cours de la deuxième année et 400 dans la dernière année (Tableau 4-18). En tout, ces 2 200 étudiants représentent 18,4 % de la population étudiante francophone totale des établissements postsecondaires (programmes d'enseignement professionnel, de formation technique ou de formation professionnelle et programmes universitaires de premier cycle).

<sup>110</sup> Source : Statistique Canada. Tableau 477-0033 – Effectifs postsecondaires, selon le type de programme, genre de sanction d'études, groupes d'âge, régime d'études et sexe, annuel (nombre) (consulté le 19 mars 2017)

**Tableau 4-18: Estimation du nombre d'étudiants transférant à l'établissement de langue française depuis d'autres établissements postsecondaires (2016-2017 à 2029-2030)**

Année	Nombre d'étudiants effectuant un transfert
2016-2017	1 000
2017-2018	800
2018-2019	400
<b>Total</b>	<b>2 200</b>

#### 4.4.1.4 Étudiants internationaux

Les étudiants internationaux souhaitant obtenir une éducation postsecondaire au Canada constituent la quatrième source de demande pour un établissement de langue française. Près de 43,8 % des étrangers qui obtiennent des permis (c.-à-d. les titulaires de permis d'étude) choisissent d'étudier en Ontario plutôt que dans une autre province du Canada<sup>111</sup>. En effet, des personnes provenant de plus de 182 pays choisissent d'étudier en Ontario. L'estimation du nombre d'étudiants internationaux souhaitant possiblement étudier dans un établissement postsecondaire de langue française est fondée sur des tendances antérieures.

On suppose que la population intéressée par un établissement postsecondaire de langue française est constituée de titulaires de permis d'études provenant de pays où le français est une langue officielle. De 2004 à 2015, 2,1 % des titulaires de permis d'études (en moyenne) étaient des personnes provenant de pays où le français est une langue officielle<sup>112</sup>. Le nombre de titulaires de permis d'études provenant de pays francophones a passé de 930 en 2004 à 1 900 en 2015. Le nombre de titulaires de permis provenant de pays francophones a démontré une tendance à la hausse prévisible dans le temps.<sup>113</sup> De 2016 à 2029, on estime qu'un total de 32 621 titulaires de permis d'études provenant de pays francophones étudieront dans un établissement d'enseignement de l'Ontario<sup>114,115</sup>.

<sup>111</sup> Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Titulaires de permis d'études par province, territoire de destination, pays de citoyenneté et année d'entrée en vigueur du permis, 2004 – mars 2016. (base de données). (consulté le : 19 mars 2017)

<sup>112</sup> *Ibid.*

<sup>113</sup> Un modèle simple de régression linéaire a été calculé afin de prédire le nombre de titulaires de permis d'études francophones en Ontario sur une période donnée (2004 à 2015). Une importante équation de régression a été découverte ( $\alpha=796.67$ ,  $t(10)=14.210$ ,  $p<.01$ ;  $\beta=82,89$ ,  $t(10)=10,880$ ,  $p<0,01$ ) ( $F(1,10) = 118,384$   $p < 0,000$ ), ayant une variable  $R^2$  de 0,960.

<sup>114</sup> En supposant une augmentation constante du nombre de titulaires de permis d'études de 2016 à 2029.

<sup>115</sup> On suppose que les titulaires de permis d'études s'inscrivent au semestre d'automne de l'année scolaire au cours de laquelle ils obtiennent leur permis d'études (c.-à-d. un détenteur de permis d'études de 2014 s'inscrit pour l'année scolaire 2014-2015).

Ce ne sont pas tous les titulaires de permis d'études qui effectuent leurs études dans un établissement postsecondaire. Les titulaires de permis d'études peuvent s'inscrire au niveau primaire, secondaire ou postsecondaire. Cependant, de 2004 à 2015, la grande majorité (en moyenne, 93,9 %) des titulaires de permis d'études ont plus de 14 ans<sup>116</sup>. Par conséquent, on estime que, des 32 621 titulaires de permis d'études provenant de pays francophones, 30 637 s'inscriront dans un établissement postsecondaire en Ontario.

En 2015, 18 535 titulaires de permis d'études provenaient de pays où le français est une langue officielle<sup>117</sup>. La majorité de ces étudiants (76 %) fréquentent des établissements du Québec et sont des citoyens français (64 %). Les titulaires de permis d'études qui fréquentent actuellement des établissements de l'Ontario proviennent principalement de la France (21 % des titulaires de permis d'études en Ontario) et du Cameroun (12 %). L'Ontario constitue la deuxième province la plus populaire choisie par les citoyens de la France (10 % des citoyens de la République française détenant des permis d'études) pour poursuivre des études postsecondaires au Canada. Par ailleurs, l'Ontario est la province la plus populaire auprès des personnes provenant du Burundi (39 % des titulaires de permis en provenance du Burundi fréquentent des établissements à Ottawa), du Rwanda (36 %) et de la République du Togo (24 %). L'Ontario a le potentiel d'attirer une plus grande part des étudiants provenant de ces pays, si elle promeut les établissements et adapte ses programmes pour les rendre plus attrayants aux yeux des étudiants internationaux. Des entrevues auprès d'informateurs clés suggèrent que la plupart des apprenants nouvellement arrivés, et probablement les étudiants internationaux, préféreraient poursuivre leurs études postsecondaires dans un établissement de langue française situé dans un environnement anglophone, comme l'Ontario (se reporter aux sections 4.1.2 et 4.1.3).

Comme l'indique le tableau ci-dessous (Tableau 4-19), deux scénarios pour les étudiants internationaux ont été évalués pour le présent rapport. On estime que le nombre d'étudiants internationaux provenant de pays où le français est une langue officielle qui viennent étudier en Ontario connaîtra une croissance constante. Le nombre d'étudiants internationaux a ensuite été réduit à l'échelle de la population de la région du CSO et utilisé pour estimer le nombre d'étudiants internationaux qui fréquenteraient un établissement de langue française dans la région du CSO de l'Ontario. Selon le scénario de référence (estimation faible ou la plus plausible), 50 % des étudiants internationaux francophones venant en Ontario seraient disposés à s'inscrire à un programme d'études postsecondaires de langue française. Selon le scénario avec des effectifs élevés, le

<sup>116</sup> Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2016. Étudiants internationaux titulaires d'un permis d'études valide au 31 décembre, selon le sexe et l'âge. (base de données). (consulté le : 25 mars 2017)

<sup>117</sup> Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Résidents temporaires, 31 mars 2016.

consultant estime que la création d'un important établissement de langue française dans la région du CSO de l'Ontario favoriserait une augmentation du nombre d'étudiants internationaux venant en Ontario pour fréquenter un établissement postsecondaire de langue française. Ainsi, le consultant a augmenté de 10 % le nombre d'étudiants. Le tableau 4-19 estime le nombre d'étudiants internationaux qui s'inscriraient à un programme d'études postsecondaires de langue française à 15 318 selon le scénario de référence, et à 16 850 selon le scénario optimiste.

**Tableau 4-19: Estimation de la demande des étudiants internationaux pour un programme d'études postsecondaires de langue française (2016-2017 à 2029-2030)**

	Nombre d'étudiants
Étudiants internationaux – Scénario de référence	15 318
Étudiants internationaux – Scénario de référence avec des effectifs élevés	16 850

Source : Estimation fondée sur les données d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

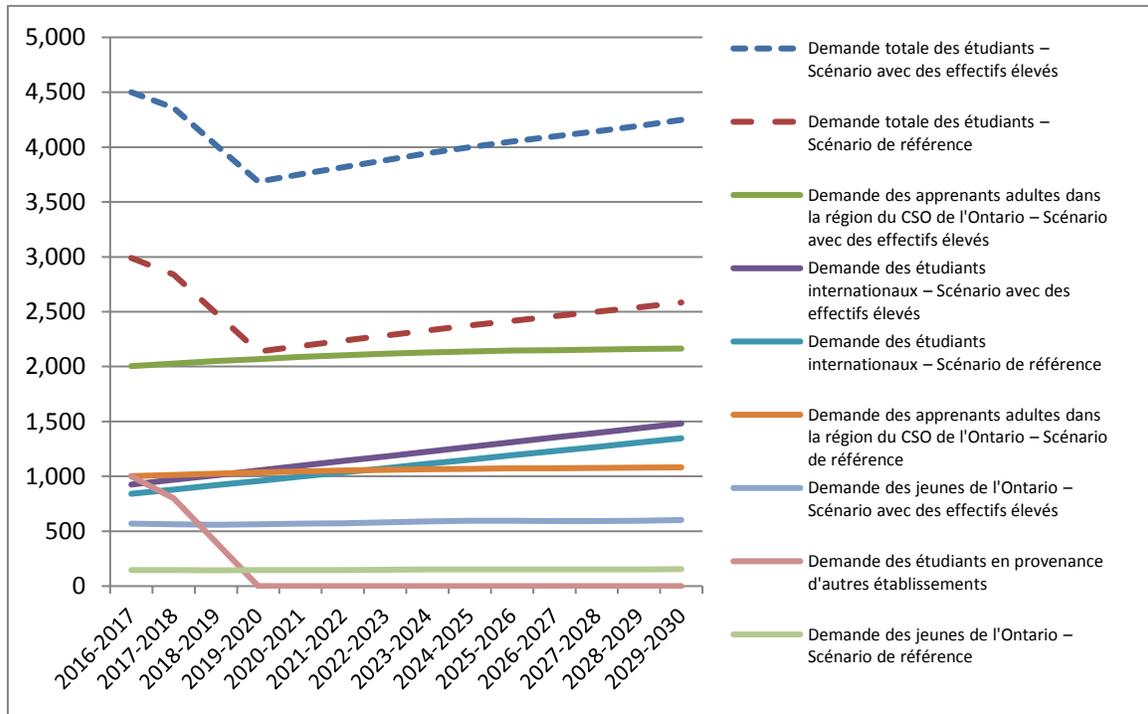
#### 4.4.1.5 Demande des étudiants pour un établissement postsecondaire de langue française

La demande globale des étudiants pour un établissement postsecondaire de langue française se calcule en additionnant la demande des quatre bassins d'étudiants précédemment décrits. La demande est projetée sur la période de l'étude en additionnant chaque élément de la demande. Les projections concernant les jeunes, les apprenants adultes et les étudiants internationaux sont établies selon deux scénarios : un scénario de référence et un scénario avec des effectifs élevés. Pour des fins de simplicité, on présente seulement deux projections pour toutes les sources : le scénario de référence et le scénario des effectifs élevés. Ces scénarios se traduiront par la création d'une plage supérieure et d'une plage inférieure permettant d'établir des projections au sujet du bassin d'étudiants potentiels pour un établissement postsecondaire de langue française dans la région du CSO de l'Ontario.

Selon les quatre sources d'étudiants énoncées plus haut (jeunes de l'Ontario, apprenants adultes, étudiants de niveau postsecondaire et étudiants internationaux), on estime que le nombre de personnes souhaitant fréquenter un établissement postsecondaire de langue française dans la région du CSO de l'Ontario sera de 34 360 à 56 688 de 2016-2017 à 2029-2030. La grande majorité des personnes composant le bassin d'étudiants potentiels pour un établissement postsecondaire de langue française provient de sources nationales (55,4 % pour le scénario de référence et 70,3 % pour le scénario avec des effectifs élevés). Cependant, les étudiants internationaux constituent un segment important des étudiants d'un établissement postsecondaire de langue française. Les étudiants internationaux comptent pour jusqu'à deux étudiants sur cinq (de 44,6 % à 29,7 %) du scénario de référence et du scénario avec des effectifs élevés,

respectivement. La figure ci-dessous (Figure 4-2) montre la demande pour un établissement postsecondaire de langue française d'une année à l'autre pour chacune des quatre sources de la demande.

**Figure 4-2 : Demande des étudiants pour un programme d'études postsecondaires de langue française (2016-2017 à 2029-2030)**



Source : Estimation fondée sur les taux de transition de la Colombie-Britannique, les projections du ministère des Finances de l'Ontario et les données d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et de Statistique Canada. (se reporter aux tableaux). Tableau 4-16, Tableau 4-17, et Tableau 4-19

#### 4.4.1.6 Nombre possible de DFEPS

La présente section porte sur les prochaines étapes du volet de l'approvisionnement de l'analyse de marché : la conversion des étudiants de niveau postsecondaire en diplômés d'études postsecondaires. Elle regroupe les données des effectifs de la section précédente (section 4.4.1.5) pour déterminer le nombre de diplômés d'études postsecondaires. Le nombre des diplômés d'études postsecondaires est estimé en fonction de la durée prévue du programme, ainsi que des taux de diplomation des programmes postsecondaires.

L'estimation de la durée du programme est fondée sur des données historiques sur le temps nécessaire à un étudiant pour réaliser le programme en entier, et des données

historiques sur les taux de diplomation postsecondaire. La projection commence au moment de la collation des grades de la cohorte de l'année scolaire 2016-2017 et se termine avec celle de la cohorte de l'année scolaire 2029-2030. On estime que la durée du programme et le taux de diplomation seront constants pour tous les types d'étudiants (diplômés ontariens du niveau secondaire, apprenants adultes, étudiants internationaux et étudiants transférés d'autres établissements).

Les taux de diplomation postsecondaire sont calculés en fonction de la proportion des personnes inscrites dans les universités et les collèges et le taux de diplomation des universités et des collèges. La majorité (66,1 %) des effectifs du niveau postsecondaire étaient aux universités<sup>118, 119</sup>. Le taux de diplomation pour les universités de l'Ontario pour les programmes de premier cycle est de 77,6 % sept ans après l'inscription (cohorte de 2004 terminant en 2011)<sup>120,121</sup>, Le taux de diplomation pour les collèges de l'Ontario était de 66,7 % en 2014-2015<sup>122</sup>. On estime que le taux de diplomation postsecondaire est de 73,9 %.

Le temps requis pour terminer un programme d'études postsecondaires dépend du type d'établissement fréquenté ainsi que du type de formation recherché. Les établissements postsecondaires comprennent les universités et les collèges. De plus, les collèges offrent une variété de formations (p. ex., certificat, diplôme, maîtrise, etc.). L'estimation de la demande pour un établissement postsecondaire de langue française est fondée sur les étudiants du niveau postsecondaire en général et n'est pas divisée entre les études collégiales et universitaires. Par conséquent, la durée du programme et les taux de diplomation sont calculés selon les durées moyennes des programmes et de taux d'inscription pour les universités et les collèges.

---

<sup>118</sup> Moyenne sur cinq ans (de 2010-2011 à 2014-2015).

<sup>119</sup> Source : Statistique Canada. Tableau 477-0033 – Effectifs postsecondaires, selon le type de programme, genre de sanction d'études, groupes d'âge, régime d'études et sexe, annuel (nombre), (consulté le 19 mars 2017)

<sup>120</sup> Source : Conseil des universités de l'Ontario, Données ordinaires sur les universités de l'Ontario, 2014. La publication peut être consultée en ligne à cette adresse : <http://cou.on.ca/numbers/cudo/>. Consulté le : 15 avril 2017.

<sup>121</sup> Le taux de diplomation moyen a été calculé au moyen de données CUDO disponibles pour les indicateurs de rendement clés, taux de diplomation pour les cohortes de premier cycle. Dans la mesure du possible, on a utilisé les taux de diplomation de 2012 pour la cohorte de l'automne 2004. Dans les cas où les données de l'automne 2004 n'étaient pas disponibles, on a utilisé les données de l'automne 2003 ou de l'automne 2005.

<sup>122</sup> Source : Collèges Ontario, Student and graduate profiles : Environmental scan, 2015. La publication peut être consultée en ligne à cette adresse : [http://www.collegesontario.org/research/2015\\_Environmental\\_Scan/CO\\_EnvScan\\_15\\_Student&GradProfiles\\_WEB.pdf](http://www.collegesontario.org/research/2015_Environmental_Scan/CO_EnvScan_15_Student&GradProfiles_WEB.pdf)

La durée d'un programme d'études au niveau collégial est différente de celle au niveau universitaire et mesurée à des moments différents. Le taux de diplomation de l'université est mesuré à sept ans après l'inscription et celui des collèges est divulgué sous forme globale à la conclusion du programme. La durée des programmes collégiaux varie de un an pour un certificat à quatre ans pour un diplôme. La durée des programmes postsecondaires est calculée en fonction de la proportion pondérée de personnes inscrites aux universités et aux collèges, ainsi que de la durée prévue du programme. La durée moyenne pondérée pour un diplômé du niveau collégial est de 1,9 an<sup>123</sup>. Les taux de diplomation universitaire sont calculés sept ans après le début du programme. Si on additionne les durées des programmes de niveaux collégial et universitaire et deux tiers (66,1 %) <sup>124</sup> des effectifs du niveau postsecondaire à l'université, la durée moyenne de programme est estimée à cinq (5) ans (5,3, arrondi).

Le modèle fondé sur les diplômés commence par la cohorte de 2011-2012. On s'attend à ce que la cohorte de l'année scolaire 2011-2012 produise des diplômés en 2016-2017 (selon une durée estimée de cinq ans pour le programme). Le modèle adopte les scénarios de référence et avec des effectifs élevés estimés précédemment pour les jeunes de l'Ontario et les étudiants internationaux<sup>125</sup>. Le scénario avec des effectifs élevés estime qu'il pourrait y avoir 38 841 diplômés postsecondaires de langue française de 2016-2017 à 2029-2030. L'estimation du nombre de diplômés, selon le scénario de référence, est grandement inférieure à celle du scénario avec des effectifs élevés, prévoyant qu'il y aura 23 010 diplômés postsecondaires de 2016-2017 à 2029-2030. Les deux tableaux suivants (**Tableau 4-20** et **Tableau 4-21**) présentent les scénarios (de référence et avec des effectifs élevés) en ce qui concerne le nombre de DFEPs en 2016-2017, de 2017-2018 à 2019-2020 et de 2020-2021 à 2029-2030. On suppose que les étudiants transférant à l'établissement postsecondaire de langue française passent à l'établissement francophone pour leur troisième année (en supposant que leur taux de diplomation est, comme l'autre groupe, prévu sur cinq ans). La figure ci-dessous (**Figure 4-3**) dénombre les DFEPs au sein de la population se trouvant dans la zone d'étude de 2017-2018 à 2029-2030.

---

<sup>123</sup> Source : Collèges Ontario, Student and graduate profiles : Environmental scan, 2015. La publication peut être consultée en ligne à cette adresse : [http://www.collegesontario.org/research/2015\\_Environmental\\_Scan/CO\\_EnvScan\\_15\\_Student&GradProfiles\\_WEB.pdf](http://www.collegesontario.org/research/2015_Environmental_Scan/CO_EnvScan_15_Student&GradProfiles_WEB.pdf)

<sup>124</sup> Indique habituellement la moyenne sur cinq ans (2010-2011 à 2014-2015).

<sup>125</sup> Les apprenants adultes et les étudiants qui transfèrent d'un autre établissement sont inclus dans les deux scénarios (de référence et avec effectifs élevés) dans une proportion fixe.

**Tableau 4-20: Estimation du nombre de diplômés francophones d'études postsecondaires  
- Scénario de référence (2016-2017 à 2029-2030)**

	2016-2017	De 2017-2018 à 2019-2020	De 2020- 2021 à 29-2030	Total
Jeunes de la région du CSO - Scénario de référence	109	339	1 090	<b>1 538</b>
Apprenants adultes	674	2 090	7 654	<b>10 418</b>
Titulaires de permis d'étude – Scénario de référence	472	1 663	7 293	<b>9 428</b>
Transfert d'étudiants en provenance d'autres établissements	0	739	887	<b>1 627</b>
<b>Total</b>	<b>1 254</b>	<b>4 832</b>	<b>16 925</b>	<b>23 010</b>
<b>Total cumulatif</b>	<b>1 254</b>	<b>6 086</b>	<b>23 010</b>	

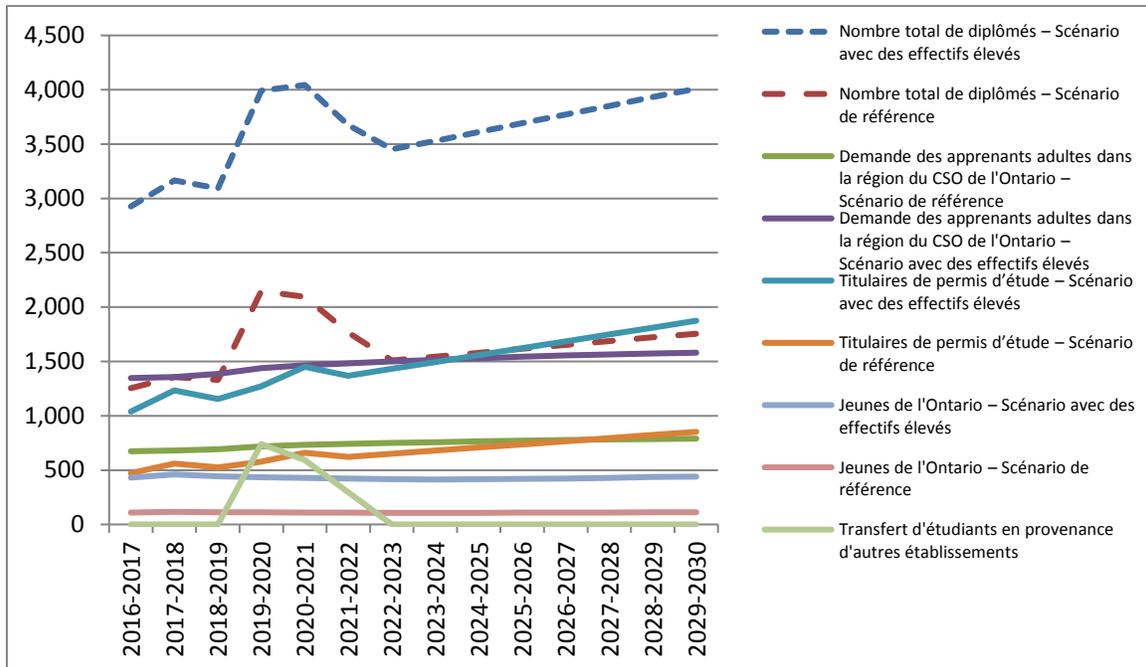
Source : Estimation fondée sur le taux de transition entre l'école secondaire et les études postsecondaires de la Colombie-Britannique, les taux de diplomation du Conseil des universités de l'Ontario et de Collèges Ontario, les projections démographiques du ministère des Finances de l'Ontario, les données d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada sur les titulaires de permis d'étude et les données de Statistique Canada.  
Se reporter au Tableau 4-16, au Tableau 4-17, au Tableau 4-18 et au Tableau 4-19.

**Tableau 4-21: Estimation du nombre de diplômés francophones d'études postsecondaires  
- Scénario avec des effectifs élevés (2016-2017 à 2029-2030)**

	2016-2017	De 2017-2018 à 2019-2020	De 2020- 2021 à 29-2030	Total
Jeunes de la région du CSO - Scénario avec des effectifs élevés	432	1 336	4 241	<b>6 009</b>
Apprenants adultes	1 347	4 180	15 309	<b>20 836</b>
Titulaires de permis d'étude – Scénario avec des effectifs élevés	519	1 829	8 022	<b>10 371</b>
Transfert d'étudiants en provenance d'autres établissements	0	739	887	<b>1 627</b>
<b>Total</b>	<b>2 298</b>	<b>8 084</b>	<b>28 459</b>	<b>38 841</b>
<b>Total cumulatif</b>	<b>2 298</b>	<b>10 382</b>	<b>38 841</b>	

Source : Estimation fondée sur le taux de transition entre l'école secondaire et les études postsecondaires de la Colombie-Britannique, les taux de diplomation du Conseil des universités de l'Ontario et de Collèges Ontario, les projections démographiques du ministère des Finances de l'Ontario, les données d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada sur les titulaires de permis d'étude et les données de Statistique Canada.  
Se reporter au Tableau 4-16, au Tableau 4-17, au Tableau 4-18 et au Tableau 4-19.

**Figure 4-3 : Projection du nombre de diplômés francophones d'études postsecondaires**



Source : Estimation fondée sur le taux de transition entre l'école secondaire et les études postsecondaires de la Colombie-Britannique, les taux de diplomation du Conseil des universités de l'Ontario et de Collèges Ontario, les projections démographiques du ministère des Finances de l'Ontario, les données d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada sur les titulaires de permis d'étude et les données de Statistique Canada. (se reporter aux tableaux) au Tableau 4-20 et au Tableau 4-21.

#### 4.4.2 Offre d'établissements postsecondaires répondant à la demande

L'Ontario compte deux collèges francophones et neuf établissements bilingues et francophones. Au moment de la rédaction du présent rapport, il n'existait aucune donnée chiffrée disponible sur leur capacité à offrir des programmes en français. Cependant, on estime qu'en 2016, il y avait 24 474 personnes qui fréquentaient un établissement postsecondaire en Ontario et qui déclaraient le français comme langue maternelle<sup>126</sup>. Toutefois, ce nombre représente uniquement les étudiants qui se sont eux-mêmes identifiés comme étant des francophones et ne fournit aucune indication quant à la quantité d'étudiants anglophones qui étudient en français.

#### 4.4.3 Comparaison entre le nombre de diplômés francophones et la demande des employeurs de la région du CSO de l'Ontario

Un des principaux objectifs de la recherche était de déterminer la mesure dans laquelle un nouvel établissement postsecondaire francophone :

<sup>126</sup> Source : Ministère de l'Éducation de l'Ontario (non publié)

- A. recevrait une demande suffisante (p. ex., effectifs) pour justifier sa création;
- B. s'insérerait dans le contexte d'un marché du travail ontarien capable d'intégrer le nombre de diplômés potentiels provenant de cet établissement.

Bien que la présente étude s'appuie sur plusieurs sources de données, il convient de souligner que le meilleur moyen d'analyser le problème du rapport entre l'offre et la demande est d'examiner les écarts éventuels entre les valeurs. Dans ce contexte, les données sont présentées à partir de deux scénarios possibles : un scénario de référence et un scénario avec des effectifs élevés.

Le premier, soit le scénario de référence, se fonde sur la projection actuelle concernant l'intérêt des jeunes de la région du CSO de l'Ontario à l'égard de la création potentielle d'un établissement postsecondaire de langue française. Il suit la tendance actuellement présente chez les jeunes qui consiste à quitter le réseau d'enseignement de langue française lors de la transition vers l'école secondaire et la 12<sup>e</sup> année. Le sondage mené auprès des élèves fournit une estimation de la proportion de diplômés des CLF et des CLA qui souhaiteraient faire des études postsecondaires dans un établissement de langue française. Selon ce qu'ont déclaré les élèves, seulement une partie (13 %) des diplômés du niveau secondaire des CLF souhaitant poursuivre des études postsecondaires choisiront un établissement de langue française. Le scénario suppose en outre que très peu (1 %) des jeunes diplômés du niveau secondaire des CLA poursuivraient des études postsecondaires dans un établissement de langue française. De plus, le scénario prévoit que 50 % des apprenants adultes francophones et 50 % des étudiants internationaux provenant de pays où le français est une langue officielle souhaiteraient poursuivre des études dans un établissement de langue française. Enfin, il présume que les bassins d'apprenants adultes et d'étudiants internationaux suivraient les projections antérieures en ce qui concerne le nombre d'inscriptions dans des programmes postsecondaires en Ontario.

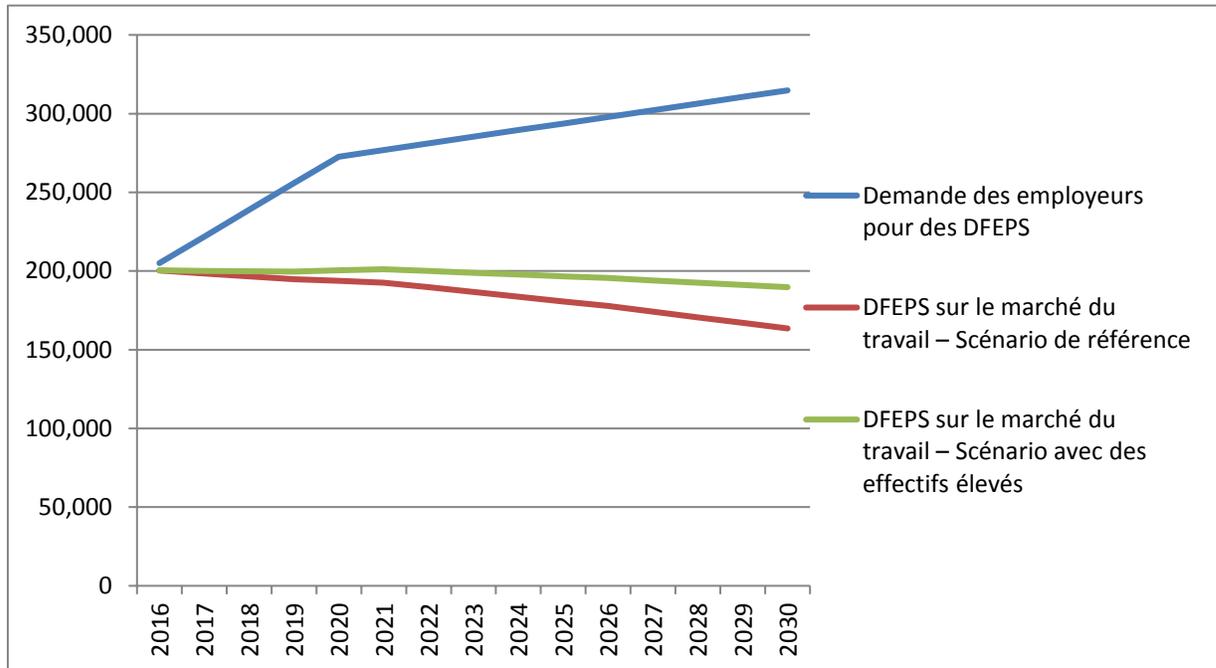
Le second scénario, soit celui prévoyant des effectifs élevés, repose sur l'hypothèse que les jeunes des CLF sont plus enclins à suivre un cheminement postsecondaire en français uniquement que ce qu'indique le sondage mené auprès des élèves du secondaire. Les limites d'un sondage rempli de manière autonome et le manque de correspondance entre les préférences des élèves et leur intention de poursuivre des études postsecondaires de langue française laissent entendre qu'il s'agit d'une hypothèse plausible. Ainsi, on suppose que tous les diplômés du niveau secondaire des CLF qui poursuivront des études postsecondaires choisiront de fréquenter un établissement de langue française. On présume également que s'ils avaient accès à une université de langue française uniquement dans la région du CSO de l'Ontario, les élèves du secondaire diplômés d'un programme French Immersion seraient deux fois plus susceptibles de fréquenter un établissement de langue française, étant donné l'existence d'un tel établissement, que ce que prévoit le scénario de référence. On

suppose aussi que la présence d'un établissement de langue française influencerait le choix des étudiants internationaux quant au lieu où poursuivre des études postsecondaires en français au Canada et accroîtrait par le fait même le nombre d'étudiants internationaux francophones poursuivant des études postsecondaires en Ontario de 10 %.

L'analyse des écarts comprend trois éléments : la demande pour des DFEPS, la perte de DFEPS en raison de départs à la retraite et le nombre de nouveaux diplômés d'établissements postsecondaires de langue française. La demande des employeurs pour des DFEPS devrait entraîner la création de 109 722 postes destinés à des DFEPS. Le nombre de postes destinés à des DFEPS actuellement (2017) à pourvoir est estimé à 4 670, et l'on prévoit en outre que 59 834 DFEPS prendront leur retraite entre 2017 et 2030. Par conséquent, d'ici 2030, 174 226 postes destinés à des DFEPS seront à pourvoir.

L'offre de DFEPS est examinée en fonction de deux scénarios : un scénario de référence et un scénario avec des effectifs élevés. Selon le scénario de référence, 23 010 DFEPS entreront sur le marché du travail d'ici 2030. Le scénario avec des effectifs élevés prévoit quant à lui que le nombre de DFEPS qui entrera sur le marché du travail d'ici 2030 est de 38 841. L'augmentation de la demande et les départs à la retraite sont considérablement plus élevés que l'offre de DFEPS prévue par les deux scénarios. Selon le scénario de référence, 151 216 postes destinés aux DFEPS devraient demeurer vacants d'ici 2030, tandis que selon le scénario avec des effectifs élevés, ce nombre s'élèvera à 135 385. La figure suivante (Figure 4-4) illustre la croissance prévue de la demande pour des DFEPS ainsi que le nombre prévu de DFEPS au sein de la population active selon le scénario de référence et selon le scénario avec des effectifs élevés.

**Figure 4-4 : Comparaison entre l'offre de diplômés francophones d'études postsecondaires et la demande des employeurs pour de tels diplômés**



#### 4.4.4 Conclusions

Selon l'analyse des écarts, on prévoit qu'une quantité considérable de postes destinés aux DFEPS sera créée d'ici 2030. Cependant, on prévoit que le nombre de postes destinés aux DFEPS qui seront créés sera beaucoup plus élevé que le nombre de DFEPS qui obtiendront leur diplôme d'ici 2030. Le remplacement des travailleurs partant à la retraite par de nouveaux diplômés ne suffira pas pour répondre à la demande prévue des employeurs. Le nombre de nouveaux diplômés prévu par le scénario de référence est insuffisant pour maintenir le statu quo quant à l'offre de DFEPS dans la région du CSO de l'Ontario, puisqu'il ne permet de pourvoir qu'à peine un peu plus de un poste vacant sur dix (13,2 %). Le scénario avec des effectifs élevés arrive quant à lui à pourvoir la majorité des postes devenus vacants en raison de départs à la retraite (82,2 %), mais suppose aussi un nombre de DFEPS qui est de loin inférieur à la demande des employeurs, celui-ci ne permettant de pourvoir qu'un quart des postes destinés aux DFEPS (22,3 %). La création d'un établissement postsecondaire de langue française en Ontario est susceptible d'entraîner un accroissement important du nombre de personnes souhaitant fréquenter un établissement postsecondaire de langue française. Cette étude ne s'est cependant pas penchée sur l'influence qu'exercerait un nouvel établissement.

Une distinction dont il est important de tenir compte dans le cadre de l'analyse du marché est l'écart possible entre la manière dont un employeur définit un DFEPS et la définition étroite utilisée pour déterminer le nombre de DFEPS. L'exigence des employeurs concernant la capacité des employés à parler français peut être moins élevée que le niveau de maîtrise de la langue que doivent posséder les étudiants. Il n'y a pas lieu non plus de penser que la demande des employeurs exige que les diplômés aient fait leurs études postsecondaires en français. En raison de cet écart, il est possible que les bassins de personnes disponibles pour répondre aux besoins des employeurs en matière d'embauche soient plus importants que ce qui est établi dans le présent rapport. Toutefois, les étudiants qui sont des DFEPS correspondent plus étroitement au profil des jeunes qui souhaiteraient poursuivre des études postsecondaires dans un établissement postsecondaire de langue française.

Il n'existe pas de données indiquant si les établissements postsecondaires existants sont en mesure de permettre à ces jeunes de poursuivre de façon opportune des études postsecondaires en français dans le programme de leur choix. Les conclusions de travaux de recherche qualitative menés auprès d'étudiants fréquentant des établissements postsecondaires ont néanmoins remis en cause la capacité de ces établissements à combler les besoins des étudiants en ce qui a trait à la qualité et à l'accessibilité de cours en français (se reporter à la section 4.1.3 du présent rapport). De plus amples recherches sont donc nécessaires pour déterminer la capacité actuelle des établissements postsecondaires de l'Ontario à répondre à la demande des étudiants pour des études postsecondaires en français. Aussi est-il recommandé qu'un examen détaillé des établissements postsecondaires existants soit effectué afin d'établir leur capacité à répondre à la demande.

#### **4.5 Résumé de l'analyse**

On estime qu'un éventuel établissement postsecondaire de langue française attirerait un effectif se situant entre 2 454 et 4 049 étudiants par année. Il faut toutefois tenir compte du fait que seule une portion de ces étudiants seraient de récents diplômés passant d'une école secondaire à un établissement postsecondaire. Ces estimations laissent entendre qu'il faudrait entre trois ans (scénario avec des effectifs élevés) et cinq ans (scénario de référence) pour qu'un éventuel établissement postsecondaire de langue française atteigne les 10 000 inscriptions qui ont été mentionnées comme étant essentielles pour répondre aux besoins des intervenants (se reporter à la section 4.1.3).

L'effectif projeté suggère qu'il faudrait procéder à des estimations pour plusieurs sources de population importantes, notamment les apprenants adultes et les étudiants internationaux. Aux fins de la présente étude, l'expert-conseil a estimé que l'effectif serait proportionnel à la part de ces types d'apprenants qu'on retrouve actuellement dans la région du CSO de l'Ontario. Cette façon de faire mène probablement à une sous-

estimation de l'intérêt à l'égard de la création d'une université de langue française uniquement, aucun établissement de ce type n'étant actuellement disponible dans la région du CSO de l'Ontario.

L'analyse de sensibilité suggère que l'effectif attendu peut varier beaucoup selon les hypothèses.

Par ailleurs, l'analyse de la demande pour les travailleurs francophones suggère que le marché du travail de l'Ontario n'aurait aucun problème à absorber le grand nombre de diplômés francophones que produirait une université de langue française.

Des données anecdotiques suggèrent que l'établissement d'une université de langue française pourrait avoir des répercussions négatives sur les établissements postsecondaires de langue française ou bilingues qui existent en Ontario. En effet, il est estimé qu'à l'établissement d'une université de langue française dans la région du CSO, un certain nombre d'étudiants inscrits dans d'autres établissements postsecondaires de langue française ou bilingue voudront transférer à la nouvelle université. Ce transfert d'étudiants pourrait toutefois améliorer les perspectives sur le marché du travail pour les étudiants francophones qui peinent à achever leurs EPS à l'intérieur de délais habituels.

Les calculs approximatifs de l'offre et de la demande représentent la « meilleure estimation » du nombre de personnes susceptibles de s'inscrire dans un établissement postsecondaire de langue française uniquement, compte tenu du délai très restreint dont disposait la société d'experts-conseils pour réaliser l'étude et de sa capacité limitée à mener l'enquête auprès d'importantes populations sources, comme les adultes francophones (en ce qui concerne le perfectionnement professionnel) de même que les étudiants internationaux.